

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Réunion du 18 Janvier 1963

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Adopté à la séance du 6 mars 1963)

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de M. Augustin LAURENT, Maire.

M. MEURA est désigné comme secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Etaient présents : MM. ARQUEMBOURG, BROUX, CAMELOT, COQUART, DÉAN, DE BECKER, DECOTTIGNIES, DEFAUX, M^{me}s DEFLINE, DEFRANCE, MM. DOYENNETTE, GUILLEMIN, HÉNAUX, LAURENT, LANDRÉA, LANDRIE, M^{me} LEMPEREUR, MM. LOURDEL, LUSSIEZ, MEURA, PIAT, ROMBAUT, ROUSSEAUX, SIMOENS, M^{me} TYTGAT, M. VAN KEMMEL, M^{me} VANNEUFVILLE, M. VIRON.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. BÉREAUX, BLANCHARD, COURMONT, FRANÇOIS, LUBREZ, MINNE, MOITHY, RAMETTE, VAN WOLPUT.

ORDRE DU JOUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

63/ 1. — **Compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 1962.**

M^{me} DEFRANCE. — Je vous ai écrit, M. le Maire, et vous m'avez répondu au sujet d'attributions supplémentaires, par le Bureau d'Aide Sociale, en faveur des vieillards. Puis-je vous demander quelques précisions ?

M. LE MAIRE. — En effet, je vous ai répondu qu'une première distribution de charbon avait été faite. Je vous en annonce une seconde, décidée tout récemment par le Bureau d'Aide Sociale et, si les intempéries se prolongeaient, nous en ferions une troisième.

Le procès-verbal est adopté.

63 / 2. — Renouvellement des Commissions.

M. LE MAIRE. — Les groupes n'ont pas présenté de propositions de mutation. Les Commissions sont maintenues dans leur état actuel.

Adopté.

63 / 3. — Fourniture de journaux, revues, périodiques et livres de bibliothèque pour les divers services municipaux pendant l'exercice 1963. Proposition de marchés de gré à gré.

63 / 4. — Abonnements aux journaux, revues, périodiques et publications diverses, à souscrire pour les divers services municipaux. Exercice 1963.

63 / 5. — Abattoirs. Frigorifique. Redevance d'usage.

63 / 6. — Rapatriés d'Algérie. Construction de logements.

63 / 7. — Centre Hospitalier Régional. Échange de terrains à Ascq.

63 / 8. — Centre Hospitalier Régional. Aliénation d'un terrain à Mons-en-Barœul.

63 / 9. — Centre Hospitalier Régional. Aliénation d'un immeuble, 38, rue de la Digue.

63 / 10. — Instance contre C.G.I.T. Autorisation d'ester.

63 / 11. — Instance contre Miart. Honoraires de M^e Vandewalle. Règlement.

63 / 12. — Immeubles menaçant ruine. Honoraires de M. Jourdain. Règlement.

63 / 13. — Assurances automobiles. Ristourne sur prime par la Compagnie Générale d'Assurances. Admission en recette.

63 / 14. — Assurances automobiles. Ristourne sur prime par la Défense Automobile et Sportive. Admission en recette.

63 / 15. — Prêts à la construction. Mainlevée d'inscriptions hypothécaires.

63 / 16. — Prêts à la construction. Substitutions de cautions.

63 / 17. — Transfert de prêt au profit de M. Cheval.

63 / 18. — Transfert de prêt au profit de M^{me} Delecroix-Lejeune.

63 / 19. — Legs Crépin. Opération concernant des valeurs dont la ville est nue-propriétaire.

63 / 20. — Aliénation rue du Faubourg de Roubaix, impasse Saint-Mamert, n^o 2.

Adoptés.

63/ 21. — Salle de réunions au Groupe d'H.L.M. « Les Dintellières ». Mise à la disposition de la Ville.

M^{me} DEFLINE. — J'aimerais savoir si les travaux sont déjà entrepris et je voudrais avoir connaissance du contrat à passer avec les H.L.M.

M. LE MAIRE. — Je vais vous en donner lecture.

« Entre les soussignés :

« M. Émile LEFEBVRE, Président de l'Office Municipal d'Habitations à Loyer Modéré, agissant au nom et pour le compte dudit Office, en vertu d'une décision « du Conseil d'Administration du 22 novembre 1962,

d'une part,

« et M. Augustin LAURENT, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte « de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° 63/ 21 en « date du 18 janvier 1963 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'appro- « bation de M. le Préfet du Nord,

d'autre part,

« Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

« M. LEFEBVRE, ès-qualité, met par les présentes, à compter du 1^{er} janvier 1963 « à la disposition de la Ville de Lille, ce accepté par M. Laurent, la grande salle située « au sous-sol de l'immeuble de vieillards situé rue Saint-Sauveur et dénommé « Les « Dintellières », qui sera affectée à l'usage de salle de réunions.

« La Ville prendra les locaux dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger « de l'Office Municipal d'Habitations à Loyer Modéré aucune transformation ni aucun « travail d'aménagement.

« Par contre, elle est autorisée à effectuer, à ses frais, tous travaux qu'elle jugera « utile d'entreprendre et à procéder à toutes installations constituant des améliorations « apportées à l'immeuble, notamment l'installation d'un bloc sanitaire, côté Nord, « dans l'emplacement libre à proximité de la sous station de chauffage.

« Elle entretiendra les lieux de toutes les réparations dites locatives.

« Elle supportera les frais de consommation d'eau, d'éclairage, de chauffage, ainsi « que toutes les charges et obligations normalement imposées aux locataires.

« Elle fera son affaire personnelle de la surveillance des locaux, dégageant l'Office « Municipal d'Habitations à Loyer Modéré de toutes responsabilités sur ce point.

« Elle fera assurer contre les risques d'incendie le matériel et le mobilier qui garni- « ront les locaux ainsi que le recours des voisins.

DURÉE

« Le présent bail est consenti pour la durée de trois, six ou neuf ans avec faculté « de résiliation pour chacune des parties, à l'expiration de chaque période triennale, « sur préavis d'un mois.

« Il sera renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de trois « ans.

LOYER

« Outre les conditions reprises ci-dessus, la Ville paiera un loyer annuel symbolique « d'un franc.

FRAIS

« Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la « Ville. »

M^{me} DEFLINE. — Cette salle de réunions sera-t-elle louée par la Ville à tous ceux qui en feraient la demande ?

M. LE MAIRE. — La Ville prêtera cette salle lorsque l'utilisation envisagée correspondra à la disposition des lieux. L'Administration Municipale appréciera.

Adopté.

- 63 / 22. — Indemnité aux greffiers du Tribunal d'Instance pour le logement de leurs archives. Relèvement.
- 63 / 23. — Fonds de commerce, 52, rue du Marché. Éviction du locataire.
- 63 / 24. — Acquisition d'immeubles situés à Lille, 32 à 34, rue Racine. Déclaration d'utilité publique.
- 63 / 25. — Acquisition d'un immeuble situé à Lille, 10, rue de la Rivierette.
- 63 / 26. — Acquisition d'un immeuble situé à Lille, 12, rue du Gros Gérard. Déclaration d'utilité publique.
- 63 / 27. — Acquisition du terrain de voie publique situé à Lille, 6, quai du Wault. Déclaration d'utilité publique.
- 63 / 28. — Occupation temporaire de terrains communaux. Homologation.
- 63 / 29. — Occupation temporaire d'immeubles communaux. Homologation.
- 63 / 30. — Autorisation d'ester contre M. Durandeu.
- 63 / 31. — Contravention zonière. Instance contre M^{me} Nieuport Yolaine.
- 63 / 32. — Autorisation d'ester contre M. Torre.
- 63 / 33. — Autorisation d'ester contre M. Roger Debruyne.
- 63 / 34. — Recours en cassation - M. Beun-Dathis. Autorisation d'ester.
- 63 / 35. — Instance contre M^{me} Lemoort. Honoraires de M^e Lévy. Règlement.
- 63 / 36. — Honoraires de M. Desmalades, Métreur. Règlement.
- 63 / 37. — Acquisition des terrains militaires de la façade de l'Esplanade.

Adoptés.

63/ 38. — Plan de rénovation et d'aménagement de l'îlot insalubre du quartier Saint-Sauveur. Rétrocession à la Société d'Équipement du Département du Nord des immeubles expropriés par la Ville de Lille. Modification de la Convention.

M. LE MAIRE. — Je propose au Conseil Municipal le retrait de ce rapport car il n'est pas suffisamment explicite et précis dans ses conclusions.

M^{me} DEFLINE. — Est-il opportun de le retirer ? Au début de la semaine, en réunion de Commission, nous avons constaté la nécessité de prendre une décision en ce qui concerne l'aménagement de la place Roger Salengro. Pour construire les nouveaux immeubles, il faut prévoir l'utilisation du sous-sol, garage avec parking à deux étages.

M. LE MAIRE. — Cela ne vise pas le problème particulier de la construction de parkings en sous-sol de la place Roger Salengro. Dans Saint-Sauveur, la plupart des opérations de transfert de propriété se réalisent à l'amiable. Quand il n'est pas possible de passer des accords amiables, la Ville se substitue à la Société et procède à des expropriations et en un deuxième temps rétrocède à la Société les propriétés acquises par voie d'expropriation ; dans ce cas, un cahier des charges doit établir les conditions d'utilisation de la propriété rétrocédée. Je ne trouve pas ce rapport suffisamment précis pour le soumettre au Conseil Municipal.

M^{me} DEFLINE. — Un rapport devait être présenté au Conseil Municipal concernant le parking.

M. LE MAIRE. — La question n'est pas encore au point. Nous n'avons pas encore toutes les garanties que nous souhaitons au sujet de la cession du terrain.

M^{me} DEFLINE. — Les renseignements que devait donner M. Percheron ont-ils été fournis ?

M. LE MAIRE. — M. Percheron, Directeur de la Société d'Équipement du Nord, ne peut parler au nom de la S.C.I.C. (Société Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations). Nous aurons la réponse à très bref délai.

Le rapport est retiré.

63/ 39. — Acquisition d'un ensemble immobilier situé 21-23, rue des Buisses, 9, place des Buisses, 12-14-16, rue Sans Pavé. Établissements André Huet.

63/ 40. — Instance contre Brunet. Honoraires de M^e J.-L. Spriet. Règlement.

63/ 41. — Domaine de Wormhoudt. Location à la Caisse des Écoles.

Adoptés.

PREMIÈRE DIVISION.

63/ 1.001. — Fourniture de lait, beurre et produits laitiers. Année 1963. Marché de gré à gré.

63/ 1.002. — Fourniture d'articles textiles. Année 1962. Marché de gré à gré.

63/ 1.003. — Habillement des sapeurs-pompiers. Année 1962. Marché de gré à gré.

63/ 1.004. — Armée active. Sursis d'incorporation. Avis.

Adoptés.

DEUXIÈME DIVISION.

- 63/ 2.001. — Centre Martine Bernard. Gestion de l'exercice 1961. Avis.
Adopté.

TROISIÈME DIVISION.

- 63/ 3.001. — Club Saint-Hubert du Nord. Exposition Canine Internationale du 24 juin 1962. Subvention.
- 63/ 3.002. — Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Exposition itinérante de marionnettes. Subvention.
- 63/ 3.003. — Société Mutualiste des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France. Centenaire. Avril 1963. Demande de subvention.
- 63/ 3.004. — Allocations annuelles et renouvelables servies à des anciens agents de la Ville. Attribution pour l'année 1963.
- 63/ 3.005. — Loi Barangé. Emploi des fonds de la Caisse Départementale Scolaire. Exercice 1962/1963. Affectation au financement des annuités des emprunts contractés pour les constructions scolaires.
- 63/ 3.006. — Divers produits communaux. Admission en non-valeur.
- 63/ 3.007. — Emprunt de 3 000 000 de francs. Divers projets. Réalisation.
Adoptés.
- 63/ 3.008. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré. Avance de trésorerie. Prorogation du délai de remboursement.

M. LANDRÉA. — A propos des rapports concernant les H.L.M., je me permettrai de vous demander d'examiner la possibilité d'avoir un échange de vues sur un certain nombre de questions. J'insiste beaucoup parce qu'il me semble qu'un certain nombre de revendications ne sont pas suffisamment étudiées. Il est certain que le problème s'aggrave parce que la température a considérablement baissé dans les appartements, provisoirement sans doute en raison des intempéries, mais cela peut se produire au cours d'autres années.

Je profite de ce cas précis pour reposer la question générale : serait-il possible d'avoir, au cours de l'année, un échange de vues sur l'ensemble des questions comme cela existait il y a quelque temps ?

M. LE MAIRE. — Si vous avez écrit à M. le Président de l'Office Municipal d'H.L.M., je vous demande de me faire parvenir le double de la lettre que vous lui avez adressée et, au nom de la Ville, j'interviendrai dans le sens qui paraîtra judicieux et légitime.

Le rapport est adopté.

- 63/ 3.009. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré. Construction de 120 logements rue du Faubourg d'Arras. Emprunt de 3.004.980 francs. Garantie de la Ville.

- 63/ 3.010. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré. Divers groupes. Acquisitions de terrains. Subvention de la Ville. Emprunt de 173.060 francs. Réalisation.
- 63/ 3.011. — Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré. Groupe Desrousseaux. Emprunt de 780.416 Frs. Garantie complémentaire de la Ville.
- 63/ 3.012. — Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de Lille et Environs. Emprunt de 1.500.000 Frs. Garantie de la Ville.
- 63/ 3.013. — Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord ». Avance de trésorerie. Prorogation d'échéance.
- 63/ 3.014. — Société d'Équipement du Département du Nord. Rénovation du quartier Saint Sauveur. Emprunt de 2.922.000 francs. Tranche 1963.

Ces rapports sont adoptés.

QUATRIÈME DIVISION.

- 63/ 4.001. — Subventions communales en participation aux frais d'études supérieures. Allocations communales pour achat de fournitures scolaires. Scolarité 1962/1963.

M. MEURA. — M. le Maire, l'examen de ce rapport m'amène, au nom du M.R.P., à faire quelques observations.

Nous sommes particulièrement heureux que l'Administration municipale inscrive à son budget primitif de l'exercice 1963, chapitre 21, un article intitulé « Enseignement supérieur, subvention communale en participation aux frais d'études. Enseignement secondaire et technique, allocation communale pour achat de fournitures scolaires ».

C'est là une mesure de caractère social et familial que nous approuvons. Cependant, nous M.R.P., nous protestons sur le fait que les services municipaux aient refusé aux familles dont la situation sociale ou la modicité des ressources leur aurait permis de bénéficier des allocations prévues à ce chapitre, les renseignements et formulaires nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention ou d'allocation parce que leurs enfants fréquentent l'enseignement privé. Ces familles alimentent le budget de notre Ville et ont droit de participer, comme tous citoyens à la vie de la Cité. Or, on use d'ostracisme dans l'application de ces mesures et dans l'attribution d'avantages normaux à certaines familles lilloises parce qu'elles usent de leur droit naturel et imprescriptible reconnu par l'ensemble des nations civilisées et inscrit à la fois dans la Déclaration des Droits de l'Homme et dans la Constitution de la République française.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de qualifier de grave injustice la décision qui a été prise. Un accord avait été conclu entre votre groupe, le groupe des Indépendants et notre groupe M.R.P., pour une administration commune de notre Cité, basée sur le respect de toutes les libertés. Unilatéralement cette entente a été rompue. Devant les impératifs de tous ordres nous n'avons pas cru opportun, au moment de votre décision, de renoncer à une collaboration fructueuse en bien des points, persuadés que le bon sens, le souci de paix et de justice sociale détermineraient la révision de cette position.

La municipalité que vous présidez, Monsieur le Maire, depuis 1955, s'était honorée de reconnaître à tous les citoyens lillois l'usage de leur liberté. Ce rapport que vous nous soumettez consacre à nouveau une injustice. Nous pourrions le refuser mais ce serait, pour nous, commettre l'injustice que nous vous reprochons à l'égard des familles lilloises méritantes et usant d'un droit que nous réclamons pour tous, celui de choisir librement les éducateurs de leurs enfants. Nous le voterons en renouvelant notre protestation contre l'ostracisme de la mesure privant certaines familles d'avantages qui leur sont dus, comme à d'autres. Nous espérons, Monsieur le Maire, qu'épris comme nous de justice sociale, vous envisagerez de revoir ces décisions, tout au moins pour l'année scolaire 1963/1964.

M. LE MAIRE. — J'enregistre les déclarations de M. MEURA, au nom du groupe M.R.P.

Il y a deux ans, le docteur Defaux protestait, au nom de la liberté de l'enseignement, contre la décision que nous propositions au Conseil Municipal de ne plus accorder de subvention aux organismes (cantines et centres aérés) dépendant de l'enseignement confessionnel, ni d'allocations aux enfants fréquentant des établissements privés, après le vote de la loi accordant des crédits extrêmement importants à l'enseignement confessionnel. Nous en faisons une question de principe. Selon nous, la loi Debré portait une très grave atteinte à l'enseignement public, à la seule école de la Nation : l'École laïque.

Ce n'est pas, M. Meura, une atteinte à la liberté, ni à la justice. Chacun est libre, en effet, d'avoir, pour ses enfants, les éducateurs qu'il désire, mais il est normal que les personnes qui veulent, pour leurs enfants, un enseignement particulier, un enseignement confessionnel, supportent les frais de cette éducation. C'est une position qui tend à faire reconnaître, par l'ensemble des Français, qu'il y a un enseignement public et que tout ce qui veut être à côté est privé. A enseignement public, fonds publics. A enseignement privé, fonds privés.

M. MEURA. — A la dernière page figurent des subventions aux établissements autonomes. Ces établissements : « Écoles Jamet-Buffereau, Pratte, Tillier » peuvent bénéficier de la loi scolaire du 31 décembre 1959.

M^{me} LEMPEREUR. — Ce sont des établissements privés donnant un enseignement professionnel reconnu par l'État, agréé et donné à des jeunes de certaine condition dont les parents, par conséquent, peuvent demander l'aide de la Ville en ce qui concerne les fournitures attribuées.

M. MEURA. — La situation est la même.

M^{me} LEMPEREUR. — Les services municipaux appliquent en l'occurrence une décision prise par la majorité au Conseil Municipal. C'est votre droit de demander que la question soit réexaminée d'abord par les Commissions et qu'un vote nouveau intervienne au Conseil Municipal.

M. MEURA. — Nous ne votons pas contre le rapport, nous ne voulons pas être taxés d'injustice.

M. LE MAIRE. — Ayant rappelé les conditions dans lesquelles ont été votées les dispositions contre lesquelles s'élève M. Meura, je prends acte du caractère de sa protestation.

Je demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour adopter le rapport que nous lui soumettons.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

63/ 4.002. — Entretien et fourniture de matériel sportif. Année 1962. Changement de raison sociale de la Maison J. Vroman.

Adopté.

CINQUIÈME DIVISION.

63/ 5.001. — Vidange des fosses d'aisances des immeubles communaux. Marchés.

63/ 5.002. — Contrôle médical scolaire et vaccinations obligatoires. Transports d'élèves en autocars. Marché.

63/ 5.003. — Protection maternelle et infantile. Intégration d'une consultation prénatale au centre géré par la Ville de Lille. Convention.

63/ 5.004. — Lutte contre les moustiques. Campagne 1963. Marché.

63/ 5.005. — Service d'incendie. Protection contre la radioactivité. Acquisition d'équipements de protection.

63/ 5.006. — Sapeurs-Pompiers. Habillement au titre de l'année 1962.

Adoptés.

Services Techniques.

63/ 6.001. — Éclairage public et signalisation. Travaux d'installation. Marchés. Années 1963 - 1964 - 1965.

63/ 6.002. — Éclairage public. Fourniture de matériel. Marchés. Années 1963 - 1964 et 1965.

63/ 6.003. — Dépose des installations fixes de la C.G.I.T. dans certaines voies de la Ville. Marché Cornu. Augmentation dans la masse des travaux.

63/ 6.004. — Services publics. Adjudication pour fourniture de carburants. Cahier des charges.

63/ 6.005. — Distribution d'eau. Amélioration de la distribution.

63/ 6.006. — Construction d'égouts dans les rues de Cannes, de l'Orangerie, du Parvis Notre-Dame de Pellevoisin et rue d'Hazebrouck. Marché.

63/ 6.007. — Fourniture de pièces en acier moulé. Marché. Années 1963-1964.

63/ 6.008. — Assainissement de la place Rihour et de la place du Général de Gaulle.

63/ 6.009. — Assainissement de la place Rihour et de la place du Général de Gaulle. Demande de subvention.

Adoptés.

Service d'Architecture.

63/ 7.001. — Bâtiments communaux. Fourniture de bois cassé. Marché de gré à gré.

63/ 7.002. — Services municipaux. Fourniture de fuel-oil léger. Marché de gré à gré.
Adoptés.

63/ 7.003. — Constructions scolaires. Programme 1961. École maternelle rue de la Phalecque et logement. Installations de chauffage central. Marché de gré à gré.

M. LANDRÉA. — Est-ce le chauffage par le sol qui est envisagé dans ces bâtiments ? J'ai entendu dire qu'il était parfois difficilement supporté par les maîtresses

M. LE MAIRE. — Nous n'avons pas eu de plainte de la part du corps enseignant.

M. LANDRÉA. — Je ne suis pas compétent mais j'ai entendu dire que cette chaleur rendait la tâche plus difficile.

M. LE MAIRE. — Aucune observation n'a été portée à notre connaissance. Nous allons nous renseigner.

63/ 7.004. — Constructions scolaires. Programme 1961. École maternelle rue de la Phalecque et logement. Installations électriques. Marché de gré à gré.

63/ 7.005. — Bâtiments communaux. Bourse du Travail. Salle Gustave Delory. Installation de chauffage aux infra-rouges. Marché de gré à gré.

63/ 7.006. — Bâtiments scolaires. Logements de direction. Amélioration. Reprise de matériel. École Duplex.

63/ 7.007. — Dommages de guerre. Transfert du reliquat d'indemnité de l'immeuble, 145, rue du Long Pot.

63/ 7.008. — Dommages de guerre. Institut Diderot. Matériel. Reversement à l'expert des honoraires perçus par la Ville.

63/ 7.009. — Dommages de guerre. Colonie de vacances de Wormhoudt. Mobilier. Reversement au Ministère de la Construction d'un trop perçu.

63/ 7.010. — Bâtiments communaux. École des Beaux-Arts. Installation téléphonique. Marché de gré à gré.

Adoptés.

Service du Personnel.

63/ 8.001. — Reclassement indiciaire des emplois des catégories des cadres supérieurs et moyens des services administratifs et techniques.

63/ 8.002. — Révision du classement indiciaire de certains emplois communaux. Application des arrêtés ministériels des 27 juin et 2 novembre 1962.

63/ 8.003. — Décret du 5 mai 1962 portant modification du statut du personnel communal. Fixation de la rémunération des agents promus ou nommés dans certains emplois.

63/ 8.004. — Classement indiciaire des sapeurs-pompiers professionnels. Application de l'arrêté ministériel du 9 octobre 1962.

63/ 8.005. — Centre Social de Fives. Moniteur de l'ouvrier et du foyer des jeunes. Rémunération.

63/ 8.006. — Chauffeurs touristes. Indemnité pour heures supplémentaires.

Adoptés.

*
* *

M. VIRON. — Pourrais-je poser une question diverse ?

M. LE MAIRE. — Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour et je n'aurais pas les éléments pour vous répondre ; il vaudrait mieux que vous m'écriviez.

La séance est levée à 19 heures 15.

*
* *

Compte rendu analytique dressé par le Secrétaire Général de la Mairie, soussigné,

L. GRANGEON.

N° 63 / 2. — RENOUELEMENT DES COMMISSIONS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vous proposons, en cette première réunion de l'année 1963 :

- 1° de maintenir les Commissions antérieurement constituées ;
- 2° de confirmer le mandat des délégués que nous avons désignés pour nous représenter au sein :

a) des susdites Commissions,

b) de divers organismes dont l'Administration municipale fait partie.

Adopté (voir compte rendu analytique, page 2).

**N° 63 / 3. — FOURNITURE DE JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES
ET LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES POUR LES DIVERS
SERVICES MUNICIPAUX PENDANT L'EXERCICE 1963.
PROPOSITION DE MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de la fourniture aux différents Services Municipaux, au cours de l'exercice 1963 :

- a) d'abonnements aux journaux, revues, périodiques et publications diverses pour une somme approximative de 27.000
b) de livres de bibliothèques (romans et ouvrages de vulgarisation) pour un montant approximatif de 38.000
c) de livres d'Art et publications savantes françaises et étrangères évalués approximativement à 12.000

treize libraires de la Ville ont été consultés.

Cinq ont répondu et présenté les propositions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR ÉVENTUEL	RABAIS CONSENTIS		
	Abonnements journaux, revues, périodiques, publi- cations diverses	Livres de Biblio- thèques (romans, ouvrages de vulgarisation)	Livres d'Art, publications savantes françaises et étrangères
Librairie classique Cambay	5 %	24 %	18 %
Librairie Giard	Néant	15 %	5 %
Librairie Hellin	2,5 %	23,30 %	—
Librairie « Le Furet du Nord »	Néant	15 %	15 %
Librairie Z.A.D.I.G.	2 %	17 %	14 %

Les conditions les plus avantageuses ayant été proposées par la librairie G. Cambay, 7, place du Lion d'Or, à Lille, pour les diverses catégories de fournitures, nous vous demandons de nous autoriser à passer les marchés de gré à gré correspondants avec cette firme.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts aux chapitres du budget 1963 pour les différents services utilisateurs.

Adopté.

**N° 63 / 4. — ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES
ET PUBLICATIONS DIVERSES A SOUSCRIRE POUR LES
DIVERS SERVICES MUNICIPAUX. EXERCICE 1963.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur n° 86 A.G. FIN du 10 mars 1951, les municipalités peuvent souscrire des abonnements à certains journaux ou pério-

diques si elles pensent trouver dans ces publications des articles ou des études pouvant les intéresser.

Par ailleurs, il est avéré que les communes dans lesquelles existent d'importants services occupant un personnel permanent et spécialisé peuvent avoir intérêt à souscrire des abonnements aux revues et périodiques traitant des questions de législation, d'administration ou de technique spéciale intéressant ces services, la quantité d'abonnements souscrits devant être proportionnelle à l'importance des services qui en sont bénéficiaires.

Toutefois, il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les achats effectués par la Bibliothèque Municipale, payés sur un budget général de la Bibliothèque et dont la liste non établie d'une manière exhaustive est soumise à l'approbation du Comité d'Inspection des Achats de la Bibliothèque (Commission Ministérielle) la Cour des Comptes subordonne à leur caractère d'utilité pratique les acquisitions de cette nature, lesquelles ne sont pas soumises aux prescriptions édictées pour les Services Municipaux.

Compte tenu de cet exposé, nous donnons ci-après la liste détaillée des abonnements à souscrire en 1963, ainsi que la récapitulation indiquant la valeur des imputations sur les différents chapitres du budget.

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
2	Actualités Juridiques comportant :		
	a) Droit Administratif	56,00	
	b) Propriétés Immobilières	55,00	222,00
1	Annuaire des Ministères comportant les numéros mensuels et spéciaux de la Revue de l'Administration Française . .	60,00	60,00
1	Architecture Française	60,00	60,00
1	Archives Internationales « Pharos »	200,00	200,00
1	Art et Décoration	25,50	25,50
1	Bâtir	40,00	40,00
1	Brochure Législative n° 3 comportant la liste des maladies professionnelles et le texte de la loi du 30/10/1946 et du décret du 31/12/46	2,50	2,50
1	Bulletin des Annonces Légales Obligatoires	45,00	45,00
1	Bulletin des Contributions Directes	85,00	85,00
1	Bulletin Économique S.E.D.	500,00	500,00
1	Bulletin et Feuilles de Documentation Pratique des Impôts Directs		
	— apurement 1962	}	100,00
	— provision 1963		
	— apurement 1963		
1	Bulletin et Feuilles de Documentation Pratique des Taxes sur le chiffre d'affaires	36,00	36,00
1	Bulletin et Feuilles de Documentation Pratique de l'Enregistrement (Mises à jour)	30,00	30,00
1	Bulletin d'Information (Mise à jour du Manuel Pratique pour le Placement des Enfants et des Vieillards et Malades) . .	35,00	35,00
1	Bulletin d'Information du Ministère de la Santé Publique et de la Population	38,00	38,00
1	Bulletin de l'Institut National d'Orientation Professionnelle B.I.N.O.P.	12,00	12,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
3	Bulletin Législatif Dalloz	40,00	120,00
1	Bulletin Mensuel des Statistiques	75,00	75,00
2	Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses .	8,00	16,00
5	Bulletin Officiel du Ministère de l'Intérieur	9,00	45,00
2	Bulletin Officiel annoté de tous les Ministères	4,00	8,00
1	Bulletin Officiel du Registre du Commerce et du Registre des Métiers	60,00	60,00
3	Bulletin Officiel des Services des Prix	6,50	19,50
1	Bulletin Régional de Statistiques (Région du Nord)	7,00	7,00
2	Chronique des Travaux Publics et Particuliers	30,00	60,00
1	Construction Moderne	35,00	35,00
14	Croix du Nord	68,00	952,00
4	Mises à jour du Code Général des Impôts	10,00	40,00
2	Départements et Communes	15,00	30,00
1	Dictionnaire Biographique Permanent des Personnalités de l'Administration Française (Édition G. Saulgeot) (Mises à jour)	60,00	60,00
1	Dictionnaire des Percepteurs (Mises à jour)	10,00	10,00
1	Dictionnaire Social Permanent couplé à Quinzaine Sociale (Mises à jour)	130,80	130,80
4	Documentation Française Illustrée	6,00	24,00
1	L'Eau	28,00	28,00
3	Éducation Nationale Abonnement n° 3	24,00	72,00
1	Électricien	20,00	20,00
2	Équipement Électrique	50,00	100,00
1	Feuillets de Documentation Pratique des Impôts Indirects (Mises à jour)	25,00	25,00
1	Feuillets de Documentation Pratique de Sécurité Sociale et de Législation du Travail (Mises à jour)	35,00	35,00
6	Fonctionnaires, Employés et Ouvriers Communaux	7,50	45,00
7	Gazette des Communes et du Personnel Communal	15,00	105,00
1	Gazette du Palais	65,50	65,50
1	Génie Civil	70,00	70,00
1	Guide des Allocations Familiales (Mises à jour)	19,00	19,00
1	Guide de l'Allocation Logement (Mises à jour)	12,00	12,00
5	Guide Familial (Mises à jour)	15,00	75,00
1	Guide de la Sécurité Sociale, tome I, II et III (Mises à jour 1963)	54,00	54,00
1	Guide Pratique des Règles d'Installations Électriques en France	15,00	15,00
2	Guide du Travail (Mises à jour)	40,00	80,00
1	Industries Thermiques	70,00	70,00
1	Informations : Historiques Littéraires Scientifiques	53,00	53,00
1	Ingénieurs des Villes de France	20,00	20,00
1	Informations Rapides	29,70	29,70
2	Informations Sociales	25,60	51,20
8	Instructions Générales relatives à l'État-Civil	8,00	64,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
3	Journal Officiel - Edition complète.	180,00	540,00
10	Journal Officiel - Edition Lois et Décrets	65,00	650,00
3	Jurisclasseur Administratif		
	— provision 1963	70,00	495,00
	— apurement 1962	45,00	
	— apurement 1963.	50,00	
1	Jurisclasseur « Baux »		
	— provision 1963.	20,00	58,00
	— apurement 1962.	18,00	
	— apurement 1963.	20,00	
1	Jurisclasseur « Loyers »		
	— provision 1963.	25,00	90,00
	— apurement 1962.	30,00	
	— apurement 1963.	35,00	
14	Liberté	72,00	1.008,00
1	Mairie Moderne	17,60	17,60
1	Maisons d'Enfants de France	25,00	25,00
1	Marchés Publics	25,00	25,00
1	Médecine et Collectivité	20,00	20,00
1	Le Médecin d'Usine	50,00	50,00
1	Mémorial des Percepteurs	10,00	10,00
2	Le Monde	76,00	152,00
4	Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment	60,00	240,00
1	Nomenclature Générale des Actes Professionnels (Mises à jour réf. C.G.)	6,00	6,00
15	Nord-Eclair	65,50	982,50
1	Nord Industriel et Commercial	20,00	20,00
23	Nord-Matin	65,50	1.506,50
2	Nouveau Répertoire de Droit Dalloz	60,00	120,00
	+ pour refonte de l'ouvrage	62,00	124,00
1	Pas à Pas	7,00	7,00
1	Pour l'Ere Nouvelle	5,00	5,00
6	Progrès du Nord	10,00	60,00
1	Recueil des Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires relatives aux Finances Départementales et Communales (Mises à jour des tomes) :		
	I - Dépenses	30,00	80,00
	II - Recettes	25,00	
	III - Budget, Comptabilité, Trésorerie	25,00	
1	Recueil des Arrêts du Conseil d'État	50,00	50,00
1	Recueil Dalloz, de Doctrine, de Jurisprudence et de Législation	75,00	75,00
5	Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale (Edition non perforée) abonnement D	25,00	125,00
1	Recueil Sirey, de Chronique, de Jurisprudence et de Législation	65,00	65,00
1	Recueil des Textes Officiels du Ministère de la Santé Publique et de la Population	40,00	40,00
2	Recueil du Ministère de la Construction	40,00	80,00
1	Recueil Général des Lois, Décrets, Arrêtés et Jurisprudence. Répertoire Commaille	30,00	30,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
1	Répertoire de Droit Public et Administratif (Mise à jour) . .	30,00	3 0,00
2	Répertoire Permanent des Personnalités de l'Administration Française	7,40	14,80
1	Revue de l'Installateur « Chaud-Froid Plomberie » couplée à « Chauffage au Mazout »	35,00	35,00
2	Revue des Finances Communales	10,00	20,00
1	Revue Générale de l'Électricité	70,00	70,00
1	Revue Générale des Routes et Aérodrômes	60,00	60,00
1	Revue Internationale de l'Éclairage	24,00	24,00
1	Revue Internationale de la Sécurité Routière	11,50	11,50
1	Revue Mensuelle de l'Habitat Populaire C.I.L.	20,00	20,00
1	Revue Technique Automobile	69,60	69,60
1	Revue du Trésor	20,00	20,00
1	Sempex Pharmaceutique (ouvrage de base refondu et mises à jour)	94,00	94,00
13	Séries de Prix du Bâtiment. Correctifs correspondants aux 4 tomes	47,00	611,00
1	Séries de Prix du Bâtiment. Correctifs correspondants au tome 4	11,00	11,00
3	Séries de Prix du Bâtiment. Correctifs correspondants au tome 1	14,00	42,00
1	Séries de prix de la Société Centrale des Architectes. Correctifs	55,00	55,00
1	Tarif d'honoraires des Praticiens (mises à jour référence : C.V.D.K.)	12,00	12,00
1	Tarif de responsabilité des Caisses de Sécurité Sociale (mises à jour référence C.E.)	13,00	13,00
1	Technique et Architecture	55,00	55,00
1	Technique de l'Eau	40,00	40,00
1	Textes de Droit Familial couplé à Informations Rapides . .	62,50	62,50
1	Tuiles et Briques. Abonnement B	16,00	16,00
1	Union Nationale des Bureaux d'Aide Sociale de France et d'Outre-Mer	7,00	7,00
2	Urbanisme	48,00	96,00
1	Usine Nouvelle	28,00	28,00
1	Vers l'Education Nouvelle	10,00	10,00
8	Vie Communale et Départementale	12,00	96,00
110	Vitalité Française	6,00	660,00
23	Voix du Nord	65,50	1.506,50
	<i>A reporter au total général</i>		14.838,20 =====
CHAPITRE XIX			
SERVICE DES JARDINS ET PROMENADES			
1	Arboriculture Fruitière	20,00	20,00
1	Birds Illustrated	26,50	26,50
1	Bulletin Horticole	13,50	13,50
1	Courrier Horticole	20,00	20,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
1	Endeavour	7,50	7,50
1	Gardeners Chronicle	44,80	44,80
1	Freig Zeit (Récration in Europa)	14,75	14,75
1	International Zoo-News	25,00	25,00
1	Jardins de France	9,00	9,00
1	Mon Jardin et ma Maison	26,00	26,00
1	Living with Flowers	14,75	14,75
1	Maison et Jardin	32,00	32,00
1	Naturalia	22,00	22,00
1	Park administration	12,00	12,00
1	Pomologie Française	15,00	15,00
1	Publication de l'Institut de Technique Horticole de Wageningen	18,00	18,00
1	Revue Horticole	9,00	9,00
1	Revue Horticole Suisse	26,00	26,00
1	Revue des Oiseaux	6,00	6,00
1	Revue de la Société Royale de Zoologie d'Anvers	6,50	6,50
1	Vie à la Campagne	18,00	18,00
	<i>A reporter au total général</i>		386,30 =====
CHAPITRE XXI. — ENSEIGNEMENT			
LYCÉE TECHNIQUE MUNICIPAL VALENTINE LABBÉ			
1	Brochures Législatives n° 1 réf. C.M. n° 2 réf. C.N. n° 3 réf. C.S. }	7,50	7,50
	n° 4 réf. C.T. n° 5 réf. C.V. n° 6 réf. C.P. } gratuites		
1	Bulletin d'Hygiène Alimentaire	16,00	16,00
1	Bulletin d'Informations Économiques, Techniques et Pédagogiques	13,00	13,00
1	Bulletin de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques Région du Nord	7,00	7,00
1	Bureau	24,00	24,00
1	Cahiers Français. Documents d'Actualité	14,50	14,50
1	Cahiers de Normalisation couplé à Courrier de la Normalisation	40,00	40,00
1	Connaissance des Arts	94,50	94,50
1	Courrier de l'U.N.E.S.C.O.	7,00	7,00
1	Dictionnaire Social Permanent (Mises à jour)	116,40	116,40
1	Documentation Photographique couplée à Documentation Française Illustrée	38,00	38,00
1	L'Économie	40,00	40,00
1	Éducation Ménagère jumelée à Documentation Ménagère Permanente	10,00	10,00
1	Éducation Nationale. Abonnement n° 3.	24,00	24,00
1	Enseignement Technique	11,40	11,40
1	Droit Social	49,00	49,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
1	Grandes Enquêtes	25,00	25,00
1	Guide de l'Administrateur d'Hôpital	6,00	6,00
1	Guide du Correspondant de Caisse (réf. C.D.)	12,00	12,00
1	Industries et Techniques. Magazine de la Productivité Française	25,00	25,00
1	Informations Scientifiques	19,00	19,00
1	Informations Sociales	25,60	25,60
1	Jardin des Modes (Collections et Modèles)	21,00	21,00
5	Langenscheidts (Sprach Illustrierte)	7,90	39,50
1	Modes et Travaux	11,80	11,80
1	Orga Commerce	35,00	35,00
1	Problèmes Économiques	33,00	33,00
1	Réalités	79,00	79,00
1	Recueil de Droit et de Jurisprudence.	32,00	32,00
1	Recueil Méthodique des Lois et Règlements applicables dans l'Administration de l'Éducation Nationale. Abonnement D. Edition non perforée	25,00	25,00
1	Revue de l'Économe	25,00	25,00
1	Revue de l'Infirmière et de l'Assistante Sociale	18,00	18,00
1	Revue de la Sécurité Sociale	15,00	15,00
1	Santé de l'Homme	2,00	2,00
1	Tarif de Responsabilité des Caisses de Sécurité Sociale. Référence C.E.	13,00	13,00
1	Tableau fiscal et juridique.	55,00	55,00
1	Revue Technique Art et Sciences	20,00	20,00
1	Service Direction	60,00	60,00
1	Technique Hospitalière	25,00	25,00
1	Technique de l'Habillement	30,00	30,00
1	The Listener	26,75	26,75
1	Vendre	40,00	40,00
1	Vêtir	32,00	32,00
1	Vêtements créations.	38,00	38,00
	<i>A reporter au total général</i>		1.300,95
CHAPITRE XXIX bis. — ÉCOLE DES BEAUX-ARTS			
1	Arts Documents	24,00	24,00
1	Art d'Église	20,00	20,00
1	Art Sacré	20,00	20,00
1	Art Spectacles	45,00	45,00
1	L'Œil	60,00	60,00
1	Congrès de la Société Française d'Archéologie	14,50	14,50
1	Gazette des Beaux-Arts	68,00	68,00
1	Gebrauchsgraphik	110,00	110,00
1	Graphis	85,00	85,00
1	Graphisme Actuel.	71,00	71,00
1	Jardin des Arts	36,00	36,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
1	Stile Industriale	54,00	54,00
1	Vente et Publicité	40,00	40,00
	<i>A reporter au total général</i>		647,50 =====
<p>CHAPITRE XXIX bis ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE</p>			
1	Architecture d'aujourd'hui	69,00	69,00
1	Domus	108,00	108,00
1	Kenchiku Bunka	100,00	100,00
1	Le nouveau journal de charpente et de menuiserie	28,00	28,00
1	Tuiles et Briques. Abonnement A	17,00	17,00
1	Urbanisme	48,00	48,00
	<i>A reporter au total général</i>		370,00 =====
<p>CHAPITRE XXIX bis. — ATELIER DE DÉCORS</p>			
1	Théâtre dans le Monde	15,00	15,00
	<i>A reporter au total général</i>		15,00 =====
<p>CHAPITRE XXIX bis. — THÉÂTRES MUNICIPAUX</p>			
1	Guide du Concert.	37,50	37,50
1	L'Entr'Acte	20,00	20,00
1	Massalia	30,00	30,00
1	Opéra	10,00	10,00
1	Semaine de Paris	50,00	50,00
	<i>A reporter au total général</i>		147,50 =====
<p>CHAPITRE XXIX bis MUSÉE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS</p>			
1	Apollo	60,00	60,00
1	Arts et Traditions Populaires	30,00	30,00
1	Bulletin du Comité Flamand de France.	10,00	10,00
1	Bulletin trimestriel de l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France	10,00	10,00
1	Burlington Magazine	80,00	80,00
1	Cahiers de la Céramique	60,00	60,00
1	Connaissance des Arts.	109,00	109,00
1	Gazette des Beaux-Arts	68,00	68,00
1	Gazette de l'Hôtel Drouot	20,00	20,00
1	Kunstchronick	27,00	27,00
1	Muséum	20,00	20,00
1	Master Drawings	50,00	50,00

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
1	Paragone	40,00	40,00
1	Revue du Louvre.	30,00	30,00
1	Revue du Nord	13,00	13,00
	<i>A reporter au total général</i>		627,00 =====
CHAPITRE XXIX bis MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE			
1	La Nature	30,00	30,00
1	Naturalia	22,00	22,00
1	Science et Vie	20,00	20,00
	<i>A reporter au total général</i>		72,00 =====
CHAPITRE XVI ABATTOIRS, HALLES ET MARCHÉS			
1	Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France couplé à Recueil de Médecine Vétérinaire de l'École d'Alfort.	65,00	65,00
1	Deutsche Schlacht und Viehof - Zeitung	62,00	62,00
1	Courrier des Abattoirs	25,00	25,00
1	Die Fleischwirtschaft	72,00	72,00
1	Journal Officiel - Édition Lois et Décrets	65,00	65,00
1	Recueil de Médecine Vétérinaire de l'École Nationale Vétéri- naire de Toulouse	40,00	40,00
1	Revue de l'Élevage	18,00	18,00
1	Revue Générale du Froid	27,00	27,00
1	Revue Technique Vétérinaire des Abattoirs et d'Hygiène Alimentaire	30,00	30,00
	<i>A reporter au total général</i>		404,00 =====
CHAPITRE VII. — SAPEURS-POMPIERS			
1	Journal Officiel - Lois et Décrets	65,00	65,00
2	Protection Civile	20,00	40,00
	<i>A reporter au total général</i>		105,00 =====
CHAPITRE XXVI. — POUPONNIÈRE MUNICIPALE			
1	Maisons d'Enfants de France	25,00	25,00
1	Médecine Infantile	25,00	25,00
1	Pédiatrie	45,00	45,00
	<i>A reporter au total général</i>		95,00 =====

Nbre	NOMENCLATURE DES JOURNAUX, REVUES, PÉRIODIQUES	PRIX UNITÉ	PRÉVISION
CHAPITRE XXIX bis. — CONSERVATOIRE			
1	Éducation Musicale	15,00	15,00
	<i>A reporter au total général</i>		15,00 =====
CHAPITRE IX. — LABORATOIRE MUNICIPAL D'ANALYSES			
1	Annales des Falsifications et des Fraudes	35,00	35,00
1	Annales de Chimie Analytique	46,00	46,00
1	Journal Officiel - Édition Lois et Décrets	65,00	65,00
1	Peintures, Pigments, Vernis	48,00	48,00
1	Revue « Le Lait »	44,00	44,00
1	Revue des Industries Alimentaires et Agricoles	60,00	60,00
	<i>A reporter au total général</i>		298,00 =====
CHAPITRE XXI. — ENSEIGNEMENT			
ÉCOLE DE PLEIN AIR D. VERHAEGHE			
1	Bulletin de liaison des maîtres E.P.A.	5,00	5,00
1	Cahiers de l'Enfance	18,00	18,00
1	Cahiers de l'Enfance Inadaptée	16,00	16,00
1	Fascicules de Documentation de l'Association Nationale des Communautés d'Enfants	30,00	30,00
1	Vers l'Éducation Nouvelle	10,00	10,00
	<i>A reporter au total général</i>		79,00 =====
CHAPITRE XXXII bis			
FRAIS RELATIFS AUX EMPRUNTS ET INTÉRÊTS			
A DIVERS			
1	Cours Authentiques et Officiels de la C ^{1e} des Agents de Change de Lille (Bulletin Quotidien)	90,00	90,00
	<i>A reporter au total général</i>		90,00 =====

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DÉSIGNATION DES SERVICES	CHAPITRES DU BUDGET	PRÉVISIONS
Administration Générale	Chapitre II	14.838,20
Service des Jardins	Chapitre XIX	386,30
Lycée Technique Municipal V. Labbé	Chapitre XXI Enseignement	1.300,95
École des Beaux-Arts	Chapitre XXIX bis	647,50
École Régionale d'Architecture	Chapitre XXIX bis	370,00
Atelier de Décors	Chapitre XXIX bis	15,00
Théâtres Municipaux	Chapitre XXIX bis	147,50
Musées du Palais des Beaux-Arts	Chapitre XXIX bis	627,00
Musée d'Histoire Naturelle	Chapitre XXIX bis	72,00
Abattoirs, Halles et Marchés	Chapitre XVI	404,00
Sapeurs-Pompiers	Chapitre VII	105,00
Pouponnière Municipale	Chapitre XXVI	95,00
Conservatoire	Chapitre XXIX bis	15,00
Laboratoire Municipal d'analyses	Chapitre IX	298,00
École de Plein Air D. Verhaeghe	Chapitre XXI Enseignement	79,00
Frais relatifs aux emprunts et Intérêts à divers	Chapitre XXXII bis	90,00
	TOTAL GÉNÉRAL	19.490,45

Les prix ont été indiqués sous toutes réserves des modifications pouvant intervenir.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à souscrire les abonnements sus-visés et décider l'imputation de la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Adopté.

N° 63 / 5. — ABATTOIRS. FRIGORIFIQUE. REDEVANCE D'USAGE.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ancien frigorifique de l'Abattoir a dû être démoli pour céder la place à deux chambres frigorifiques, qui, bien que provisoires, donnent les plus grandes satisfactions aux usagers.

Le système de la location par case ne peut plus être appliqué dans les frigorifiques modernes car la notion de service rendu doit se substituer à celle d'emplacement loué *ad libitum*. De plus, ce système mettrait la Ville dans l'impossibilité d'accepter des utilisateurs de passage.

Dans l'esprit du décret du 14 juin 1961 qui manifeste la volonté du législateur d'agencer les taxes et redevances d'abattoir en fonction du service rendu, nous vous proposons d'instituer une redevance d'usage pour l'entrepôt frigorifique. Cette redevance aurait pour assiette le kilogramme de denrée introduite, sans tenir compte de la

durée de séjour. Un tel système, qui a entre autres avantages celui de simplifier la comptabilité, est d'ores et déjà appliqué dans de grands abattoirs frigorifiques modernes.

Cependant, certains chevillards prétendent disposer, dans l'attente des tunnels de réfrigération rapide, d'une chambre froide en vue du ressuage en atmosphère réfrigérée. Selon les termes de l'article 4 du décret susvisé, ce service est prévu en contrepartie de la redevance d'abatage. L'une des deux chambres frigorifiques, dite chambre A sera réservée pour cet usage. Y sera autorisée, sans perception d'aucune redevance particulière, l'introduction des carcasses ou des abats pendant un laps de temps ne pouvant excéder le jour de l'abatage et la journée du lendemain.

L'autre chambre frigorifique, dite chambre B., sera affectée à l'entreposage de longue durée. En accord avec vos Commissions des Abattoirs, du Contentieux et des Finances, nous vous proposons d'instituer une redevance d'entreposage frigorifique.

Cette redevance intéresserait les carcasses ou les abats introduits ou séjournant au frigorifique, au delà de la journée qui suit celle de l'abatage. La perception serait unique et valable pour une durée illimitée, son taux de 0,017 F. par kilogramme de denrée introduite.

Adopté (Délibération devenue sans objet par suite de l'approbation préfectorale, à la date du 22 janvier 1963, de la délibération n° 62/128 du 8 novembre 1962.

N° 63/6. — RAPATRIÉS D'ALGÉRIE. CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre du 1^{er} décembre 1962, M. le Préfet du Nord nous informait de sa décision d'attribuer, en faveur de notre Ville, un contingent de 40 logements préfabriqués légers, subventionnés par l'État, pour assurer le relogement de familles rapatriées d'Algérie.

Il nous est apparu inopportun de réaliser des constructions en « préfabriqués légers » précaires, inconfortables et inesthétiques sur des terrains viabilisés prévus pour recevoir l'implantation d'immeubles à étages situés rue de l'Amiral Courbet ; aussi, avons-nous suggéré à M. le Préfet, de bâtir en hauteur des constructions durables s'harmonisant aux immeubles édifiés dans ce quartier étant entendu que le bénéfice des subventions d'État nous serait maintenu.

M. le Préfet du Nord a fait savoir son accord sur notre proposition.

Le financement de ce programme de logements sera en grande partie assuré par une subvention de l'État portant sur la totalité du coût de la construction ne pouvant être supérieure aux taux suivants :

- 19.000 Frs pour un logement F III et pour une surface minimale de 41 m²
- 23.000 Frs pour un logement F IV et pour une surface minimale de 49 m².
- 26.500 Frs pour un logement F V et pour une surface minimale de 56 m².

Nous vous prions, en accord avec votre Commission de l'Habitation :

1° de décider la réalisation de 40 appartements pour assurer le relogement de familles rapatriées d'Algérie,

2° de charger l'Office Municipal d'H.L.M. de Lille de construire ces logements sur les terrains viabilisés de la rue de l'Amiral Courbet,

3° de décider que la Ville supportera la différence entre le coût total de l'opération et le financement consenti par l'État.

Adopté.

N° 63 / 7. — CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL. ÉCHANGE DE TERRAINS, A ASCQ.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération en date du 22 septembre 1962, la Commission Administrative du Centre Hospitalier Régional a décidé la cession à M. Max Parent, demeurant 37, rue des Fusillés à Ascq, d'une parcelle de terrain de 64 m² sise en cette commune, rue de l'Abbé Lemire, et reprise sous partie du n° 373 de la section B du cadastre, en échange d'une parcelle de 27 m² située également à Ascq, même rue, et reprise au cadastre sous partie du n° 374 de la section B, dont M. Parent est propriétaire.

Cet échange permettra au Centre Hospitalier Régional de régulariser la limite de sa propriété et d'allonger le côté front à rue de celle-ci.

Il se fera moyennant le paiement par M. Parent d'une soulte de 1.000 F., ainsi que des frais, droits et honoraires. La cession par le Centre Hospitalier Régional s'opérera sous la charge du bail en cours, tandis que la parcelle vendue par M. Parent devra être rendue libre de toute occupation.

La parcelle cédée par le Centre Hospitalier Régional dépendant du fonds de l'Hospice Général, le montant de la soulte sera affecté à la construction du pavillon de gériatrie de la Cité Hospitalière et de maisons de repos pour personnes âgées et malades chroniques.

Étant donné l'avantage que le Centre Hospitalier Régional retirera de cette opération, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Adopté.

N° 63 / 8. — CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL. ALIÉNATION D'UN TERRAIN A MONS-EN-BARŒUL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération en date du 7 juillet 1962, la Commission Administrative du Centre Hospitalier Régional a décidé de vendre à M. Gilbert Onquiert, demeurant à Lille, 24, rue Boucher de Perthes, un terrain de 3.885 m² situé à Mons-en-Barœul et repris au cadastre sous partie du n° 2.635 de la section unique.

L'aliénation se fera, sous la charge des baux et occupations en cours, pour le prix de 46.620 F. plus frais, droits et honoraires, payable au comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir.

Le terrain en cause dépendant du fonds de l'Hospice Général, le produit de sa vente sera affecté à la construction du pavillon de gériatrie de la Cité Hospitalière et de maisons de repos pour personnes âgées et malades chroniques.

L'intérêt particulier de l'opération est que celle-ci permettra à M. Onquiart de libérer rapidement le terrain qu'il occupe actuellement à Lille, rue Boucher de Perthes, et que l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré désire acquérir en vue de l'assainissement du quartier. Au surplus, les conditions et prix prévus pour l'opération paraissent avantageux pour le Centre Hospitalier Régional.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Adopté.

**N° 63 / 9. — CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL. ALIÉNATION D'UN
IMMEUBLE, 38, RUE DE LA DIGUE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération en date du 22 septembre 1962, la Commission Administrative du Centre Hospitalier Régional a décidé de vendre à M. Robert Vandekerkof, demeurant à Lille, 38, rue de la Digue, un immeuble sis à cette adresse et érigé sur un terrain de 35 m² qui est repris au cadastre sous partie du n° 490 de la section H.

L'aliénation se fera, sous la charge de l'occupation en cours, moyennant le prix de 3.600 F. plus frais, droits et honoraires.

Ce prix sera payable, au gré de l'acquéreur :

- a) soit au comptant, à la signature de l'acte authentique à intervenir ;
- b) soit en trois fractions égales, la première à la signature du dit acte, les deux autres d'année en année afin que le dernier paiement soit effectué deux ans après la vente, ces deuxième et troisième fractions du prix étant réglées avec les intérêts au taux de 7 % produits par la partie du prix encore due après chaque échéance.

L'immeuble en cause dépendant du fonds de l'Hospice Général, le produit de l'opération sera affecté à la construction du pavillon de gériatrie de la Cité Hospitalière et de maisons de repos pour personnes âgées et malades chroniques.

Étant donné qu'aux prix et conditions prévus l'aliénation paraît avantageuse pour le Centre Hospitalier Régional, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet.

Adopté.

N° 63/ 10. — INSTANCE CONTRE LA C.G.I.T. AUTORISATION D'ESTER.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par un mémoire déposé à la Préfecture le 18 octobre 1962, la Compagnie Générale de Transports, 2, rue Auber, à Lille, a annoncé son intention d'introduire une action judiciaire contre la Ville, en vue d'obtenir le paiement d'une indemnité de 130,12 F. avec intérêts pour préjudice subi lors d'une collision entre un autobus de la Compagnie et un véhicule municipal.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de nous autoriser et d'autoriser la Compagnie Générale d'Assurances représentée par M. Cornille, 8, rue Jeanne d'Arc, à Lille, qui garantit nos véhicules automobiles contre les accidents causés aux tiers, à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

N° 63/ 11. — INSTANCE CONTRE MIART. HONORAIRES DE M^e VANDEWALLE. RÈGLEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 29 avril 1960, place de la République, des massifs de fleurs furent volontairement saccagés par M. Jacques Miart, qui demeurait alors, 23, rue Paul Lafargue, à Lille.

Par jugement du 11 juillet 1960, le Tribunal de Grande Instance de Lille a condamné l'intéressé à une peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis, au paiement à la Ville de 500 F. de dommages et intérêts et à celui des dépens.

M. Miart ayant quitté son domicile et sa trace n'ayant pu être retrouvée, il appartient à la Ville de payer à M^e Vandewalle, avoué, 50, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille, qui s'était constitué pour elle, le montant de ses frais et honoraires, soit 129,72 F.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de décider le règlement à M^e Vandewalle de la dite somme de 129,72 F., qui sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du B.P. 1962, sous rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63/ 12. — IMMEUBLES MENAÇANT RUINE. HONORAIRES DE M. JOURDAIN. RÈGLEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vertu des dispositions de l'article 303 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, M. Jourdain, Architecte-expert, a été invité à procéder à la visite de divers immeubles dont le mauvais état compromettait la sécurité publique.

Le montant des honoraires qui lui sont dus pour ces expertises s'élève à 260 F. :

DATE	DÉSIGNATION DES LIEUX	HONORAIRES		
		Vacations sur sur place et déplacements	Rédaction du compte rendu	TOTAL
1 ^{er} octobre 1962. .	26-27, rue Bellevue . .	80 F.	70 F.	150 F.
30 novembre 1962 .	23, rue Chappe . . .	60 F.	50 F.	110 F.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de régler à M. Jourdain la somme de 260 F. qui sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 1^{er} du Budget primitif de 1962, sous rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

**N° 63 / 13. — ASSURANCES AUTOMOBILES. RISTOURNE SUR PRIME
PAR LA COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES.
ADMISSION EN RECETTE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison du retrait de la circulation en septembre 1962 d'un véhicule automobile nous appartenant, la Compagnie Générale d'Assurances, représentée par M. Cornille, 8, rue Jeanne d'Arc, qui garantit les accidents causés aux tiers par le dit véhicule, met à notre disposition la somme de 85,35 F. représentant le montant de la prime afférente à la période du 18 septembre 1962 au 26 juin 1963.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons, en conséquence, de décider l'admission de cette somme en recette.

Adopté.

**N° 63 / 14. — ASSURANCES AUTOMOBILES. RISTOURNE SUR PRIME
PAR LA « DÉFENSE AUTOMOBILE ET SPORTIVE ».
ADMISSION EN RECETTE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison du retrait de la circulation en août 1962 de 17 véhicules nous appartenant, la « Défense Automobile et Sportive » représentée par M. Dufosse, 32, boulevard de la Liberté, à Lille, qui assume la défense des intérêts de la Ville dans le cas d'accidents causés aux dits véhicules, met à notre disposition la somme globale de 24,10 F., se décomposant comme suit :

7,62 F. représentant le montant de la prime afférente à la période du 9 août au 14 septembre 1962, pour 5 véhicules ;

16,48 F. représentant le montant de la prime afférente à la période du 25 août au 14 septembre 1962, pour 12 véhicules.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons, en conséquence, de décider l'admission de cette somme en recette.

Adopté.

**N° 63/ 15. — PRÊTS A LA CONSTRUCTION. MAINLEVÉE
D'INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Des prêts complémentaires ont été accordés à diverses personnes bâtissant un appartement à usage d'habitation à l'aide de prêts consentis par les organismes destinés à faciliter la construction.

En outre, en vertu de la délibération n° 3.690, du 22 février 1952, la Ville a octroyé aux agents municipaux allocataires qui en ont fait la demande, une aide à la construction de la même importance que celle attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales à ses ressortissants.

Indépendamment du règlement du prêt, la Ville a fait l'avance de la prime d'assurance vie et des frais d'acte.

En garantie du remboursement de ces prêts, une inscription hypothécaire a été prise à l'encontre de chacun des intéressés.

Les bénéficiaires, dont les noms sont repris dans le tableau ci-dessous, ont remboursé la totalité du prêt.

Par ailleurs, M. Fauquemberghe étant décédé, la Compagnie d'Assurance sur la Vie a remboursé le solde restant dû.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Contentieux, de nous autoriser et d'autoriser M. le Trésorier Principal à donner mainlevée et à consentir à la radiation des inscriptions hypothécaires.

DÉLIBÉRATION ACCORDANT LE PRÊT	NOM ET ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU PRÊT	INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE
N° 4.773 du 20 février 1953	M. Dupont Pierre 118, rue de La Bassée, Lille.	5.000 Assurance vie 414,59 Frais d'acte 285,41	5.700 F. } 17 juin 1953 Volume 556 n° 94
N° 56/ 49 du 25 mai 1956	M. Cappelle Roger, 228, rue Abélard, Lille	1.400 Assurance vie 69,85 Frais d'acte 234,15	1.704 } 18 janvier 1960 Volume 803 n° 64

DÉLIBÉRATION ACCORDANT LE PRÊT	NOM ET ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU PRÊT	INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE
N° 56/ 105 du 17 juillet 1956	M. Crampon Gérard, 25, boulevard d'Al- sace, Lille.	1.500 Assurance vie 104,12 Frais d'acte 230	1.834,42 7 janvier 1959 Volume 754 n° 71
N° 56/ 148 du 26 octobre 1956	M. Noël Edouard, 4, rue Paul Lafargue, Lille.	5.000 Assurance vie 187,72 Frais d'acte 410	5.597,72 9 mai 1957 Volume 687 n° 19
N° 57/ 51 du 11 mars 1957	Fauquemberghe David 1, rue Marin de la Meslée, Lille.	4.000 Assurance vie 379,41 Frais d'acte 300	4.679,41 27 juin 1958 Volume 735 n° 66
N° 57/ 120 du 8 juillet 1957	Leeman Claude, 11, rue, Gounod, Fâches-Thumesnil.	2.500 Assurance vie 40,40 Frais d'acte 224,60	2.765 18 avril 1958 Volume 727 n° 61
N° 57/ 120 du 8 juillet 1957	M. Houssin Henri, 13, rue Gounod, Fâches-Thumesnil.	2.500 Assurance Vie 39,20 Frais d'acte 225,80	2.765 18 avril 1958 Volume 727 n° 63
N° 57/ 213 du 10 décembre 1957	Blanquart Robert, 7, rue Gounod, Fâches-Thumesnil.	2.500 Assurance vie 45,40 Frais d'acte 224,60	2.770 8 août 1958 Volume 741 n° 11

Adopté.

N° 63/ 16. — PRÊTS A LA CONSTRUCTION. SUBSTITUTIONS DE CAUTIONS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n°s 59-2/ 72, du 29 mai 1959, 153 et 354 du 12 juillet 1955, 56/ 153, du 26 octobre 1956 ; 57/ 55, du 11 mars 1957 ; 57/ 119 - 57/ 132 - 57/ 139, du 8 juillet 1957, vous avez décidé, en vue de faciliter la construction de nouveaux groupes d'habitations sur le territoire de notre Ville, d'allouer des prêts à long terme à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » pour aider divers locataires tributaires de cet organisme.

Aux termes des contrats intervenus, portant ouverture de crédit par la Ville de Lille à la Société emprunteuse, les bénéficiaires de ces prêts se sont portés cautions solidaires de la dite Société pour le remboursement des prêts consentis.

Les cautions reprises dans le tableau ci-annexé se sont trouvées dans l'obligation de quitter leur logement et ont été remplacées par d'autres locataires attributaires dont les noms figurent sur ce même tableau, et qui acceptent de se substituer à leurs prédécesseurs dans les engagements de ces derniers envers la Ville de Lille.

Afin de permettre à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » de maintenir l'équilibre des opérations de financement de ces divers groupes d'habitations, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de vouloir bien agréer ces nouvelles cautions et de nous autoriser à signer tous actes nécessaires.

Il est bien entendu que ces nouveaux locataires-attributaires de la Société « Les H.E.N. » devront contracter une assurance sur la vie destinée à les libérer en cas de décès, de la somme correspondant à celle restant due à la Ville de Lille par la Société emprunteuse et que la prime d'assurance et les frais d'acte devront être acquittés directement par les intéressés.

NUMÉRO ET DATE DE LA DÉLIBÉRATION	MONTANT DU PRÊT CONSENTI (EN F.)	DÉSIGNATION DU GROUPE	NOM DES ANCIENNES CAUTIONS	DÉLAI DE REM- BOUR- SE- MENT	NOM DES REMPLEÇANTS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE DE PRISE D'EF- FET DES SUBSTITU- TIONS DE CAUTIONS
153 - 12-7-55	5.000	Groupe du Buisson	Colmant Roger	20 ans	M ^{me} Dhainaut Elisa	4-1-1902 Jeumont	1-5-1960
354 - 12-7-55	5.000	Groupe du Buisson	Dewinter Jacques	20 ans	M ^{lle} Tranchet Francine	6-11-1925 Lille	1-8-1962
56 / 153 26-10-56	4.500	square de l'Ermitage	Lefour Roger	20 ans	Caignaert Marcel	22-10-1931 Ronchin	1-3-1962
56 / 153 26-10-56	3.750	square de l'Ermitage	Flanquart Raymond	20 ans	Gavory Charles	1-3-1936 Ivergny	1-6-1961
56 / 153 26-10-56	4.500	square de l'Ermitage	Bogaert Claude	20 ans	Vroeman Marcel	20-10-1917 Paris	1-4-1961
57 / 55 11-3-57	3.750	Groupe Gassendi	Blart Georges	20 ans	Daty Lucien	3-10-1910 Morcourt	1-5-1962
57 / 132 8-7-57	4.000	Groupe Petite Cha- pelle	Herisson Gustave	20 ans	M ^{me} Veuve Nicolas Liénard	25-8-1914 Avesnes- sur-Helpe	1-5-1962
57 / 139 8-7-57	4.000	Groupe Petite Cha- pelle	Van de Castelee Arthur	25 ans	Fernez André	27-5-1922 Lille	1-2-1961
57 / 119 8-7-57	4.000	Groupe Gassendi	Febvay Roger	20 ans	Ghoris Paul	7-11-1909 Cassel	1-12-1961
59 / 272 29-5-59	3.000	square du Rampon- neau.	Tanghe Eugène	20 ans	Desplanques André	29-6-1914 Houplines	1-8-1962

Adopté.

N° 63 / 17. — TRANSFERT DE PRÊT AU PROFIT DE M. CHEVAL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 59-2 / 179, en date du 21 décembre 1959, vous avez accordé à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » un prêt de 13.450.000 anciens frs pour aider au financement de la construction d'un groupe d'habitations sur un terrain sis à Lille, rue de l'Épinette.

Le prêt avait été réparti entre 37 personnes ayant souscrit des actions en vue de devenir locataires avec promesse d'attribution d'un logement dans ce groupe.

Parmi ces locataires attributaires figurait M. André Delcuvellerie pour une somme de 400.000 anciens frs. Or, ce dernier a renoncé à ses projets avant le versement du prêt et a été remplacé dans son logement par M. Pierre Cheval, né à Saint-Amand, le 25 janvier 1933.

Afin de permettre à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » de maintenir l'équilibre des opérations de financement de ce groupe d'habitations, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de vouloir bien accepter de transférer à M. Cheval le prêt précédemment attribué à M. Delcuvellerie et de nous autoriser à signer l'acte nécessaire.

Il est bien entendu que ce nouveau locataire attributaire de la Société « Les Habitations Économiques du Nord » devra contracter une assurance sur la vie destinée à le libérer, en cas de décès, de la somme restant due à la Ville de Lille et que celle-ci fera également l'avance de la prime d'assurance et des frais d'acte.

Adopté.

N° 63 / 18. — TRANSFERT DE PRÊT AU PROFIT DE M^{me} DELECROIX-LEJEUNE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 57 / 201, en date du 20 décembre 1957, vous avez accordé à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » un prêt de 400.000 anciens francs en faveur de M. Thierry Lefebvre dans le but de l'aider au financement d'un logement dans la rue du Chevalier Français, à Lille.

Ce dernier ayant renoncé à ses projets de construction avant le versement du prêt, vous aviez, par délibération n° 59 / 40, du 30 janvier 1959, autorisé le transfert du prêt au profit de son remplaçant, M. Bernard Thieffry.

Or, ce dernier, à son tour, sans avoir perçu le montant du prêt, a quitté les lieux et a été remplacé dans son logement par M^{me} Delecroix, née Lejeune Micheline, née à Clermont (Oise), le 11 juillet 1923.

Afin de permettre à la Société « Les Habitations Économiques du Nord » de maintenir l'équilibre des opérations de financement du Groupe du Chevalier Français, nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, d'accepter de transférer à M^{me} Delecroix-Lejeune le prêt précédemment attribué à M. Thieffry et de nous autoriser à signer l'acte nécessaire.

Il est bien entendu que ce nouveau locataire attributaire de la Société « Les Habitations Économiques du Nord » devra contracter une assurance sur la vie destinée à le libérer, en cas de décès, de la somme restant due à la Ville de Lille et que celle-ci fera également l'avance de la prime d'assurance et des frais d'acte.

Adopté.

**N° 63/ 19. — LEGS CRÉPIN. OPÉRATION CONCERNANT DES VALEURS
DONT LA VILLE EST NUE PROPRIÉTAIRE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est a procédé à l'augmentation de son capital par l'émission d'actions de 75 F. à souscrire au prix de 125 F., à raison de deux actions nouvelles pour onze actions anciennes.

La Ville de Lille, nue-propiétaire de 31 actions de cette Société, a dû céder les droits de souscription attachés à ces titres, ne disposant pas de crédit pour l'achat d'actions nouvelles.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de ratifier ces opérations et de décider que, conformément aux stipulations de l'acte de liquidation et de partage, les sommes à revenir en nue-propiété à la Ville et en usufruit à M^{me} Crépin feront l'objet d'emploi administratif en valeur d'État.

Adopté.

**N° 63/ 20. — ALIÉNATION RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX, IMPASSE
SAINT MAMERT, N° 2.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une demande d'aliénation d'une parcelle de terrain de 62 mètres carrés, appartenant à la Ville, située rue du Faubourg de Roubaix, impasse Saint Mamert, n° 2, reprise au cadastre sous le n° 1.100 p de la section C., par M^{me} Suzanne Vandervène, veuve de M. Paul Catry, demeurant à Lille, 33, rue d'Isly, qui vient d'acquérir les constructions érigées sur la dite parcelle précédemment donnée en arrentement.

La vente se fera à l'amiable, moyennant le prix fixé par l'Administration des Domaines, à vingt francs le mètre carré et accepté par l'acquéreur.

M^{me} Catry prendra à sa charge l'entretien, la réparation ou la reconstruction du trottoir situé au droit de la propriété vendue.

Le dit terrain qui provenait d'un échange avec les Hospices Civils de Lille ne présentant aucun intérêt pour la Ville, nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Contentieux, d'en décider la cession amiable, aux conditions ci-dessus.

Nous vous demandons, en outre, de vouloir bien prononcer l'admission en recette du produit de cette vente qui sera comptabilisé au chapitre XIV, du Budget primitif, sous rubrique : « Produit des ventes immobilières ».

Adopté.

N° 63/ 21. — SALLE DE RÉUNIONS AU BLOC DES VIEILLARDS, RUE SAINT SAUVEUR. MISE A LA DISPOSITION DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Office Municipal d'Habitations à Loyer Modéré a consenti à mettre à la disposition de la Ville, en vue de l'aménagement d'une salle de réunions, le sous-sol de l'immeuble des Vieillards, rue Saint Sauveur, dénommé « Les Dintellières ».

Un bail nous sera accordé pour une durée de 3, 6 ou 9 années, renouvelable par tacite reconduction, moyennant le paiement d'un loyer symbolique d'un franc par an.

La Ville supportera, en outre, toutes les charges dites locatives.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Contentieux, de nous autoriser à signer le contrat nécessaire dont les frais de timbre et d'enregistrement seront réglés par la Ville.

Adopté. (voir compte rendu analytique, page 3).

N° 63/ 22. — INDEMNITÉ AUX GREFFIERS DU TRIBUNAL D'INSTANCE POUR LE LOGEMENT DE LEURS ARCHIVES. RELÈVEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre du 23 octobre 1962, le Président de la Compagnie des Greffiers d'Instance et de Police, sollicite un relèvement de l'indemnité annuelle que la Ville alloue aux Greffiers du Tribunal d'Instance de Lille pour le logement de leurs archives et la réception des justiciables.

Par délibération n° 60/ 13, du 7 mars 1960, le taux de cette indemnité a été fixé à 720 F. depuis le 1^{er} janvier 1960.

A l'appui de sa requête, le Président de cette Compagnie fait valoir que le taux précité est insuffisant pour couvrir les loyers effectivement payés. Il demande que, compte tenu de l'augmentation des patentes et de la nouvelle taxe sur les locaux professionnels, l'indemnité annuelle soit portée à 1.800 F.

Il ajoute que, partout ailleurs, ses confrères « jouissent de locaux mis gracieusement à leur disposition ».

Il convient de rappeler que l'article 185 (8°) du Code de l'Administration Communale comprend parmi les dépenses obligatoires pour la commune « les frais de loyer et de réparation du local du Tribunal d'Instance ».

En l'état actuel de la législation sur les loyers, la valeur locative d'un local à usage professionnel de 100 m² est fixée pour les locaux de :

- catégorie 2 A à 197,50 F. par mois, soit 2.370,00 F. par an ;
- catégorie 2 B à 172,90 F. par mois, soit 2.074,80 F. par an ;
- catégorie 2 C à 160,00 F. par mois, soit 1.920,00 F. par an ;
- catégorie 3 A à 146,50 F. par mois, soit 1.758,00 F. par an.

En considération de ces chiffres, la demande de M. le Président de la Compagnie des Greffiers d'Instance apparaît raisonnable.

Nous vous proposons, en conséquence, en accord avec vos Commissions du Contentieux et des Finances, de porter à 1.800 F. l'indemnité annuelle en cause, à compter du 1^{er} janvier 1963.

La dépense sera imputée sur le crédit qui sera ouvert à cet effet au chapitre III, article 2, du Budget primitif de 1963.

Adopté.

N° 63 / 23. — FONDS DE COMMERCE, 52, RUE DU MARCHÉ. ÉVICTION DU LOCATAIRE.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est propriétaire, depuis le 26 mars 1921, de l'immeuble sis à Lille, 52, rue du Marché, dont la totalité du sol doit être incorporée en voie publique pour permettre la réalisation du prolongement de la rue Littré, dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral en date du 30 mars 1903.

Cet immeuble est loué suivant bail en date du 11 septembre 1957, consenti à M. Daniel Hasquin aux droits de qui se trouvent actuellement M. et M^{me} Robert Wouters-Herlem, boulangers-pâtisseries, pour une durée de trois, six, neuf années à compter du 1^{er} janvier 1957.

En conformité des dispositions du décret du 30 septembre 1953, modifié par la loi du 5 janvier 1957, congé a été signifié pour le 31 décembre 1962 à M. et M^{me} Wouters, par acte extra-judiciaire en date du 4 novembre 1961.

A la suite des pourparlers engagés dans le but d'aboutir à un accord amiable, nous avons pu conclure avec M. et M^{me} Wouters, un accord aux termes duquel le montant de l'indemnité due par la Ville de Lille à raison de l'éviction dont il s'agit, serait fixée à quarante-trois mille francs (43.000 F.) dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur Général des Impôts., Enregistrement et Domaines.

Dans ces conditions, et en accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons d'accepter le paiement de l'indemnité ci-dessus fixée et de nous autoriser à accomplir les formalités nécessaires pour parvenir à son règlement.

En outre, nous vous prions de décider que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 2, du Budget primitif de 1962, sous la rubrique : « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi ».

Adopté.

N° 63 / 24. — ACQUISITIONS D'IMMEUBLES SITUÉS A LILLE,
32 A 34, RUE RACINE. DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa séance du 29 juin 1952, la Commission des Bâtiments a envisagé l'aménagement de l'ancien atelier de l'annexe Baggio rue des Sarrazins, en salle de réunion ou de spectacle et a jugé opportun de prévoir la création d'une sortie de secours par l'acquisition des immeubles, sis à Lille, n°s 32 et 34, rue Racine, appartenant à M^{me} Lerouge, née Odette Pynson.

Ces immeubles, de construction très ancienne, sont inclus entièrement dans un îlot que le plan d'urbanisme directeur de la Ville, en cours d'approbation, désigne comme insalubre et destiné à être remodelé.

Ils sont repris au cadastre sous les n°s 4.406 - 4.407 de la section K, pour des contenances respectives de 95 et 88 mètres carrés.

Après pourparlers, nous avons pu conclure avec M^{me} Lerouge, un accord aux termes duquel le prix dû par la Ville de Lille à raison de l'acquisition des immeubles dont il s'agit, serait fixé à la somme de dix-neuf mille cinq cents francs (19.500 F.) dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur Général des Impôts, Enregistrement et Domaines.

Ces immeubles sont occupés en partie par M^{me} Vve Beauvais, suivant location verbale moyennant un loyer mensuel de 35 F.

La Ville de Lille deviendrait propriétaire des immeubles en cause, dans l'état où ils existent, sans exception ni réserve, le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance par la prise de possession réelle qui prendrait effet le jour même de la remise à M^{me} Lerouge du titre de paiement, ou de la date de virement de l'indemnité, ou, enfin, de la consignation du prix à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pendant la période comprise entre la date de l'acte et celle de la prise de possession, M^{me} Lerouge conserverait la jouissance de l'immeuble ci-dessus visé et en percevrait les fruits s'il y a lieu.

Cette cession serait réalisée par devant M^e Cornille, Notaire à Lille.

La Ville de Lille supporterait les frais de rédaction d'acte et de transcription à l'exclusion de tous honoraires de négociation. L'indemnité serait payable après accomplissement des formalités préalables.

Vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux ont donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de cession établie à cet effet ;
- b) de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de l'opération, prévue par l'ordonnance du 23 octobre 1958, afin de faire produire, à cette cession amiable, les mêmes effets qu'une ordonnance d'expropriation ;
- c) de nous autoriser à intervenir dans l'acte notarié ;
- d) de décider que la dépense en résultant, évaluée à 19.500 F. sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 2, du Budget primitif de 1962, sous rubrique : « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi » ;
- e) de décider que le montant des frais inhérents à cette opération s'élevant approximativement à 700 F. sera imputé sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962, sous la rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63/ 25. — ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ A LILLE, 10, RUE DE LA RIVIÉRETTE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de la réalisation du projet d'alignement de la rue de la Riviérette, homologué par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 1956, nous avons jugé opportun de retenir une promesse de cession amiable relative à un immeuble situé à Lille, rue de la Riviérette, n° 10, appartenant en indivis à M. et M^{me} Defaux-Bruggeman et M. et M^{me} Debièvre-Bruggeman.

Cet immeuble, de construction ancienne, est repris au cadastre sous le n° 1.914 de la section I pour une superficie de 40 mètres carrés.

Après pourparlers, nous avons pu conclure avec les vendeurs un accord aux termes duquel le prix dû par la Ville de Lille à raison de l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit, serait fixé à la somme de neuf mille francs (9.000 F.) dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur Général des Impôts, Enregistrement et Domaines.

Cet immeuble est libre de toute occupation.

La Ville de Lille deviendrait propriétaire de l'immeuble en cause, dans l'état où il existe, sans exception ni réserve, le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance par la prise de possession réelle qui prendrait effet le jour même de la remise aux vendeurs du titre de paiement, ou de la date de virement de l'indemnité, ou, enfin, de la consignation du prix à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pendant la période comprise entre la date de l'acte et celle de la prise de possession, les vendeurs conserveraient la jouissance de l'immeuble ci-dessus visé et en percevraient les fruits s'il y a lieu.

Cette cession serait réalisée par devant M^e Piat, Notaire à Lille.

La Ville de Lille supporterait les frais de rédaction d'acte et de transcription à l'exclusion de tous honoraires de négociation. L'indemnité serait payable après accomplissement des formalités préalables.

Vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux ont donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de cession établie à cet effet ;
- b) de solliciter, de l'autorité supérieure, la déclaration d'utilité publique de l'opération, prévue par l'Ordonnance du 23 octobre 1958, afin de faire produire, à cette cession amiable, les mêmes effets qu'une ordonnance d'expropriation ;
- c) de nous autoriser à intervenir dans l'acte notarié ;
- d) de décider que la dépense en résultant, évaluée à 9.000 F. sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 2, du Budget primitif de 1962, sous la rubrique : « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi » ;
- e) de décider que les frais inhérents à cette opération, d'un montant approximatif de 400 F. seront imputés sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962, sous la rubrique : « Frais de contentieux - de vente de vieux matériaux - d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63/ 26. — ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ A LILLE, 12, RUE DU GROS GÉRARD. DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de permettre de donner un plus grand dégagement au groupe scolaire Edouard Branly, situé rue de la Barre, nous avons jugé opportun de retenir une offre de cession amiable relative à un immeuble situé à Lille, 12, rue du Gros Gérard, appartenant à M^{me} Vve Brugnon-Legay Gabrielle.

Cet immeuble, d'un état général médiocre, est, en outre, inclus entièrement dans un îlot que le plan d'urbanisme directeur de la Ville, en cours d'approbation, désigne comme insalubre et destiné à être remodelé.

Il est repris au cadastre sous le n° 1869 de la section A pour une contenance de 514 mètres carrés.

Après pourparlers, nous avons pu conclure avec M^{me} Vve Brugnon un accord aux termes duquel le prix, dû par la Ville de Lille, à raison de l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit, serait fixé à la somme de cent dix mille francs (110.000 F.) dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur général des Impôts, Enregistrement et Domaines.

Cet immeuble est libre de toute occupation.

La Ville de Lille deviendrait propriétaire de l'immeuble en cause, dans l'état où il existe, sans exception ni réserve, le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance par la prise de possession réelle qui prendrait effet le jour même de la remise

à M^{me} Vve Brugnon du titre de paiement ou de la date de virement de l'indemnité ou, enfin, de la consignation du prix à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pendant la période comprise entre la date de l'acte et celle de la prise de possession, M^{me} Vve Brugnon conserverait la jouissance de l'immeuble ci-dessus visé et en percevrait les fruits s'il y a lieu.

Cette cession serait réalisée par devant M^e Ibled, Notaire à Lille.

La Ville de Lille supporterait les frais de rédaction d'acte et de transcription à l'exclusion de tous honoraires de négociation. L'indemnité serait payable après accomplissement des formalités préalables.

Vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux ont donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de cession établie à cet effet.
- b) de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de l'opération, prévue par l'ordonnance du 23 Octobre 1958, afin de faire produire à cette cession amiable, les mêmes effets qu'une ordonnance d'expropriation.
- c) de nous autoriser à intervenir dans l'acte notarié.
- d) de décider que la dépense en résultant, évaluée à cent dix mille francs, (110.000 F) sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 2 du budget primitif de 1962 sous la rubrique « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi ».
- e) de décider que le montant des frais inhérents à cette opération s'élevant approximativement à 2.000 F sera imputé sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 1 du budget primitif de 1962, sous la rubrique « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

**N° 63 / 27. — ACQUISITION DE TERRAIN DE VOIE PUBLIQUE SITUÉ
A LILLE, 6, QUAI DU WAULT. DÉCLARATION D'UTILITÉ
PUBLIQUE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'alignements homologués par arrêté préfectoral du 24 Avril 1860, nous avons jugé opportun de retenir une offre de cession amiable de la partie de terrain tombant en voie publique d'un immeuble situé à Lille, Quai du Wault n° 6 et appartenant à M. Baselis, architecte 53, boulevard Carnot à Lille.

Cet immeuble est repris au cadastre sous le n° 4 de la section I, pour une superficie de 253 mètres carrés. Il est intéressé par le plan d'alignements précités pour une partie de 43 mètres carrés, d'après mesurage effectué par les services municipaux.

A la suite des pourparlers engagés nous avons pu conclure avec M. Baselis, un accord aux termes duquel le montant du prix dû par la Ville de Lille à raison de l'acquisition dont il s'agit, serait fixé à huit mille six cents Francs (8.600 F), dans la limite du prix indiqué par M. le Directeur général des Impôts, Enregistrement et Domaines.

La Ville de Lille deviendrait propriétaire de la portion de terrain en cause le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance par la prise de possession réelle qui prendrait effet le jour du paiement du prix.

Cette cession serait réalisée par devant M^e Fontaine, notaire à Lille.

La Ville de Lille supporterait les frais de rédaction d'acte et de transcription, à l'exclusion de tous honoraires de négociation. L'indemnité serait payable après accomplissement des formalités préalables.

Vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux ont donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de cession établie à cet effet.
- b) de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de l'opération, prévue par l'ordonnance du 23 Octobre 1958, afin de faire produire à cette cession amiable, les mêmes effets qu'une ordonnance d'expropriation.
- c) de nous autoriser à intervenir dans l'acte notarié.
- d) de décider que la dépense en résultant, évaluée à huit mille six cents francs (8600 F), sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXXVI, article 2 du budget primitif de 1962 sous la rubrique « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi ».
- e) de décider que les frais inhérents à cette opération, d'un montant approximatif de 400 F, seront imputés sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 1, du budget primitif de 1962, sous la rubrique « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

**N° 63 / 28. — OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS COMMUNAUX.
HOMOLOGATION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous soumettons à votre homologation, en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 10 Novembre 1896, les autorisations verbales que nous avons accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains repris ci-après :

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE
M. Paul Druelle, 61, avenue Butin, Lille.	Avenue Butin, derrière le monument Jooris. Section F 45 Pie 270 m2.	1 ^{er} janvier 1963	2,70 F.
M. Victor Cottenie, 98, rue Saint-Victor, La Madeleine.	La Madeleine, lieudit « Le Boulevard » Section B 3261 Pie 370 m2.	1 ^{er} janvier 1963	3,70 F.
M. Fernand Dupret, 39, rue Clemenceau, La Madeleine.	La Madeleine Chemin des Gantois Section A 2044 Pie 510 m2.	1 ^{er} novembre 1962	5,10 F.

En accord avec votre Commission du Contentieux nous vous demandons de ratifier ces décisions.

Adopté.

**N° 63 / 29. — OCCUPATION TEMPORAIRE D'IMMEUBLES COMMUNAUX.
HOMOLOGATION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville a été accordée à divers particuliers.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions ci-après :

NOM ET PROFESSION DE L'OCCUPANT	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE MENSUELLE PAYABLE D'AVANCE	MÉTHODE DE CALCUL
M. Jean-Pierre Demanghon, Maçon.	Boulevard d'Alsace, baraquement 57/5 A	1 ^{er} -9-1962	14,99 F.	Surface corrigée.
M. Emmanuel Lugez, Agent hospitalier	Boulevard d'Alsace, baraquement 57/7 C	15-9-1962	20,91 F.	Valeur locative.
M. Eugène Lepez, Manu- tentionnaire.	Avenue Marx Dormoy 43.	1 ^{er} -11-1962	11,87 F.	Forfait.

Les droits d'enregistrement d'occupation verbale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la consommation d'eau ainsi que les frais de vidange des fosses d'aisances sont à la charge des occupants.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de ratifier ces décisions.

Adopté.

N° 63 / 30. — AUTORISATION D'ESTER CONTRE M. DURANDEAU.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'un groupe de baraquements situés boulevard d'Alsace parmi lesquels celui portant le n° 57/6 B qui est occupé par M. Fernand Durandeu moyennant une redevance mensuelle fixée en fonction de la surface corrigée à 11,69 F.

Or, M. Durandeu est débiteur des redevances d'occupation depuis le 1^{er} Octobre 1961.

Les commandements d'avoir à payer, ainsi que les diverses démarches entreprises par M. le Trésorier Principal sont demeurés infructueux.

L'intéressé ne travaille pas et vit d'expédients ; il n'est donc pas possible d'engager une procédure en saisie-arrêt. Quant à la saisie exécution elle s'avère inefficace, le mobilier de l'intéressé étant de peu de valeur.

Etant donné la mauvaise foi manifeste de M. Durandeu, nous vous proposons en accord avec votre Commission du Contentieux, de poursuivre son expulsion par tous moyens et voies de droit.

Adopté.

**N° 63 / 31. — CONTRAVENTION ZONIERE.
INSTANCE CONTRE M^{me} NIEUPORT YOLAINE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

En exécution de la loi du 19 Octobre 1919, modifiée par celle du 12 Juillet 1941 portant déclassement de l'enceinte fortifiée de la place de Lille, la Ville de Lille a acquis à l'amiable, le 6 Décembre 1953 pour les 7/8, et le 10 Juin 1954 pour le 1/8, la propriété d'une parcelle de terrain située à Lille dans la zone frappée de servitude non aedificandi lieudit « Chaude Rivière - Le Pâté », figurant au plan cadastral sous le n° 1395 de la section C et actuellement intéressée par les voies d'accès au tri postal.

Sur ce terrain est érigé un baraquement à usage d'habitation qui appartenait primitivement à M. Belaid Smail. Ce baraquement a été acquis par M^{me} Nieuport Yolaine demeurant à Lille, rue de la Chaude Rivière prolongée, n° 6 Allée du Fort.

Les interventions du service de l'Urbanisme auprès de l'intéressée étant demeurées sans effet, un procès-verbal de contravention a été dressé à son encontre le 21 Août 1962.

Il s'agit en l'espèce d'une contravention de grande voirie dont le Tribunal Administratif de Lille doit être appelé à connaître en vertu des dispositions des lois des 6 et 7 Septembre 1790, 28 Pluviôse an VIII, 29 Floréal an X et du décret du 28 Décembre 1925.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Contentieux, d'adresser ce procès-verbal de contravention à M. le Préfet du Nord et de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

N° 63 / 32. — AUTORISATION D'ESTER CONTRE M. TORRE.

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Maurice Torre occupe un logement portant le n° 58 de la rue de Norvège dont il a bénéficié dès l'achèvement du groupe d'habitations dénommé « Finlande ».

Devenue propriétaire de ce groupe le 27 Juillet 1959, la Ville n'a jamais pu obtenir de M. Torre le paiement régulier des redevances d'occupation et l'intéressé est redevable de la somme de 975,72 F. montant des loyers échus depuis mai 1961.

Les commandements d'avoir à payer ainsi que les diverses démarches entreprises par M. le Trésorier Principal sont demeurés infructueux.

L'instabilité du salarié met obstacle à la saisie-arrêt et la saisie exécution s'avère inefficace en raison du peu de valeur du mobilier de l'intéressé.

Étant donné la mauvaise foi évidente de M. Torre, nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de poursuivre son expulsion par tous moyens et voies de droit.

Adopté.

N° 63 / 33. — AUTORISATION D'ESTER CONTRE M. ROGER DEBRUYNE.

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Roger Debruyne, locataire du baraquement n° 57/6 D, érigé par la Ville de Lille au boulevard d'Alsace, est débiteur des redevances d'occupation échues depuis le mois d'août 1961.

Les avertissements de M. le Trésorier Principal sont demeurés infructueux et la saisie-arrêt s'avère inopérante, M. Debruyne changeant d'employeur au moment de l'exécution.

D'autre part, une enquête a révélé que le mobilier de l'intéressé était inexistant.

Étant donné la mauvaise foi manifeste de M. Debruyne, nous vous proposons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de poursuivre son expulsion par tous moyens et voies de droit.

Adopté.

N° 63/ 34. — RECOURS EN CASSATION M. BEUN-DATHIS. AUTORISATION D'ESTER.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission Arbitrale d'Évaluation du Département du Nord, réunie le 31 mars 1959, a fixé à 236.550 anciens francs, plus 25 % au titre des frais de remploi l'indemnité due à M. Beun-Dathis pour un terrain grevé de la servitude « non ædificandi », situé à La Madeleine, lieudit avenue Germaine, repris au cadastre de cette commune sous le n° 2.888 P de la section B, dont la propriété a été transférée à la Ville de Lille par ordonnance d'expropriation du Président du Tribunal de Grande Instance de Lille, en date du 11 mai 1959.

Sur appel, le Tribunal de Grande Instance de Lille, statuant le 6 octobre 1960, a confirmé la décision rendue par la Commission Arbitrale.

M. Beun-Dathis s'étant pourvu en cassation contre le jugement rendu en appel nous vous demandons, en accord avec votre Commission du Contentieux, de nous autoriser à défendre à cette action.

Adopté.

N° 63/ 35. — INSTANCE CONTRE M^{me} LEMOORT. HONORAIRES DE M^e LÉVY. RÈGLEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal n° 61/ 161, en date du 15 décembre 1961, la Ville a engagé une instance en vue d'obtenir l'expulsion de M^{me} Julienne Lemoort, locataire de l'immeuble portant le n° 21 de la Cité des Tabacs, dont elle n'avait pu obtenir le paiement régulier du loyer depuis 1959.

Par jugement du Tribunal d'Instance en date du 16 mai 1962, M^{me} Lemoort a été condamnée à quitter les lieux dans la huitaine de la signification du jugement.

M^{me} Lemoort a libéré les locaux sans qu'il soit nécessaire de passer à l'exécution de l'expulsion.

M^e Lévy, avocat, qui a représenté la Ville dans cette affaire, nous a transmis la note de ses frais et honoraires qui s'élève à 172,48 F.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de décider le règlement de la somme de 172,48 F. à M^e Lévy, qui sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962, sous rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63 / 36. — HONORAIRES DE M. DESMALADES, MÉTREUR. RÈGLEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Georges Desmalades, métreur-expert, demeurant à Lille, 77-79, rue Hippolyte Lefebvre, nous a adressé la note des honoraires qui lui sont dus pour établissement de décomptes de loyer d'immeubles appartenant à la Ville de Lille.

Ces honoraires s'élèvent à 67 F. suivant détail ci-après :

15, rue Jeanne d'Arc	24 F.
19, parvis Saint Maurice	43 F.
	<hr/>
	67 F.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de décider le règlement de la somme de 67 F. à M. Desmalades, qui sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962, sous rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63 / 37. — ACQUISITION DES TERRAINS MILITAIRES DE LA FAÇADE DE L'ESPLANADE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Suivant procès-verbal en date du 29 novembre 1912, l'Autorité Militaire a concédé à la Ville de Lille diverses parcelles de terrains moyennant paiement des redevances annuelles ci-après :

1° Lot 202 — Portion de l'Esplanade de la Citadelle	15 F.
2° Lot 249 — Terrain compris entre le pont du Ramponneau, les maisons de la Ville et la route Nationale n° 42	45 »
3° Maintien d'égout collecteur sous la chaussée de l'Esplanade	5 »

Ces terrains d'une superficie de 5 ha 65 a sont repris au cadastre de la section A sous les numéros 1.176, 2.043, 2.044, 2.045, 2.132 et 2.850 à 2.854. Ils servent pour

partie d'assiette à une route partant de l'extrémité ouest de la rue de la Barre, dénommée successivement : square du Ramponneau et façade de l'Esplanade, pour le surplus de promenades publiques, et ils sont librement ouverts à la circulation.

L'Autorité Militaire a chargé l'Administration des Domaines de procéder à la cession des terrains sus-désignés qui ont été déclassés du domaine public national par la loi du 2 avril 1954 et dépendent actuellement du domaine privé militaire.

Bien qu'incorporés en fait dans le domaine public communal ces terrains doivent faire l'objet d'une cession amiable à la Ville de Lille.

Compte tenu de la nature des biens aliénés et du fait qu'il s'agit en l'occurrence de la régularisation d'une situation ancienne, M. le Directeur des Domaines nous a proposé de fixer le prix d'aliénation à 5.000 F., soit approximativement 0,10 F. le mètre carré.

La Ville deviendrait propriétaire des terrains le jour de la signature de l'acte. Elle supporterait les frais inhérents à cette opération.

En accord avec vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux, nous vous demandons :

a) de décider l'acquisition des terrains considérés aux conditions ci-dessus exposées ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

c) de solliciter de l'Autorité Supérieure la déclaration d'utilité publique prévue par l'article 1003, du Code Général des Impôts, afin de nous exonérer des droits de mutation.

Nous vous proposons, en outre, de décider que la dépense, évaluée approximativement à 5.050 F., frais compris, serait imputée sur le chapitre XXXVI, article 2, du Budget primitif sous rubrique : « Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles - Emprunt - Emploi ».

Adopté.

**N° 63/ 38. — PLAN DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ILOT
INSALUBRE DU QUARTIER SAINT SAUVEUR.
RÉTROCESSION A LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU
DÉPARTEMENT DU NORD DES IMMEUBLES EXPROPRIÉS
PAR LA VILLE DE LILLE. MODIFICATION DE LA CONVENTION.**

Rapport retiré de l'ordre du jour (voir compte rendu analytique, page 5)

N° 63 / 39. — ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ
21-23, RUE DES BUISSSES ; 9, PLACE DES BUISSSES ;
12-14-16, RUE SANS PAVÉ. ÉTABLISSEMENTS ANDRÉ
HUET.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 57 / 6.034, en date du 11 mars 1957, vous avez accepté un plan d'alignement intéressant la place et la rue des Buissses, les rues Sans Pavé et des Casernes.

Au cours de votre séance du 15 décembre 1961, par délibération n° 61 / 6 115 vous avez décidé l'expropriation d'un immeuble intéressé par ce plan et situé 21-23, rue des Buissses ; 9, place des Buissses et 12-14-16, rue Sans Pavé, repris au cadastre sous les n°s 1.215, 1.216, 1.195, 1.194, 1.225 et 1.217 de la section B comme appartenant à la S.A.R.L. « Établissements André Huet ». Cet immeuble est situé sur le tracé de la nouvelle voie projetée, devant relier la place de la Gare au boulevard Périphérique, incluse dans le plan précité, homologué par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 1957, qui a fait l'objet d'une inscription à la tranche urbaine du Fonds d'investissement routier (opération n° 4) et de l'octroi d'une subvention de 1.215.000 F.

Une dépense de 870.000 F. avait été imputée sur les crédits inscrits au chapitre XXXVII, du Budget, sous la rubrique : « Tranche Urbaine du Fonds spécial d'investissement routier » en vue d'engager la procédure d'expropriation à l'encontre de la Société des Établissements Huet, qui avait refusé une première offre.

Entre temps, après nouvelle enquête et examen des arguments évoqués et développés par les représentants de la dite Société, l'Administration des Domaines a révisé son évaluation en la fixant à 1.170.000 F.

A la suite des pourparlers engagés sur cette nouvelle base, la Société des Établissements Huet a consenti une promesse de cession amiable de sa propriété moyennant le prix fixé par cette deuxième évaluation.

La Ville deviendrait propriétaire de l'immeuble en cause dans l'état où il existe sans exception ni réserve le jour de la signature de l'acte. Elle en aurait la jouissance par la prise de possession réelle qui prendrait effet le jour même de la remise à M. Jean Huet agissant au nom et pour le compte de la Société, du titre de paiement ou de la date de virement de l'indemnité ou enfin de la consignation du prix à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette cession serait réalisée par devant Me Martin, notaire à Lille.

La Ville de Lille supporterait les frais de rédaction d'acte et de transcription à l'exclusion de tous honoraires de négociation. L'indemnité serait payable entre les mains du notaire sur la réquisition expresse de la Société venderesse en vertu et dans les conditions du décret 55/630, du 20 mai 1955, sur mandat établi au nom de la dite Société et payable sur l'acquit du dit notaire. Le règlement de ce mandat libérerait entièrement et définitivement la Ville envers la Société venderesse à l'égard de l'indemnité de cession.

Le règlement devrait toutefois intervenir dans les deux mois de la production à la Ville par le notaire chargé de la vente des expéditions non publiées et copie spéciale de l'acte authentique constatant la dite vente. A l'expiration de ce délai l'indemnité ci-dessus stipulée deviendrait de plein droit productrice d'intérêts au taux légal.

Vos Commissions de l'Urbanisme et du Contentieux ont donné un avis favorable à cette acquisition.

En conséquence, nous vous demandons :

- a) d'homologuer la promesse de cession établie à cet effet ;
- b) de nous autoriser à intervenir dans l'acte notarié ;
- c) de décider que la dépense de 870.000 F. déjà engagée par délibération n° 61 / 6.115, du 15 décembre 1961 et inscrite au chapitre XXXVII du Budget, soit portée à un million cent soixante-dix mille francs (1.170.000 F.) sous la même rubrique ;
- d) de décider que les frais inhérents à cette opération d'un montant approximatif de 10.500 F. soient imputés sur le crédit inscrit au chapitre XXXVIII, article 1^{er} du Budget primitif de 1962, sous la rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63 / 40. — INSTANCE CONTRE BRUNET. HONORAIRES DE M^e JEAN-LOUIS SPRIET. RÈGLEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

En exécution d'une délibération du Conseil Municipal n° 61 / 183, en date du 15 décembre 1961, la Ville a engagé une instance en vue d'obtenir l'expulsion de M. Brunet, occupant à titre précaire l'immeuble sis à Lille, 176, rue Nationale.

Le Tribunal d'Instance, par jugement du 10 mai 1962, a condamné M. Brunet à quitter les lieux dans les deux mois de la signification du dit jugement. M. Brunet n'ayant pas obtempéré, a été expulsé le 29 octobre 1962.

M^e Jean-Louis Spriet, Avocat, qui a représenté la Ville dans cette affaire nous a transmis la note de ses frais et honoraires qui s'élève à 235 F.

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de décider le règlement de cette somme dont le montant sera imputé sur le chapitre XXXVIII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962, sous rubrique : « Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 63 / 41. — DOMAINE DE WORMHOUDT. LOCATION A LA CAISSE DES ÉCOLES.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est devenue propriétaire, le 1^{er} avril 1932, du domaine de Wormhoudt, dénommé « Préventorium », propriété bâtie d'une superficie de dix hectares environ.

Depuis 1947, le domaine de Wormhoudt est mis chaque année, durant deux mois, à la disposition de la Caisse des Écoles pour y organiser une colonie scolaire.

Sur le plan de l'orthodoxie financière, il est indispensable, pour des raisons de saine comptabilité, que la Caisse des Écoles soit astreinte à payer un loyer pour compenser l'utilisation de cette propriété.

Ce genre de location n'étant pas soumis à la législation réglant les rapports entre propriétaires et locataires de locaux à usage d'habitation, le loyer doit être fixé amiaablement à l'aide de tous éléments d'appréciation.

En l'absence de textes légaux, nous vous proposons de retenir les bases, reprises ci-après, calculées par la valeur des immeubles bâtis évalués approximativement à 443.750 frs d'après le coût du dernier immeuble construit, soit :

Revenu « normal » à raison de 4 % de cette valeur.	17.150 frs
Diminution de 10 % pour tenir compte de la vétusté de certains locaux.	1.775 »
	<hr/>
Reste	15.975 frs
	<hr/>
Affectation du coefficient 2 à cette somme pour tenir compte de ce que les locaux sont meublés (loi du 1 ^{er} septembre 1948, art. 43) $15.975 \times 2 =$	31.950 frs
Location du terrain nu à raison de 5 quintaux de blé à l'hectare et par an, soit $(40 \times 5) \times 10 =$	2.000 »
	<hr/>
Loyer annuel	33.950 frs
	<hr/>

et pour 2 mois : $33.950 : 6 = 5.658$ francs

En accord avec votre Commission du Contentieux, nous vous demandons de ratifier ces conditions de location et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire qui prendra effet à compter de l'année 1963.

Adopté.

N° 63/ 1.001. — ÉCONOMAT. FOURNITURE DE LAIT, BEURRE ET PRODUITS LAITIERS. ANNÉE 1963. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue d'assurer, pendant l'année 1963, l'approvisionnement journalier en lait, beurre et produits laitiers des Crèches, de la Pouponnière et de l'École de Plein Air, nous avons consulté les maisons ci-après spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins :

- 1^{er} LOT — *Lait pasteurisé* : 18.000 l. conditionné en bouteilles.
7.000 l. conditionné en bidons.
— M. Reneau, industriel laitier, à Cuincy.
— Société « Clara », succursale et dépôt, 15, rue Léon Gambetta, à Thumesnil ;
ces deux laiteries étant les seules à toujours avoir répondu à nos
demandes.
- 2^e LOT. — *Beurre* : 1.200 kg. livrables en petites quantités.
— M. Lengèle, 240, rue de Tourcoing, à Marcq-en-Barœul.
— La Société Woessen, 14, rue du Chauffour, à Lille.
— La Société Clara et la Maison Reneau, sus-nommées.

Au cours de sa réunion du 14 novembre dernier, la Commission de l'Économat a examiné les propositions reçues et a retenu les offres de la Société Clara qui sont les plus avantageuses pour la Ville.

Nous vous demandons dès lors, en accord avec votre Commission, de nous autoriser à passer avec cette firme un marché de gré à gré dont l'importance peut être fixée à trente mille francs (30.000 F.) pour l'ensemble des fournitures prévues.

Les dépenses résultant de ces achats seront imputées sur les crédits ouverts au Budget primitif de 1963, pour les différents services utilisateurs.

Adopté.

N° 63 / 1.002. — **ÉCONOMAT. FOURNITURE D'ARTICLES TEXTILES.**
ANNÉE 1962. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

A la suite de demandes de prix auxquelles il a été procédé depuis le début de l'année pour la fourniture de draps, couvertures, molleton, serviettes éponge et autres articles textiles destinés aux Crèches, à la Pouponnière, à la Colonie de Wormhoudt et aux œuvres sociales du Service de la Famille, c'est la Société des Tissus de France, 25, avenue de Verdun, à Marcq-en-Barœul qui, s'étant la mieux placée, a été retenue après examen des échantillons et propositions de prix.

Le montant des dépenses effectuées à ce titre s'élève à la somme d'environ 8.000 F.

D'autres commandes devant intervenir pour les distributions de fin d'année, cette somme est susceptible de dépasser la limite de 20.000 F. au-delà desquels la passation d'un marché est nécessaire.

Nous vous demandons dès lors en accord avec la Commission de l'Économat :

1° de nous autoriser à passer avec la Société des Tissus de France un marché de gré à gré dont le montant peut être fixé à 25.000 F. ;

2° de décider que les dépenses seront imputées, selon la destination des fournitures, sur les crédits correspondants inscrits au Budget de 1962.

Adopté.

N° 63/ 1.003. — **ÉCONOMAT. HABILLEMENT DES SAPEURS-POMPIERS.**
ANNÉE 1962. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de procéder aux achats de tenues d'uniforme pour le Corps des Sapeurs Pompiers, nous avons procédé à une consultation auprès des Maisons de la place, spécialisées dans ce négoce et susceptibles de satisfaire à nos besoins.

Nous avons reçu trois soumissions émanant des Établissements Sigrand, de la Maison Tesse et du Tailleur de Roubaix. La Maison Devred a fait savoir qu'elle n'était pas placée pour participer à cette compétition.

Après examen des échantillons présentés et des prix offerts, les propositions de la Maison Tesse ont été retenues par la Commission de l'Économat qui a estimé :

- a) que la qualité des tissus correspondait en tous points aux caractéristiques exigées ;
- b) que les vêtements et uniformes livrés par ce fournisseur depuis plusieurs années donnaient entière satisfaction ;
- c) que les délais prévus de fabrication étaient strictement observés.

Compte tenu de la périodicité d'attribution de ces tenues, il est prévu, au titre de l'année 1962, l'achat de : 125 tenues de villes - 6 pantalons - 104 manteaux et 23 vareuses d'exercice.

A cet effet, nous vous proposons, en accord avec votre Commission, de passer avec ce fournisseur un marché de gré à gré dont le montant peut être fixé à 50.000 F.

Les dépenses seront imputées sur le crédit ouvert au Chapitre VII, article 1^{er} du Budget en cours.

N° 63/ 1.004. — **ARMÉE ACTIVE. SURSIS D'INCORPORATION. AVIS.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes des articles 22 et 23 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'Armée, un sursis d'incorporation peut être accordé aux jeunes gens qui en font la demande soit en raison de la présence d'un frère sous les drapeaux, de leur résidence à l'étranger, de leur qualité de soutien de famille, d'étudiant, d'apprenti, soit parce qu'ils sont indispensables à l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale qui les emploie.

Après avis du Conseil Municipal, ces demandes sont transmises au Préfet en vue d'être soumises au Conseil de Révision qui statue.

Les jeunes gens dont les noms suivent remplissent les conditions prévues par la loi et en sollicitent l'application en leur faveur.

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSES	CANTONS
1963	Demailliez Philippe Bernard	17, rue de Franqueville, Caen	Centre.
1963	Guillain Jean-Luc	128, rue Meurein, Lille	Centre.
1963	Proye Jean Roger Charles	5, rue des Chats Bossus, Lille	Centre.
1964	Allioli Jean-Claude André	32, rue A. Laurent, Fonteney-s/Bois	Centre.
1964	Arnaud Michel François	64, rue des Tanneurs, Lille	Sud-Est.
1964	Aussourd Philippe Charles	8, rue des Postes, Lille	Centre.
1964	Becquart Patrick Marcel	126, boulevard Vauban, Lille	Sud-Ouest
1964	Becquart Yves François	31, rue d'Inkermann, Lille	Sud.
1964	Becquet Jean-Marie Claude	52, avenue Bailly-Ducroquet, Lambersart	Centre.
1964	Bèle Jean-Marie Pierre	27, rue du Bois Dérodé, Béthune	Centre.
1964	Béra Philippe Gérard	60, rue de la Louvière, Lille	Nord-Est.
1964	Bernard Jacques François	7 bis, rue de Tenremonde, Lille	Centre.
1964	Bertiaux Pierre André	46, rue de la Barre, Lille	Ouest.
1964	Binauld Joël Roger	60, boulevard Carnot, Lille	Nord-Est.
1964	Bocquillon Gérard Émile	48, Groupe Wannoschot, Lille	Nord-Est
1964	Bondue Jean-Pierre Alphonse	22, rue Bourjembois, Lille	Est
1964	Bonnecuelle Pierre Albert	690, avenue de la République, Lille	Nord-Est
1964	Bouchez Daniel Alfred Edouard	8, rue Chanzy, Lille	Nord-Est
1964	Bouchaert Jean-Paul Michel	6, rue Leverrier Lille	Nord-Est
1964	Boulinguez Michel Roger	16, rue des Myosotis Lille	Sud-Est
1964	Boutny Christian Jean	29, rue du Prieuré, Lille	Nord-Est
1964	Bouveur Pierre Michel	17, rue Jenner, Lille	Nord-Est
1964	Branquart J.-Michel Charles	30, rue d'Iéna, Lille	Centre
1964	Briou Michel Julien Paul	6, rue de la Somme, Lille	Sud
1964	Caffiaux Roger Yves	152, rue Barthélémy Delespaul, Lille	Sud
1964	Camelot Bernard Valéry	28, rue Boileux, Lille	Centre
1964	Camier Pierre Eugène Alfred	rue Verhaeren, École Albert Samain, Lille	Sud-Ouest
1964	Cannie Claude Georges Roger	42, rue Aristote, Lille	Est
1964	Caquant Yves Francis	71, rue de Valenciennes, Lille	Sud
1964	Cardon Christian André Franç.	27, rue Esquermoise, Lille	Centre
1964	Caudron Christian Maurice	38, rue Aristide Briand Lille	Centre
1964	Cauwel Bernard Michel	162, rue Pierre Legrand, Lille	Est
1964	Cheron Gérard Marcel	23, boulevard d'Alsace, Lille	Sud
1964	Christiaens Gérard Marie Jos.	2 bis, rue du Becquerel, Lille	Nord-Est
1964	Clermont Gérard Émile	1/2, rue Tolstoï, Lille	Est
1964	Clique Alain Marie René	4, rue Pharaon de Winter, Lille	Ouest
1964	Collette Daniel Émile	rue Eugène Vermersch, Lille	Sud
1964	Convain Daniel Philippe	37, rue d'Isly, Lille	Sud-Ouest
1964	Costenoble Patrice Michel	131, rue du Buisson, Lille	Nord-Est
1964	Cottalorda André Louis Marie	3, rue du Plat, Lille	Sud-Est
1964	Courtin Guy Marcel	6/4, rue de la Marne, Lille	Sud
1964	Creton André Fleury Roland.	324, rue Léon Gambetta, Lille	Centre
1964	Danzin Jean-Claude Roger	63, rue du Château, Lille	Nord-Est
1964	Debaecker Jean-Pierre Paul	4/3, rue Georges Mandel, Lille	Sud
1964	De Bosschère Michel Georges,	rue Paul Duez (Chèques Postaux), Lille	Est
1964	Dechaume Jean-Michel	43, rue de l'Hôpital Militaire, Lille	Centre
1964	Decoster Alain Guy	648, avenue de la République, Lille	Nord-Est
1964	De Crake Alain Lucien Corn.	1, rue de Puébla, Lille	Centre
1964	Degroote Michel	4, rue Brûle-Maison, Lille	Sud

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSES	CANTONS
1964	Delacroix Robert Charles . . .	14, rue d'Anvers, Lille	Centre
1964	Delannoy Jean Marcel Ch. . .	8, place du Général de Gaulle, Lille . . .	Sud-Est
1964	De Lattre Christian Charles . .	103, boulevard de la Moselle, Lille	Sud-Ouest
1964	Deledicque Claude René Marc.	104, rue Paul Lafargue, Lille	Sud-Ouest
1964	Delepouille Jean-Luc Mar.-Jos.	16, rue Léon Gambetta, St-Pol-sur-Mer . .	Centre
1964	Delesalle Christian Pierre . . .	163, boulevard de la Liberté, Lille	Sud-Est
1964	Delesalle Régis Jean-Paul . . .	234, rue Pierre Legrand, Lille	Nord-Est
1964	Delfosse Christian Eugène . . .	85, rue de Wazemmes, Lille	Sud
1964	Deloffre Jean-Marie André . . .	11, boulevard de la Lorraine, Lille	Sud-Ouest
1964	Delwaulle Dominique Gérard . .	76, rue Brûle-Maison, Lille	Sud
1964	Demeulemeester Gérard Félix . .	5/9, allée Guynemer, Lille	Sud-Ouest
1964	Demeyère Jean-Charles Emile . .	298, rue Léon Gambetta, Lille	Centre
1964	De Mouveau Maurice Jean . . .	90, rue Henri Lestienne, Lille	Nord-Est
1964	Denaes Jean-Claude Robert . . .	36, rue de Tourville, Lille	Sud-Ouest
1964	Denis Jacques Eugène	2, rue du Priez, Lille	Est
1964	Depoorter Jacques Jules	16, rue des Vicaires, Lille	Nord-Est
1964	Deram Guy Pierre Roger	73, rue Roland, Lille	Sud-Ouest
1964	Deregnacourt Guy Jean-Jos. . . .	49, rue de Canteleu, Lille	Sud-Ouest
1964	Desbonnets Gérard Philippe . .	25, rue Négrier, Lille	Centre
1964	Descamps Benoit Paul Marie . . .	45, rue Saint-André, Lille	Ouest
1964	Desrumaux Georges Alfred	16, rue Adolphe Max, Lille	Nord
1964	Destobbeleer Eric Pierre	21, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille	Centre
1964	Dewitte Maurice Florent	188, rue d'Arras, Lille	Sud
1964	Dewolf Christian Gérard	12, avenue du Président Hoover, Lille. . . .	Est
1964	Dhonte Pierre Jean-Marie	13, rue des Fossés, Lille	Centre
1964	Dolet Yves Élie	87, rue Hippolyte Lefebvre, Lille	Nord-Est
1964	Dotte Christian Pierre	8, rue de Constantine, Lille	Centre
1964	Douriez Patrick Jean-Marie	30, rue d'Alembert, Lille	Centre
1964	Dousselaere Jean-Pierre Ém. . . .	229, rue des Postes, Lille	Sud
1964	Ducatel André Maurice	14, rue des Postes, Lille	Centre
1964	Dufosse Pierre Gaston	Fg Ste Aldegonde « Le Flandre », appart. 3, Maubeuge	Centre
1964	Dumon Jean-Pierre René	126, avenue de Dunkerque, Lille	Sud-Ouest
1964	Dupriez Alain Maurice	16, avenue du Président Hoover, Lille. . . .	Est
1964	Duvet Michel Georges	86, rue de Flandre, Lille	Centre
1964	Faber Jean-Claude Roger	30, rue Lazare Garreau, Lille.	Sud
1964	Facon Christian Paul	245, rue du Faubourg de Roubaix, Lille . . .	Nord-Est
1964	Favereaux Jean-François	19 ter, rue de l'Hôpital Militaire, Lille . . .	Centre
1964	Favier Robert Julien Georges . . .	7, rue Javary, Lille	Nord-Est
1964	Flodrops Jean-Pierre Albert	9, rue Fourmentel, Lille	Nord-Est
1964	Fontaine Jean-Pierre Marie	1, boulevard des Défenseurs de Lille, Lille.	Sud
1964	François Yves Denis Émile	8, rue Gantois, Lille	Sud
1964	Frappe Joseph Louis Léon	62, avenue Gaspard Malo, Malo-les-Bains . .	Centre
1964	Fruit Jean-Pierre	130, boulevard Vauban, Lille	Sud-Ouest
1964	Fruit Roger Charles	7, rue Javary, Lille	Nord-Est
1964	Geesen Jacques André	18, rue des Brigittines, Lille	Sud-Est
1964	Geraldini Jean-Paul	boulevard Carnot, Glacis Sud, Bloc 1, Dunkerque	Sud
1964	Ghysel Hervé Jacques	41, avenue des Lilas, Lille	Nord-Est

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSES	CANTONS
1964	Gilbert Guy Jacques	École Normale, rue de Londres, Lille . .	Sud-Ouest
1964	Goetgheluck Philippe Fernand	Route Nationale, Ghyvelde	Centre
1964	Gosse Christian Marie Roger	3, boulevard du Docteur Calmette, Lille .	Est
1964	Grimbert J.-Jacques Arthur .	4-7, rue de la Somme, Lille	Sud
1964	Guelton Jean Patrick Georges	20, rue de Fleurus, Lille	Sud
1964	Guffroy J.-Pierre Dominique .	56, rue d'Isly, Lille	Sud-Ouest
1964	Guilbert Joël Yvon Robert . .	27, rue de Valmy, Lille	Sud
1964	Hadoux André René	46, rue Fabre d'Églantine, Lille	Sud-Ouest
1964	Haentjens Jacques René . . .	2, place Michelet, Lille	Sud-Ouest
1964	Haese Bernard Christian . . .	46, rue Frémy, Lille	Est
1964	Hazebrouck Jacques Jules . . .	174, rue de Wazemmes, Lille	Sud
1964	Héralut Christian Edouard . .	23, rue Beaucourt-Decourchelles, Lille .	S.O.
1964	Herbin Claude J.-Baptiste . .	1, rue du Nord, Lille	Nord
1964	Hoste Francis Jules	16, rue de Solférino, Lille	Centre
1964	Houssin Raymond Georges . . .	2, rue Léon Blum, Lille	Sud-Ouest
1964	Hubaud Pierre Jean André . . .	30 bis, rue de Thionville, Lille	Nord
1964	Jullien François Marie-Joseph	60, rue de Cassel, Lille	Sud-Ouest
1964	Keirel Joël Maurice Jules . . .	58, rue du Buisson, Lille	Nord-Est
1964	Kerkaert Jean-Marie Adolphe	20, avenue de la Rénovation, Lille	Sud-Est
1964	Lagache Bernard Albert	9, rue Corbet, Lille	Sud-Ouest
1964	Laheyne Christian Robert . . .	53, rue d'Aguesseau, Lille	Est
1964	Lantoine Francis Michel	1, rue de la Gendarmerie, Lille	Centre
1964	Laspeyre Phllippe André	5, rue de Wattignies, Lille	Sud
1964	Lavoine Daniel René Maurice	192, rue Colbert, Lille	Sud-Ouest
1964	Lebecq Stéphane Henri	48, rue des Pyramides, Lille	Sud
1964	Leblanc Jean-Pierre Robert . . .	46, avenue des Acacias, Marcq	Centre
1964	Lebourg Michel Constant	14, rue de l'Espérance, Lille	Nord-Est
1964	Lefebvre Didier Jean-François	8, rue Alain de Lille, Lille	Sud
1964	Lefebvre J.-François Jacques	30, rue du Château, Lille	Nord-Est
1964	Lefebvre Jean-Claude Gaston . .	39, rue Laplace, Lille	Nord-Est
1964	Lemaire Gérard Louis	78 /7, rue Léon Blum, Lille	Sud-Ouest
1964	Lengagne Paul Jean-Pierre . . .	37, rue Branly, Lille	Nord-Est
1964	Lenoble Jean-Richard	71, rue Roland, Lille	Sud-Ouest
1964	Lerouge Daniel Henri,	23, boulevard Papin, Lille	Centre
1964	Leroy Pierre Maurice	118 bis, rue Esquermoise, Lille	Ouest
1964	Lesaffre Jean-Pierre Désiré . . .	59, rue du Four à chaux, Lille	Sud-Ouest
1964	Liévin Jean-Pierre Serge	34, rue de la Louvière, Lille	Nord-Est
1964	Losfeld Patrick César Jean . . .	237, rue Nationale, Lille	Centre
1964	Malassine Bernard Pierre	34, rue Alexandre Leleu, Lille	Centre
1964	Mamet Edouard	66, rue Colbert, Lille	Sud-Ouest
1964	Maquet Jacques Mar.-Xavier	33, rue Patou, Lille	Centre
1964	Marcelle Bernard Jean	8, rue de Puébla, Lille	Centre
1964	Marcillaud J.-Pierre Michel . . .	9, rue Jeanne d'Arc, Lille	Sud
1964	Mars Gérard Albert	24, rue de la Chaude Rivière, Lille	Nord-Est
1964	Martin Guy Léon	216, rue Verhaeren, Lille	Sud-Ouest
1964	Melot Dominique René	26, rue Louis Faure, Lille	Centre
1964	Menu Jean-Marc Henri	66, rue Faidherbe, Boulogne-sur-Mer	Centre
1964	Mequignon Denis Louis	11, rue Hovelacques, Lille	Centre
1964	Merlin Jacques Marcel	30, rue Camille Desmoulins, Lille	Sud-Ouest

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSES	CANTONS
1964	Michiels Jean-Pierre	8, rue Marengo, Lille	Nord-Est
1964	Morel Francis Georges	27, rue de Valenciennes, Lille	Sud
1964	Morelle Alain René Jacques	7 bis, rue Jeanne d'Arc, Lille	Sud
1964	Motte Patrick Gabriel Georges	34 bis, avenue de Flandre, Croix	Centre
1964	Mouilhaud Jean-Pierre	28 bis, rue Nicolas Leblanc, Lille	Sud
1964	Mouquet Jean-Pierre Michel	3, rue du Chemin de Fer, Lille	Nord-Est
1964	Mouray Bruno Raymond	39, place du Maréchal Leclerc, Lille	Sud-Ouest
1964	Muller Jean-Claude Roger	15 bis, rue de la Cité, Lille	Nord-Est
1964	Navez Jean-Marc	8, rue de la Somme, Lille	Sud
1964	Nigault Bernard Alain Paul	75, rue Nationale, Lille	Centre
1964	Noncle Alain Louis	9, rue Louis Delos, Lille	Nord-Est
1964	Notre-Dame Michel Louis Jos.	23, place du Maréchal Leclerc, Lille	Sud-Ouest
1964	Olivier Bernard Raymond	avenue Louise Michel, Lille	Sud
1964	Pagnier Jean Jules Léon	2, rue Victor Derode, Lille	Est
1964	Petrowitch Patrice Maurice	50, Groupe Vannoschot, Lille	Nord-Est
1964	Picquet Philippe Alexis	61, rue Eugène Jacquet, Lille	Nord-Est
1964	Porcq Jacques Marcel Jean	65, rue Caumartin, Lille	Sud
1964	Poulain Bernard Denis	86, rue du Marché, Lille	Centre
1964	Prevot Bernard Henri Alfred	28, rue Pierre Curie, Lille	Sud-Ouest
1964	Regnault Jean-Marc Henri	17, rue Roger Salengro, La Madeleine	Centre
1964	Ribreux Guy André Louis	18/13, avenue du Président Hoover, Lille	Est
1964	Richard Jean-Pierre André	70, rue Roland, Lille	Sud-Ouest
1964	Rigaut Patrice Robert	14, square du Ramponneau, Lille	Ouest
1964	Rondelet Michel Louis	16, rue de Bazinghien, Lille	Sud-Ouest
1964	Ropital Jacques Victor	22, rue d'Antin, Lille	Sud-Ouest
1964	Rouzé Jean-Pierre Arthur	9, rue d'Holbach, Lille	Sud-Ouest
1964	Ruef François Marie Jacques	8, rue Nicolas Leblanc, Lille	Sud
1964	Saltel Eric Alain Jean	rue Clémenceau, Tour n° 58, Lille	Sud
1964	Sanders Gérard Fernand Alex.	20, rue Carpeaux, Lille	Sud
1964	Schouttet Jean Noël Ant.	113, rue Jemmapes, Lille	Ouest
1964	Simon Dominique Jacques	248, rue de Solférino, Lille	Sud
1964	Simsolo Noël Simon	12, rue Henri Kolb, Lille	Centre
1964	Soualle Gérard André Raym.	79, rue de Valenciennes, Lille	Sud
1964	Staimbery Pierre Patrick	22/21, avenue du Président Hoover, Lille	Est
1964	Tajchner Georges Maurice	215, boulevard Victor Hugo, Lille	Sud
1964	Takacs Etienne Georges	3/9, rue Léon Tolstoï, Lille	Est
1964	Talpaert Etienne Émile	130, boulevard Vauban, Lille	Sud-Ouest
1964	Ternois Charles Henry	6/5, rue Alfred Naquet, Lille	Sud
1964	Théry Pierre Edouard	21, rue Michel Ange, Lille	Sud
1964	Thibaut Daniel Robert	rue Le Verrier, Pav. 3, Lille	Nord-Est
1964	Thieffry Antoine Gérard	59, rue de La Bassée Lille	Sud-Ouest
1964	Thomas Pierre Marcel	199, boulevard Victor Hugo, Lille	Sud
1964	Tomme Gérald André Louis	86, rue Jean Sans Peur, Lille	Centre
1964	Toulotte Jean-Marc Auguste.	9, rue Beaucourt-Decourchelles, Lille	Sud-Ouest
1964	Trousson Francis Charles	254, rue du Faubourg de Roubaix, Lille	Nord-Est
1964	Triplet Pierre Simon	60, rue de Flers, Lille	Nord-Est
1964	Vachon François Jean Joseph	29, avenue de la Roseraie, Lille	Sud-Ouest
1964	Vallet Lucien Gérard Marc	31, rue de Gand, Lille	Nord
1964	Van Den Brouck Claude André	48, rue Léon Blum, Lille	Sud-Ouest

CLASSES	NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSES	CANTONS
1964	Vanderhaegen Bernard André Arthur	9, rue Colbert, Lille	Centre
1964	Vanderhaghen Henri, Charles, François	23, avenue du Peuple Belge, Lille	Nord
1964	Vanduynslaeger Gérard, Maurice Paul	4, rue du Béguinage, Lille	Nord
1964	Vanhoutte Claude Daniel R.	15, rue Destailleurs, Lille	Sud-Ouest
1964	Vanoudenhoven Jean Claude	1, rue Michelet, Lille	Sud-Ouest
1964	Vanseveren J.-Pierre Michel.	115, avenue de Dunkerque, Lille	Sud-Ouest
1964	Vasseur André René Joseph .	9, rue Femy, Lille	Nord-Est
1964	Vasseur Dominique Noël . . .	90, rue Princesse, Lille	Ouest
1964	Vauchelle Marc Maurice Charles	27, rue Augustin Drapier, Lille	Sud
1964	Vaugin Jean-Pierre Raymond	27, rue G. Vannoschot, Lille	Nord-Est
1964	Verbrugghe Gérard Louis . . .	176, rue du Faubourg de Douai, Lille	Sud
1964	Verdon Bernard Marie Maur.	13, rue de Valmy, Lille	Sud
1964	Vermesch Patrick Jacques . . .	76, rue Princesse, Lille	Ouest
1964	Verove Jean Marcel Michel . . .	14, avenue du Président Hoover, Lille	Est
1964	Vlaeminck Jean Pierre Valent.	15, rue Aristote, Lille	Est
1964	Volpoet Robert Émile	8/4, rue de la Marne, Lille	Sud
1964	Wemeau Jacques Georges Aubert	201, rue de Solférino, Lille	Sud
1964	Wilmot Marc Rodrigue	7, rue Sainte Anne, Lille	Est

Nous vous proposons de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

**N° 63/ 2.001. — CENTRE MARTINE BERNARD. GESTION DE L'EXERCICE
1961. AVIS.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vous soumettons, pour ratification, les résultats d'exploitation relatifs à la gestion de l'exercice 1961 du Centre Martine Bernard, sis à Lille, 44, rue du Pont Neuf, qui a bénéficié en 1961, d'une subvention de la Ville de 2.593,50 F. sur les 3.467,50 F. inscrits au chapitre XXVIII, article 11 du Budget primitif du dit exercice

La somme de 874 F., reçue en janvier 1962 au titre du quatrième trimestre 1961, a été comptabilisée dans le premier trimestre de l'année en cours.

A. — RECETTES

Stock au 31 décembre 1961	752,20
Subvention de la Ville de Lille	2.593,50
— autres Communes	150,00

Subvention du Conseil Général	25.000,00	
— Caisse d'Épargne	3.020,00	
Dons divers	2.938,40	
Participation de l'Aide Sociale Départementale	20.560,75	
Hébergement	43.175,18	
		98.190,03 F.
Pour Balance : Déficit constaté au 31 décembre 1961		19.997,34 F.
		<hr/>
		118.187,37 F.

B. — DÉPENSES

Stock au 31 décembre 1960	1.592,27	
Cuisine (Alimentation)	35.320,83	
Fournitures extérieures	16.485,04	
Salaires, appointements, honoraires	26.183,34	
Charges sociales sur salaires	7.112,33	
Frais biens meubles et immeubles	5.031,14	
Taxes diverses	1.134,54	
Frais de direction (déplacements)	1.310,02	
Frais de gestion générale	705,45	
Dotation aux comptes amortisseurs	23.312,41	
		118.187,37 F.
		=====

La Commission Municipale de Surveillance du Centre Martine Bernard a, au cours de sa réunion du 23 octobre 1962, approuvé et déclaré régulières les opérations de ce compte d'exploitation.

De plus, au cours de la visite qu'elle a faite au Centre le 7 novembre 1962, elle a constaté sa parfaite tenue et la propreté des locaux. Elle a également apprécié les efforts du Conseil d'Administration tendant à améliorer l'aménagement des installations.

Pour ces diverses raisons elle considère que l'Œuvre est à encourager.

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation du document qui vous est présenté.

Adopté.

N° 63 / 3.001. — CLUB SAINT HUBERT DU NORD. EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DU 24 JUIN 1962. SUBVENTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le « Club Saint-Hubert du Nord », ayant siège à Lille, 11 bis, place de la Gare (Secrétariat : 51, rue d'Artois), sollicite une subvention de la Ville à l'occasion de l'organisation de l'Exposition Canine Internationale annuelle qui a eu lieu à Lille, le 24 juin 1962.

En accord avec votre Commission des Finances et considérant l'importance de la manifestation en cause, nous vous proposons d'attribuer au Club Saint Hubert du Nord, une subvention de 800 F.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXVIII, article 89, du Budget primitif de 1962, sous rubrique « subventions exceptionnelles à divers groupements ».

Adopté.

**N° 63 / 3.002. — CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES
D'ÉDUCATION ACTIVE. EXPOSITION ITINÉRANTE
DE MARIONNETTES. SUBVENTION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La délégation de Lille des « Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active » ayant siège, 19, rue Jean Moulin, à Lille, a sollicité de la Ville, l'octroi d'une subvention destinée à couvrir une partie des frais qu'entraînera une exposition itinérante de marionnettes qu'elle organise à travers le Nord de la France et en Belgique, du 15 novembre 1962 au 30 mars 1963.

L'ouverture de cette exposition a eu lieu à Lille, au Palais des Beaux Arts, du 17 novembre au 4 décembre 1962 et elle a suscité l'intérêt des visiteurs par son caractère artistique et régional.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et de décider l'attribution, à la délégation de Lille des « Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active », d'une subvention de 300 F.

Cette dépense sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre XXVIII, article 89, du Budget primitif de 1962.

Adopté.

**N° 63 / 3.003. — SOCIÉTÉ MUTUALISTE DES VOYAGEURS ET EMPLOYÉS
DE LILLE ET DU NORD DE LA FRANCE. CÉLÉBRATION
DU CENTENAIRE. SUBVENTION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Mutualiste des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France, ayant siège, 25, rue du Gros Gérard, à Lille, célébrera, en avril 1963, le Centenaire de sa fondation.

Cette Société qui figure parmi les plus anciennes associations lilloises, a sollicité de la Ville l'octroi d'une subvention destinée à couvrir une partie des frais qu'entraîneront les manifestations envisagées.

Nous vous proposons d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 300 F. à la Société Mutualiste des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France.

La dépense sera imputée sur le crédit qui sera ouvert, à cet effet, au chapitre XXVIII du Budget primitif de 1963.

Adopté.

**N° 63 / 3.004. — ALLOCATIONS ANNUELLES ET RENOUELABLES
SERVIES A DES ANCIENS AGENTS DE LA VILLE.
ATTRIBUTION POUR L'ANNÉE 1963.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa séance du 7 novembre 1952 (Délibération n° 4.446), le Conseil Municipal a décidé l'application des dispositions de la circulaire ministérielle n° 461 AD/3, du 12 décembre 1951, permettant le rétablissement, à compter du 1^{er} janvier 1952, du service des allocations annuelles et renouvelables accordées avant guerre à des anciens agents municipaux non tributaires de la Caisse des Retraites locales, allocations qui avaient été supprimées en 1942, par la loi du 3 juillet 1941.

La circulaire précitée ainsi que deux autres portant les n° ADC/PER 213, en date du 15 Juillet 1954, et ADC 218 du 31 Mai 1956 stipulent que les assemblées locales sont tenues de faire connaître chaque année, par une délibération expresse, leur intention de maintenir, aux anciens agents intéressés, le bénéfice de ces subsides, qui doivent, par ailleurs, faire l'objet d'une révision, compte tenu de la modification de certains éléments survenant soit dans la situation des bénéficiaires, soit par suite de législation nouvelle.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien décider, pour l'année 1963, comme pour les années précédentes, le maintien des allocations dont il s'agit, étant entendu que le montant de chacune d'elles a été établi et révisé par nos services financiers en application de la délibération précitée n° 4.446, du 7 novembre 1952, compte tenu de la revalorisation de l'indice 100, et de la modification du plafond des ressources prévu pour l'attribution de l'allocation aux Vieux Travailleurs Salariés par l'article 5 (paragraphe 1^{er}) de l'ordonnance du 2 février 1945 et les textes subséquents éléments variables intervenant dans le décompte liquidatif des allocations susvisées.

Ci-après la liste des bénéficiaires de cette mesure et le montant de leur allocation :

NOMS et PRÉNOMS	FONCTION OCCUPÉE LORS DE L'ACTIVITÉ	TAUX ANNUEL DE L'ALLOCATION
Desbonnet Louis	Ouvrier paveur	F. 1.500,00
Rassel Henri	Ouvrier fossoyeur	F. 1.500,00
		F. 3.000,00
		=====

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert à ce effet au chapitre I du Budget primitif de 1963.

Adopté.

N° 63/ 3.005. — LOI BARANGÉ. EMPLOI DES FONDS DE LA CAISSE DÉPARTEMENTALE SCOLAIRE. EXERCICE 1962-1963. AFFECTATION AU FINANCEMENT DES ANNUITÉS DES EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.

MESDAMES MESSIEURS

Conformément aux dispositions en vigueur, et, notamment, celles fixées par la circulaire de M. le Préfet du Nord du 15 mars 1958, le financement des participations communales dans les dépenses subventionnables afférentes aux constructions scolaires (ou à défaut les annuités d'emprunts contractés à cet effet) doit figurer en priorité dans les programmes d'emploi des fonds « Loi Barangé ».

Considérant :

1° le montant de l'allocation scolaire susceptible d'être attribué à notre commune, en 1963, soit approximativement 930.000 F. ;

2° la somme qu'il convient de réserver aux Services administratifs de la quatrième division, pour les besoins d'abonnements et d'acquisitions d'articles scolaires, 50.000 F.,

c'est à 880.000 F. que s'élève le montant de l'allocation départementale scolaire à employer pour l'amortissement des annuités des emprunts contractés au titre des constructions scolaires.

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec la Commission des Finances, de bien vouloir décider l'affectation, au titre d'emploi des fonds de l'allocation départementale scolaire 1962-1963 de la somme de 880.000 F. suivant état détaillé ci-annexé :

ALLOCATION DÉPARTEMENTALE SCOLAIRE

« LOI BARANGÉ »

Année Scolaire 1962-1963

AFFECTATION AU TITRE DES ANNUITÉS D'EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
	A) PROJETS SUBVENTIONNABLES			
	Constructions scolaires. Programmes 1955-1956. — Délib. du C. M. N° 56 / 3078 du 26-10-1956. Approuvée le 6-11-1956	7.944.849,00		
	Délib. du C.M. N° 57 / 7110 du 20-12-1957. Approuvée le 24-1-1958	14.075,97		
	Délib. du C.M. N° 58 / 7001 du 10-3-1958	1.200.000,00		
	Délib. du C.M. N° 59 / 7029 du 30-1-1959. Approuvée le 27-2-1959	300.000 00		
		9.458.924,97		

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
	<i>Financement</i>			
	Participation de l'État	5.927.490,14		
	» du Département	987.915,02		
	» de la Ville	2.543.519,81		
		9.458.924,97		
		=====		
	1 ^{re} tranche d'emprunt réalisée en 1956		1.000.000 F.	
	Délib. du C.M. N° 56 / 3074 du 17-7-56.			
	Approuvée le 13-9-1956.			
21	7 ^e annuité payable en 1963			68.805,39
	2 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1957		400.000 »	
	Délib. du C.M. N° 57 / 3073 du 8-7-1957.			
	Approuvée le 19-7-1957.			
22	6 ^e annuité payable en 1963			27.522,16
	3 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1958		547.480 »	
	Délib. du C.M. N° 58 / 3059 du 11-7-1958.			
	Approuvée le 8-8-1958.			
23	5 ^e annuité payable en 1963			37.669,57
	4 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1958		292.800 »	
	Délib. du C.M. N° 58 / 3060 du 11-7-1958.			
	Approuvée le 8-8-1958.			
25	5 ^e annuité payable en 1963			20.146,22
	5 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1959		303.230 »	
	Délib. du C.M. N° 59 / 3022 du 29-5-1959.			
	Approuvée le 16-6-1959.			
24	4 ^e annuité payable en 1963			20.863,86
	Constructions scolaires. Programme 1957.			
	Bâtiments	10.350.000 »		
	Délib. du C.M. N° 57 / 7018 du 11-3-1957.			
	<i>Financement :</i>			
	Participation de l'État	6.723.201,60		
	» du Département	1.120.533,60		
	» de la Ville	2.506.264,80		
		10.350.000,00		
		=====		
	1 ^{re} tranche d'emprunt réalisée en 1958		600.000 »	
	Délib. du C.M. N° 58 / 3063 du 11-7-1958			
	Approuvée le 8-8-1958.			
35	5 ^e annuité payable en 1963			41.283,23

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
36	2 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1959 . . Délib. du C.M. N° 59 / 3024 du 29-5-1959. Approuvée le 16-6-1959. 4 ^e annuité payable en 1963		1.906.260 »	131.160,96
	Constructions scolaires. Programme 1957. Extension. Délib. du C.M. N° 57 / 7124 du 20-12-1957. Nouveau financement : Participation de l'État 10.120.673,20 » du Département 1.597.448,91 » de la Ville 3.977.219,86 15.695.341,97 =====			
37	3 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1960 . . Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960. 3 ^e annuité payable en 1963 (1)		600.000 (1)	
	Constructions scolaires. Programme 1957. Réévaluation. Délib. du C.M. N° 59 / 7030 du 30-1-1959. Approuvée le 28-5-1959	19.785.341,97		
	Financement réévalué : Participation de l'État 12.750.673,20 » du Département 2.017.448,91 » de la Ville 5.017.219,86 19.785.341,97 =====			
37	4 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1960 . . Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960. 3 ^e annuité payable en 1963 (1)		750.000 (1)	
	Ecole Renan Construction de 3 nouvelles classes. Délib. du C.M. N° 60 / 7051 du 7-3-1960. Approuvée le 14-4-1960	192.000 »		

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 96.000 » » de la Ville . . . 96.000 <hr/> 192.000 =====			
	<i>Emprunt réalisé en 1960</i> Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960.		96.000 (1)	
37	3 ^e annuité payable en 1963 (1)			
	<i>Ecole maternelle Jean Bart.</i> Construction d'une salle de jeux et d'une cuisine. Délib. du C.M. N° 60 / 7053 du 7-3-1960 Approuvée le 21-4-1960	277.000 »		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 138.500 » » de la Ville . . . 138.500 » <hr/> 277.000 » =====			
	<i>Emprunt réalisé en 1960</i> Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960		138.500 (1)	
37	3 ^e annuité payable en 1963 (1)			
	<i>Ecole Gounod.</i> Construction d'une salle de jeux. Délib. du C.M. N° 60 / 7047 du 7-3-1960. Approuvée le 21-4-1960	120.000 »		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 60.000 » » de la Ville . . . 60.000 » <hr/> 120.000 » =====			
	<i>Emprunt réalisé en 1960</i> Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960.		60.000 (1)	
37	3 ^e annuité payable en 1963 (1)			

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
	<i>Groupe Léon Blum.</i> Aménagement d'un terrain de sports. Délib. du C.M. N° 60 / 7033 du 7-3-1960 Visa préfectoral du 21-4-1960.	190.000 »		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 95.000 » » de la Ville . . . 95.000 »	190.000 » =====		
	<i>Emprunt réalisé en 1960</i> Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960.		95.000 (1)	
37	3 ^e annuité payable en 1963 (1)			
	<i>Diverses écoles.</i> Construction de plateaux d'évolution. Programmes 1955-1956. Délib. du C.M. N° 57 / 7019 du 11-3-1957 .	400.000 »		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 240.000,00 » de la Ville . . . 160.000,00	400.000,00 =====		
	<i>Emprunt réalisé en 1960</i> Délib. du C.M. N° 60 / 3035 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960.		160.000 (1)	
37	3 ^e annuité payable en 1963 (1)			
37	(1) emprunt global de 1.899,500 F. dont le montant de la 3 ^e annuité, payable en 1963, s'élève à			130.695,84
	Constructions scolaires. Programme 1961. Écoles maternelles du square Lardemer et de la rue du lieutenant Colpin. Délib. du C.M. N° 61 / 7043 du 17-3-1961 Montant de la dépense subventionnable.	602.036,50		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État et du Département 285.769,06 » de la Ville . . . 316.267,44	602,036,50 =====		

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
26	<i>Emprunt réalisé en 1962</i> Délib. du C.M. N° 62 / 3041 du 13-6-1962. Visa préfectoral du 10-7-1962. 1 ^{re} annuité payable en 1963		316.260 »	21.163,15
	Reconstruction du groupe scolaire Lakanal-Campan. Délib. du C.M. N° 537 du 31-10-1955 et N° 56 / 7026 du 13-2-1956 Approuvées le 7-6-1957 800.000,00 Délib. du C.M. N° 59 / 7032 et 7033 du 30-1-1959 364.130,00 <hr/> 1.164.130 »			
	<i>Financement :</i> Emploi de l'indemnité de dommages de guerre 634.130,00 Participation de l'État et du Département 150.000,00 » de la Ville 380.000,00 <hr/> 1.164.130,00 =====			
26	1 ^{re} tranche d'emprunt réalisée en 1956 Délib. du C.M. N° 56 / 3065 du 17-7-1956. Approuvée le 26-7-1956. 7 ^e annuité payable en 1963		150.000 »	10.320,81
	2 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1959 Délib. du C.M. N° 59 / 2 / 3023 du 29-5-59. Approuvée le 16-6-1959. 4 ^e annuité payable en 1963		230.000 »	15.825,24
27	Constructions scolaires. Programmes 1955-1956. Mobilier des classes. Délib. du C.M. N° 58 / 7003 du 10-3-1958 784.000 » Approuvée le 24-3-1958.			
	<i>Financement :</i> Participation de l'État 185.000,00 » du Département 30.830,00 » de la Ville 568.170,00 <hr/> 784.000,00 =====			

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
33	1 ^{re} tranche d'emprunt réalisée en 1957 . . . Délib. du C.M. N° 57/ 3079 du 8-7-1957. Approuvée le 23-8-1958. 6 ^e annuité payable en 1963		327.000 »	32.577,57
34	2 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1958 . . . Délib. du C.M. N° 58 / 3062 du 11-7-1958. Approuvée le 8-8-1958. 5 ^e annuité payable en 1963		241.500, »	16.616,50
	Constructions scolaires. Programme 1957. Mobilier des classes. Délib. du C.M. N° 58 / 7010 du 10-3-1958. Approuvée le 24-3-1958	1.036.713 »		
	<i>Financement :</i> Participation de l'État . . . 255.000,00 » du Département . . . 42.500,00 » de la Ville . . . 739.213,00 1.036.713,00 =====			
47	Tranche d'emprunt réalisée en 1961 . . . Délib. du C.M. N° 61 / 3075 du 26-6-1961. Visa préfectoral du 2-8-1961. 2 ^e annuité payable en 1963		539.210 »	51.948,73
	Total des emprunts contractés		8.753.240 F. =====	
	Total des projets subventionnables			626.599,23 =====
28	B) PROJETS NON SUBVENTIONNABLES Constructions scolaires. Programmes 1955-1956. Améliorations et agencements supplémentaires. Installation de chauffage autonome. Délib. du C.M. N° 56 / 7017 et 7019 du 13-2-1956. Approuvées le 23-5-1956. Emprunt réalisé en 1956 Délib. du C.M. N° 56 / 3047 du 25-5-1956. Approuvée le 17-6-1956. 7 ^e annuité payable en 1963	1.232.000 »	1.232.000 »	103.092,93

ART.	NATURE DES PROGRAMMES	MONTANT	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
29	Constructions scolaires. Programmes 1955-1956. Travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires. Révision des prix. Délib. du C.M. N° 58 / 7002 du 10-3-1958 Approuvée le 24-3-1958.	300.000 »		
	<i>Emprunt réalisé en 1958</i> Délib. du C.M. N° 58 / 3061 du 11-7-1958. Approuvée le 8-8-1958. 5 ^e annuité payable en 1963		300.000 »	20.641,62
38	Constructions scolaires. Programme 1957. Bâtiments. Travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires. Délib. du C.M. N° 58 / 7009 du 10-3-1958. Approuvée le 24-3-1958.	2.500.000 »		
	1 ^{re} tranche d'emprunt réalisée en 1958 Délib. du C.M. N° 58 / 3064 du 11-7-1958. Approuvée le 8-8-1958. 5 ^e annuité payable en 1963		1.250.000 »	86.006,74
39	2 ^e tranche d'emprunt réalisée en 1960 Délib. du C.M. N° 60 / 3034 du 17-6-1960. Visa préfectoral du 30-6-1960. 3 ^e annuité payable en 1963		500.000 »	34.402,70
31	Constructions scolaires. Programmes 1955-1956. Matériel de cuisine et de réfectoire. Délib. du C.M. N° 56 / 7016 du 13-2-1956. Approuvée le 16-3-1956	458.000 »		
	<i>Emprunt réalisé en 1957</i> Délib. du C.M. N° 57 / 3054 du 21-5-1957. Approuvée le 5-6-1957. 6 ^e annuité payable en 1963		458.000 »	9.256,78
	Montant de l'annuité 60.761,84 Affectation 9.256,78			
	Total des emprunts contractés		3.740.000 F.	
	Total des projets non subventionnables			253.400,77
			=====	=====

RÉCAPITULATION

	EMPRUNT A AMORTIR	MONTANT DE L'ANNUITÉ
Projets subventionnables	8.753.240 »	626.599,23
Projets non subventionnables	3.740.000	253.400,77
TOTAUX	12.493.240 F.	880.000 F.
	=====	=====

Adopté.

N° 63 / 3.006. — DIVERS PRODUITS COMMUNAUX. ADMISSION EN
NON-VALEUR.

MESDAMES, MESSIEURS,

M. le Trésorier Principal nous a fait parvenir les états n°s 12, 13 et 14 des sommes proposées comme irrécouvrables.

Ces sommes concernent les produits budgétaires des exercices 1960 à 1962.

CHAP.	ART.		PRINCIPAL	FRAIS DE POURSUITES
ÉTAT N° 12				
<i>Budget primitif de 1960</i>				
VII	7	Fondation Devaux	682,52	
IX	14	Prestations et assurances réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement	62,70	
<i>Budget primitif de 1961</i>				
VII	7	Fondation Devaux	1.030,74	163,81
IX	12	Prestations et assurances réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement	64,52	
<i>Budget primitif de 1962</i>				
VII	7	Fondation Devaux	664,03	
			2.504,51	163,81
			=====	=====

CHAP.	ART.		PRINCIPAL	FRAIS DE POURSUITES
ÉTAT N° 13				
<i>Budget primitif de 1961</i>				
IV	25	Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques		
		Remboursement	25,60	
V	3	Transport des malades et des blessés à l'hôpital.		
		Redevance représentative des frais	108,66	
<i>Budget primitif de 1962</i>				
IV	25	Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques		
		Remboursement	134,40	
V	3	Transport des malades et des blessés à l'hôpital.		
		Redevance représentative des frais	234,22	
			502,88	
			=====	
ÉTAT N° 14				
<i>Budget primitif de 1960</i>				
V	1	Eaux. Produit de la distribution	58,29	12,00
<i>Budget primitif de 1961</i>				
V	1	Eaux. Produit de la distribution	40,71	36,20
VII	1	Propriétés communales. Produit des locations . .	52,68	16,63
IX	12	Prestations et assurances réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement	20,46	
<i>Budget primitif de 1962</i>				
IV	10	Droits de voirie et d'occupation temporaire . . .	19,80	
V	1	Eaux. Produit de la distribution	5,80	
VII	1	Propriétés communales. Produit des locations . .	340,09	
IX	12	Prestations et assurances réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement	7,41	
			545,24	64,83
			=====	=====
RÉCAPITULATION				
		ÉTAT N° 12.	2.504,51	163,81
		ÉTAT N° 13.	502,88	—
		ÉTAT N° 14.	545,24	64,83
			3.552,63	228,64
			=====	=====

L'irrécouvrabilité des produits communaux ayant été constatée par M. le Trésorier Principal, nous vous prions, en accord avec la Commission des Finances :

1° de vouloir bien admettre en non valeur la somme de 3.552,63 F. par mandat à émettre sur le crédit inscrit au chapitre XXXIII, article 4, du Budget primitif de 1962 ;

2° de couvrir M. le Trésorier Principal des frais de poursuites pareillement irrécouvrés, se montant à la somme de 228,64 F. à imputer sur le crédit ouvert au chapitre XXX, article 32, du même document

Adopté.

**N° 63 / 3.007. — EMPRUNT DE 3.000.000 DE FR. DIVERS PROJETS.
RÉALISATION.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Caisse Régionale de Sécurité Sociale du Nord de la France, 9, 11, boulevard Vauban, à Lille, nous informe que le Conseil d'Administration de cet organisme serait disposé à nous consentir, après approbation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, un prêt de 3.000.000 de frs aux conditions suivantes :

- taux d'intérêt : 6,50 % l'an ;
- amortissement en 30 semestrialités constantes de 158.045,16 frs (capital et intérêt).

Nous vous prions, en accord avec la Commission des Finances, de vouloir bien :

a) émettre un avis favorable à la réalisation, auprès de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale du Nord de la France, d'un emprunt de 3.000.000 de frs aux conditions ci-dessus mentionnées ;

b) en décider l'affectation au financement des projets ci-après :

(voir tableau)

c) autoriser M. le Maire à signer le traité, à intervenir avec l'organisme prêteur, sur les bases précédemment exposées ;

d) décider, pour toute la durée du prêt, la création et la mise en recouvrement, en cas de besoin, des impositions directes nécessaires au paiement des annuités.

OBJET	AFFECTATION ENVISAGÉE	RÉFÉRENCES
<i>VOIRIE</i>		
Construction de nouvelles chaussées. Terrasse- ment, infrastructure. 5 ^e tranche	200.000 F.	Délib. du C.M. N° 62 / 6009 du 9-3-1962.
Éclairage public. Programme spécial de travaux. 1 ^{re} tranche	250.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 6081 du 8-11-1962.
O.P.M.H.L.M. Groupe des Bois-Blancs. Éclai- rage des voies intérieures	37.010 »	Délib. du C.M. N° 62 / 3083 du 8-11-1962.

OBJET	AFFECTATION ENVISAGÉE	RÉFÉRENCES
<i>URBANISME - EDILITÉ</i>		
Plan d'urbanisme. Tranche 1962	600.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 3039 du 9-3-1962.
<i>BATIMENTS COMMUNAUX</i>		
Stade Henri Jooris. Continuation des travaux .	400.000 »	Délib. du C.M. N° 60 / 7066 du 7-3-1960.
<i>BATIMENTS SCOLAIRES</i>		
Bâtiments scolaires. Modernisation du chauffage central	400.000 »	Délib. du C.M. N° 60 / 7055 et 60 / 7057 du 7-3-1960.
Lycée Jean Macé. Modernisation des installa- tions électriques, remplacement de planchers. Escalier en béton	124.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7032 du 9-3-1962.
Lycée technique Valentine Labbé. Aménage- ment d'un restaurant scolaire	140.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7112 du 13-6-1962.
Institut Denis Diderot. Édification de classes provisoires	155.860 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7091 du 13-6-1962.
<i>CONSTRUCTIONS SCOLAIRES</i>		
Groupe scolaire Jean Zay. Construction d'une salle de gymnastique	9.670 »	Délib. du C.M. N° 61 / 7082 du 17-3-1961.
Programme 1961. Aménagement cuisine et réfec- toire. Chauffage autonome	45.460 »	Délib. du C.M. N° 61 / 7081 du 17-3-1961.
Programme 1961. Travaux d'améliorations et d'agencements supplémentaires	350.000 »	Délib. du C.M. N° 61 / 7078 du 17-3-1961.
Équipement des salles de gymnastique des nou- velles écoles	40.000 »	Délib. du C.M. N° 61 / 7086 du 17-3-1961.
Programme 1962. Logements de direction. Instal- lation de chauffage autonome	12.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7027 du 9-3-1962.
Programme 1961. Revêtement du sol des cours .	100.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7028 du 9-3-1962.
Construction de plateaux d'évolution	100.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7029 du 9-3-1962.
<i>DIVERS</i>		
Aménagement d'une salle de réunions au bloc des vieillards, rue Saint-Sauveur	36.000 »	Délib. du C.M. N° 62 / 7151 du 8-11-1962.
	<hr/> 3.000.000 F. =====	

Adopté.

N° 63 / 3.008. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. AVANCE DE TRÉSORERIE. PROROGATION DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 61 / 3.121, du 15 décembre 1961, le Conseil Municipal a décidé de reporter au 31 décembre 1962, l'échéance de remboursement de l'avance globale de trésorerie de 3.000.000 de F. consentie par la Ville à l'Office Public Municipal d'H.L.M.

En raison des difficultés de trésorerie rencontrées par l'Office qui doit assurer le pré-financement des réalisations en cours ou susceptibles d'être mises en chantier, le Conseil d'Administration de l'O.P.M.H.L.M. sollicite, par délibération n° 2.373, du 22 novembre 1962, la prorogation jusqu'au 31 décembre 1963, du délai de remboursement de l'avance ci-dessus mentionnée.

Considérant le caractère prioritaire du problème du logement et l'intérêt qui s'attache à le résoudre, nous estimons qu'il convient de faire droit à la demande présentée.

Nous vous proposons, en conséquence, en accord avec la Commission des Finances, de vouloir bien décider :

a) de reporter au 31 décembre 1963 l'échéance de remboursement de l'avance de 3.000.000 de F. accordée par la Ville à l'O.P.M.H.L.M. ;

b) de nous autoriser à passer, à cet effet, avec cet organisme, un avenant à la convention du 30 décembre 1959.

Adopté (voir compte rendu analytique, page 6).

N° 63 / 3.009. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. CONSTRUCTION DE 120 LOGEMENTS RUE DU FAUBOURG D'ARRAS. EMPRUNT DE 3.004.980 F. GARANTIE DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 61 / 3.017, du 17 mars 1961, le Conseil Municipal a accordé, à l'Office Municipal d'Habitations à Loyer Modéré, la garantie financière de la Ville pour couvrir un emprunt de 4.086.963 F., destiné à l'édification de 178 logements rue du Faubourg d'Arras à Lille.

Nous sommes informé que le Ministère de la Construction a retenu en faveur de l'Office, la possibilité de financement d'une nouvelle tranche de 120 logements à édifier également rue du Faubourg d'Arras.

Le prêt de l'État à obtenir pour ce groupe, évalué à 3.004.980 F., se répartit comme suit :

10 logements type	I bis	×	14.700 F.	=	147.000 F.
10 logements type	II	×	18.400 F.	=	184.000 »
36 logements type	III	×	22.100 F.	=	795.600 »
44 logements type	IV	×	25.800 F.	=	1.135.200 »
20 logements type	V	×	29.500 F.	=	590.000 »
						2.851.800 F.
Chauffage central : 370 × 414 pièces						153.180 F.
						3.004.980 F.

Par délibération n° 2.403, du 22 novembre 1962, le Conseil d'Administration de l'Office sollicite la garantie financière de la Ville, pour couvrir l'emprunt correspondant à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 1 % ;
- Durée d'amortissement : 45 ans ;
- Montant de l'annuité constante : 87.972,68 F. (bonification d'intérêts durant les trois premières années).

Nous vous prions, en conséquence, en accord avec la Commission des Finances, de faire droit à cette demande et de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les articles 196 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1954,

Délibère :

La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Office Public Municipal d'H.L.M. pour un emprunt de 3.004.980 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, au taux d'intérêt de 1 % l'an pendant 45 ans.

Au cas où l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement dont le total atteint 87.972,68 F., à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Le Conseil autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, et l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré et à signer la convention à intervenir avec cet organisme pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré.

Adopté.

N° 63/ 3.010. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. DIVERS GROUPES. ACQUISITIONS DE TERRAINS. SUBVENTION DE LA VILLE. EMPRUNT DE 173.060 F. RÉALISATION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de sa réunion du 13 juin 1962, le Conseil Municipal a décidé le remboursement, à l'O.P.M.H.L.M., des frais inhérents à diverses acquisitions de terrains et d'immeubles en vue de l'édification de plusieurs groupes d'habitations, suivant détail ci-après :

— groupe « Rivoli » (P.S.R.) 84 logements	16.261,42 F.
délib. du C.M. n° 62/ 3.050, du 13-6-1962.	
— groupe « Soleil-Levant » (Cité de relogement).	
3 ^e tranche - 40 logements	30.480,85 »
délib. du C.M. n° 62/ 3.055, du 13-6-1962.	
— groupe « Soleil-Levant » (Cité de relogement).	
4 ^e tranche - 70 logements	40.912,31 »
délib. du C.M. n° 62/ 3.056, du 13-6-1962.	
— groupe « Bois-Blancs » (P.S.R.) 380 logements	39.376,96 »
délib. du C.M. n° 62/ 3.057, du 13-6-1962.	
— groupe « Bois-Blancs » (P.S.R.) Extension	46.034,36 »
délib. du C.M. n° 62/ 3.058, du 13-6-1962.	
	<hr/>
Total	173.065,90 F.
	=====

Nous sommes informé que la Caisse des Dépôts et Consignations serait disposée à nous accorder, pour cet objet, un prêt de 173.060 F. aux conditions suivantes :

- taux d'intérêt : 5,25 % l'an ;
- durée de l'amortissement : 30 ans ;
- montant de l'annuité : 11.580,64 F. (capital et intérêt).

Nous vous prions, en accord avec la Commission des Finances, d'accepter cette offre et de prendre la délibération suivante :

ARTICLE PREMIER. — M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou l'une des caisses dont elle a la gestion aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,25 % l'emprunt de la somme de F. 173.060 destinée à financer l'acquisition de terrains et d'immeubles en vue de la construction de logements entrepris par l'O.P.M.H.L.M. de Lille et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1964.

ARTICLE 2. — La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. — Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 30 annuités de F. 11.580,64, comprenant le capital et les intérêts.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 1 %.

ARTICLE 5. — La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. — La Commune s'engage :

1° à effectuer, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. — La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. — M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Adopté.

N° 63/ 3.011. — OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ. GROUPE DESROUSSEAUX. EMPRUNT DE 780.416 F. GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DE LA VILLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 61 / 3.046, du 26 juin 1961, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie financière de notre Commune en vue de la réalisation, par l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré, d'un emprunt global de 3.342.281 F., destiné au financement des travaux de construction du groupe d'habitations « Saint-Sauveur-Robleds », prévu alors pour 128 logements.

Nous sommes informé que, par décision du Ministère de la Construction, en date du 4 octobre 1962, le nombre de logements du groupe, dénommé à présent « groupe Desrousseaux », est fixé à 150 par suite de l'édification d'un étage supplémentaire, le prêt à taux réduit se trouvant porté à 3.680.980 F.

L'immeuble étant construit dans une zone de rénovation urbaine, cette dernière somme doit être augmentée d'un prêt complémentaire de 12 %, soit 441.717,60 F., ce qui porte le montant du crédit ouvert pour cet objet à 4.122.697,60 F.

Il résulte de cette nouvelle situation une insuffisance de garantie communale de 780.416,60 F., arrondie à 780.416 F. (4.122.697,60 — 3.342.281).

Par délibération n° 1.086, du 23 octobre 1962, le Conseil d'Administration de l'Office sollicite, en conséquence, la garantie complémentaire de la Ville en vue de combler cette insuffisance.

En accord avec la Commission des Finances, nous vous prions de faire droit à cette demande et de vouloir bien prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les articles 196 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

Vu l'arrêté interministériel du 8 février 1954,

Délibère :

La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré pour un emprunt de 780.416 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, au taux d'intérêt de 1 % pendant 45 ans en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas où l'O.P.M.H.L.M., pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement, dont le total atteint annuellement 22.847,18 F., à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Le Conseil autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'État, et l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré et à signer la convention à intervenir avec cet organisme pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de l'Office Public Municipal d'Habitations à Loyer Modéré.

Adopté.

**N° 63/ 3.012. — SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER
MODÉRÉ DE LILLE ET ENVIRONS. EMPRUNT DE
1.500.000 F. GARANTIE DE LA VILLE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de Lille et environs, ayant siège social, 31, boulevard Vauban à Lille, a entrepris la construction, rues du Faubourg

d'Arras et de Marquillies, lieu dit « Résidence Sud », de 818 logements destinés à la location simple.

Dans le cadre de ce programme, la garantie financière de la Ville a été accordée pour la couverture des emprunts nécessaires à l'édification d'un premier immeuble de 283 logements, et d'un second de même nombre de logements pour la construction duquel les emprunts ci-après ont été accordés à la S.A.H.L.M. de Lille et Environs par la Caisse des Dépôts et Consignations au taux réduit de 1 % :

(Garantie de la Ville suivant délibération 61 / 3.033 du 17 mars 1961).	2.863.000 F.
(Garantie de la Ville suivant délibération 62 / 3.003, du 9 mars 1962).	4.912.480 »
(Garantie de la Ville suivant délibération 62 / 3.092, du 8 novembre 1962)	90.190 »
Total	7.865.670 F.

Une autorisation d'emprunt complémentaire, pour un montant de 1.500.000 F., destiné à financer l'apport personnel de l'organisme, vient d'être accordée par le Directeur Départemental du Ministère de la Reconstruction, pour ce groupe de logements, à la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs, laquelle sollicite, en conséquence, la garantie de la Ville pour le prêt correspondant à obtenir de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux normal de 5,25 % (amortissement en 30 années).

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec la Commission des Finances, de faire droit à cette demande et de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article 196,
- Vu l'arrêté du 8 février 1954,
- Vu le décret 61/549, du 23 mai 1961,
- Vu l'arrêté du 25 mai 1961,
- Vu la circulaire n° 61/38, du 7 août 1961.

Délibère :

La Ville de Lille accorde sa garantie à la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs pour un emprunt de 1.500.000 F., que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts agissant pour le compte de l'État, au taux de 5,25 %, pour une durée de 30 ans, en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas où la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de la Caisse des Dépôts, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement durant laquelle seront dus à la fois les intérêts et l'amortissement, dont le total atteint annuellement 100.375,40 F., à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Le Conseil autorise, d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts, agissant pour le compte de l'État, et la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs.

Tous les frais relatifs à ces opérations seront à la charge de la Société Anonyme d'H.L.M. de Lille et Environs.

Adopté.

N° 63/ 3.013. — SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DU NORD ». AVANCE DE TRÉSORERIE. PROROGATION D'ÉCHÉANCE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 62/ 3.002, du 9 mars 1962, vous avez décidé d'accepter le report, au 31 décembre 1962, des sommes exigibles sur les avances de trésorerie consenties par notre commune à la Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord », 31, boulevard Vauban, à Lille, soit 268.835,94 F., ces sommes étant gagées sur le montant des prêts individuels à la construction accordés par la Ville aux locataires attributaires des groupes de construction édifiés avec le concours de la dite Société.

Compte tenu des prêts en question accordés par la Ville à fin novembre 1962, le reliquat dû à cette même date par l'organisme en cause sur les avances ci-dessus mentionnées, s'élevait à 229.605,90 F.

La Société Coopérative « H.E.N. » qui doit, en attendant l'encaissement des prêts individuels sollicités, faire face par ses propres moyens, au préfinancement des travaux, rencontre de sérieuses difficultés de trésorerie qui risquent d'entraver la réalisation des programmes projetés ou en voie d'achèvement. Elle demande, en conséquence, un nouveau report, au 31 décembre 1963, du délai de remboursement des avances que la Ville lui a consenties.

Considérant l'intérêt qui s'attache aux réalisations poursuivies par les « H.E.N. » en vue d'améliorer la situation du logement, nous pensons qu'il convient de maintenir, en faveur de la Société les « H.E.N. » les facilités de trésorerie qui lui ont été accordées jusqu'ici. Il apparaît cependant que le montant des avances dont le report est sollicité doit, nécessairement, être fixé en tenant compte d'un remboursement partiel par la Société Coopérative les « H.E.N. » de la dette qu'elle a contractée envers la Ville de Lille.

Nous vous proposons, en conséquence, en accord avec la Commission des Finances, de faire droit à la demande qui nous est présentée et d'arrêter à 150.000 F. le montant des avances dont l'échéance de remboursement est reportée au 31 décembre 1963.

Nous vous demandons, en outre, de nous autoriser à passer, à cet effet, une nouvelle convention avec la Société Coopérative « Les Habitations Économiques du Nord ».

Adopté.

N° 63 / 3.014. — SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT DU
NORD. RÉNOVATION DU QUARTIER SAINT SAUVEUR.
EMPRUNT DE 2.922.000 F. TRANCHE 1963.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 59-2/ 84, du 7 juillet 1959, le Conseil Municipal a chargé la Société d'Équipement du Nord de procéder à l'exécution des opérations d'aménagement et de rénovation de l'îlot insalubre du quartier Saint Sauveur.

Les dispositions d'ordre financier adoptées ont fixé la participation communale à financer par emprunt, au titre de l'exercice 1963, à 2.922.440 F., le crédit correspondant étant prévu au Budget primitif de cet exercice.

Nous sommes informé que la Caisse d'Épargne de Lille serait disposée à nous consentir, pour l'objet précité, et aux conditions de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt de 2.922.440 F., arrondi à 2.922.000 F., remboursable en 20 ans, au taux de 5,25 % l'an.

L'annuité de remboursement (capital et intérêt) s'élèverait à 239.464,56 F.

Eu égard à ce qui précède, nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances, d'accepter cette offre de prêt et de prendre la délibération suivante :

ARTICLE PREMIER. — M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts (fonds provenant de la Caisse d'Épargne de Lille), aux conditions de cet Établissement et au taux d'intérêt de 5,25 % l'emprunt de la somme de 2.922.000 F., destiné à financer la rénovation du quartier Saint Sauveur et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1964.

ARTICLE 2. — La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. — Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 20 annuités de 239.464,56 F., comprenant le capital et les intérêts.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 1 %.

ARTICLE 5. — La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. — La Commune s'engage :

1° à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées

après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération, à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. — La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. — M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Adopté.

**N° 63 / 4.001. — SUBVENTIONS COMMUNALES EN PARTICIPATION
AUX FRAIS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES. ALLOCATIONS
COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES
SCOLAIRES. SCOLARITÉ 1962/1963.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux délibérations prises par le Conseil Municipal de notre Ville les 15 juin 1946 et 27 juillet 1949, nous soumettons à votre approbation les propositions d'attribution de Subventions Communales en participation aux frais d'Etudes Supérieures et d'Allocations Communales pour achat de fournitures scolaires, propositions qui ont été dressées par la Commission de l'Instruction Publique et des Bibliothèques et qui se rapportent à la *scolarité* 1962/1963.

Ces propositions sont détaillées dans l'état annexé.

TITRE I

**SUBVENTIONS COMMUNALES
ENSEIGNEMENT PUBLIC**

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE
<i>Lycée Faidherbe (Math. Lettres sup.)</i>			
Carlier Jean	adm. lég. 68/7, boulevard de Strasbourg		Carlier Jean-Claude 90 F.
Duvet Georges	adm. lég. 86, rue de Flandre		Duvet Michel 125 »
Muller Renée, veuve de Wallerand	tut. lég. 170, rue des Postes, c. Bos, 13		Wallerand Georges 175 »
Draux Marguerite	adm. lég. 49, rue Léon Gambetta		Draux André 110 »
<i>Faculté de Droit de Lille</i>			
Bois Albert	adm. lég. 6/4, rue de la Somme		Bois Marcel 125 »
Masurel Jacques	adm. lég. 28, rue Saint-Firmin		Masurel Jacques 70 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE
<i>Faculté des Sciences de Lille</i>			
Chielens Pierre	adm. lég.	18, square de l'Ermitage	Chielens Philippe 150 F.
Debersée Louis	adm. lég.	27, rue Mourmant	Debersée Jean-Louis 225 »
Delbecque André	adm. lég.	15/8, rue Léon Tolstoï	Delbecque Annie 175 »
Flinois Edmond	adm. lég.	16, rue Berlioz	Flinois Bernard 125 »
Lesschaeve Julien	adm. lég.	46, rue du Plat	Lesschaeve Lionel 100 »
Muller Roger	adm. lég.	15 bis, rue de la Cité	Muller Jean-Claude 150 »
Sirbu Léon	adm. lég.	62, rue des Dondaines	Sirbu Claudette 125 »
Thuillier André	adm. lég.	80, rue de l'Arbrisseau	Thuillier Gérard 115 »
<i>Faculté des Lettres de Lille</i>			
Bois Albert	adm. lég.	6/4, rue de la Somme	Bois Danièle 100 F.
Ducrocq René	adm. lég.	6, rue de la Somme	Ducrocq Renée 150 »
Guitton Roger	adm. lég.	28, boulevard de Strasbourg	Guitton Josette 100 »
Gérard Simone, veuve de Vandermeersch	tut. lég.	12, boulevard Jean-Bapt. Lebas	Vandermeersch Michèle 250 »
<i>Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie</i>			
Bodart Victor	adm. lég.	57, square du Portugal	Bodart Gérard 250 F.
Choquel Henri	adm. lég.	35, rue des Sarrazins	Choquel Daniel 250 »
Deharveng Albert	adm. lég.	286, rue du faubourg d'Arras	Deharveng Daniel 140 »
Jomin Georges	adm. lég.	57, rue Denis du Péage	Jomin Michel 225 »
Martin Robert	adm. lég.	26, boulevard du Mar. Vaillant	Martin Jean-Claude 175 »
Moreau Gustave	adm. lég.	16, rue Sylvère Verhulst	Moreau Francis 230 »
<i>Lycée Technique Municipal Baggio (Math. sup.)</i>			
Takacs Etienne	adm. lég.	3/9, rue Léon Tolstoï	Takacs Etienne 150 »
<i>Institut d'Etudes Politiques</i>			
Breyne Berthe	tut. lég.	48, rue d'Angleterre	Breyne Alain 125 F.
<i>Ecole Nationale des Beaux Arts de Lille (CAFAS)</i>			
Le Tallec Roger	adm. lég.	28, rue Louis Spriet	Le Tallec Roger 220 F.
Vanhoutteghem Julienne, divorcée de Mercier	adm. lég.	336, rue du Faubourg d'Arras	Mercier Pierre 225 »
Tanchou Émile	adm. lég.	8, boulevard Louis XIV	Tanchou Jean-Paul 175 »
<i>Ecole Nationale des Beaux Arts de Lille (Architecture)</i>			
Desmidt André	adm. lég.	18, boulevard de Belfort	Desmidt Pierre 100 »
<i>Lycée Technique Municipal Valentine Labbé (B.T.S.)</i>			
Dhellin Jean	adm. lég.	129, avenue de Dunkerque	Dhellin Liliane 100 F.
<i>Lycée Claude Bernard de Paris</i>			
Fretin Roger	adm. lég.	88, rue Abélard	Fretin Nicole 100 F.

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
<i>Ecole Normale d'Instituteurs de Douai</i>				
Bigotte Maurice	adm. lég.	27/9, boulevard du Mar. Vaillant	Bigotte Jean-Pierre	100 F.
Delille Henri	adm. lég.	4/4, rue Maxime Gorki	Delille Henri	100 »
Guerin Marcel	adm. lég.	5, rue Monge	Guerin Francis	150 »
Legrand André	adm. lég.	4, rue de la Somme	Legrand Pierre	120 »
Maréchaux Paul	adm. lég.	29, rue Secouristes, c. Ste Anne, 6.	Marechaux Alain	120 »
Offroy Marceau	adm. lég.	43, rue Raspail	Offroy Marcelle	125 »
Delachapelle Madeleine, divorcée de Salingue	adm. lég.	18, boulevard de Metz.	Salingue Annette	225 F.
Scholasch René	adm. lég.	2, rue de la Marne	Scholasch M.-Thérèse	150 »
Van Seuningen Charles	adm. lég.	40, rue Guillaume Werniers	Van Seuningen Albert	150 »
Van Seuningen Charles	adm. lég.	40, rue Guillaume Werniers	Van Seuningen Paul	125 »
Inszczak Annie, divorcée de Wawak	adm. lég.	133, rue de Douai	Wawak Michelle	270 »
<i>Ecole Nationale d'Ingénieurs des Arts et Métiers de Lille</i>				
Slots Joseph	adm. lég.	630, avenue de la République	Slots Robert	150 »
<i>Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses</i>				
Bergerat Roger	adm. lég.	64, rue de Wazemmes	Bergerat Jeanne	170 »
<i>Ecole Supérieure de Commerce de Lille</i>				
Braut Marcel	adm. lég.	2, rue Charles de Muysaert	Braut Jacques	100 F.
Descat Paul	adm. lég.	41, rue de Bourgogne	Descat Bernard	140 »
<i>Institut Supérieur Matériaux et Constructions Mécaniques</i>				
Vaniscotte André	adm. lég.	90, rue Lazare Garreau	Vaniscotte Michel	115 F.
NOMBRE DE DEMANDES DE SUBVENTION SATISFAITES :			quarante-huit.	
MONTANT DES SUBSIDES ALLOUES POUR CES DEMANDES :			sept mille deux cent trente-cinq francs.	

TITRE II

ALLOCATIONS COMMUNALES
ENSEIGNEMENT PUBLIC

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
<i>Lycée d'Etat Faidherbe et Cité Scolaire Sud</i>				
Adamkiewicz Fernand	adm. lég.	26/4, boulevard de Strasbourg	Adamkiewicz Jean	70 F.
Bayart Fortuné	adm. lég.	73, rue du Long Pot	Bayart Gérard	50 »
Belbachir Hocène	adm. lég.	117, rue de Tournai	Belbachir Jean-Yves	25 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Deleuze Antoinette, veuve				
Bén Kemoun	tut. lég.	64, rue Meurein	Ben Kemoun Gaston	40 F.
Bianchi André	adm. lég.	20, rue de Fleurus	Bianchi Dominique	20 »
Bockstal Jean	adm. lég.	76, rue de Thumesnil	Bockstal Violette	30 »
Bocquet Roger	adm. lég.	65, rue de la Plaine	Bocquet Jacques	95 »
Boutelier Georges	adm. lég.	19, rue Edouard Vaillant	Boutelier Jean-Claude	50 »
Braessens Raoul	adm. lég.	40 bis, rue Gustave Nadaud	Braessens Jean	50 »
Braut Marcel	adm. lég.	2, rue Charles de Muysaert	Braut Michel	45 »
Brugniaux Roger	adm. lég.	22, rue d'Arsonval	Brugniaux Robert	35 »
Bryckaert Louis	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Bryckaert Claude	30 »
Caignaert Gaston	adm. lég.	4/9, rue de la Somme	Caignaert Guy	95 »
Caignaert Gaston	adm. lég.	4/9, rue de la Somme	Caignaert Roseline	40 »
Carlier Gustave	adm. lég.	49, rue Edouard Doyennette	Carlier Michel	60 »
Castelain Gustave	adm. lég.	43, rue Pline	Castelain Christian	80 »
Cavrot Clément	adm. lég.	45, rue Chappe	Cavrot Alain	35 »
Cerulis Jean	adm. lég.	158, rue Abélard	Cerulis Jean-Claude	30 »
Charlet Jean	adm. lég.	10/3, rue de la Somme	Charlet Monique	40 »
Claus Victor	adm. lég.	14, rue Pline, c. Dufaux, 6	Claus Robert	70 »
Coquel Jean	adm. lég.	20, rue Gustave Joncquet	Coquel Yves	30 »
Cornille Pierre	adm. lég.	5/10, rue des Dix-huit Ponts	Cornille Jean-Pierre	40 »
Cornille Pierre	adm. lég.	5/10, rue des Dix-huit Ponts	Cornille Guy	35 »
Courtin Robert	adm. lég.	6, rue de la Marne	Courtin Guy	70 »
Leclerc Reine, Vve Danel	tut. lég.	11, rue du Faisan	Danel Jean-Roger	80 »
Dargaud Marius	adm. lég.	20, avenue du Président Hoover	Dargaud François	50 »
David Jean	adm. lég.	85, rue du Pont du Lion d'Or	David René	100 »
Degand Louis	adm. lég.	37, rue Victor Renard	Degand Jacques	40 »
De Jaeger Joseph	adm. lég.	113, rue de Douai	De Jaeger Jean-Claude	30 »
Delevoe Georges	adm. lég.	51, rue Roland	Delevoe Christian	30 »
Delobelle Léon	adm. lég.	52, rue Jean Bart	Delobelle Michèle	35 »
Demeestère Marcel	adm. lég.	11/6, boulevard du Mar. Vaillant	Demeestère Alain	50 »
Derveeuw Cécile	tut. lég.	257 bis, boulevard Victor Hugo	Derveeuw Bernard	50 »
Debruyne Denise, séparée				
de Descamps	adm. lég.	5/7, rue Edouard Herriot	Descamps Carole	70 »
Desmet Jules	adm. lég.	8/5, rue Fontenelle	Desmet Patrick	40 »
Desrumeaux Jacques	adm. lég.	26, rue Alexandre Ribot	Desrumeaux Jean-Marie	40 »
Devernay Rodolphe	adm. lég.	22, rue Edouard Doyennette	Devernay Jean-Pierre	35 »
Devos Pierre	adm. lég.	59, quai de l'Ouest	Devos Chantal	95 »
Dewez Jean-Marie	adm. lég.	8/6, rue de la Somme	Dewez Jean-Louis	35 »
Dewez Jean-Marie	adm. lég.	8/6, rue de la Somme	Dewez Jean-Pascal	30 »
Dhenin Roger	adm. lég.	5, rue de l'Arc	Dhenin Bernard	20 »
Dubus Daniel	adm. lég.	192, rue de l'Arbrisseau	Dubus Georges	60 »
Duchateau Richard	adm. lég.	13, rue des Hannetons	Duchateau Dominique	50 »
Duhamelle Alfred	adm. lég.	84, rue Belle vue	Duhamelle Guy	50 »
Duhoo Paul	adm. lég.	19/4, boulevard du Mar. Vaillant	Duhoo Yves	60 »
Duponchelle Émile	adm. lég.	21, rue Francisco Ferrer	Duponchelle Jacques	35 »
Fiabon Dominique	adm. lég.	7/6, rue Jean Zay	Fiabon Patricia	35 »
Fino René	adm. lég.	5, rue de Ratisbonne	Fino Ghislain	50 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Frutsaert Jean	adm. lég.	18, rue Guy de Maupassant	Frutsaert Annie	70 F.
Frutsaert Jean	adm. lég.	18, rue Guy de Maupassant	Frutsaert Jean-Charles	70 »
Germain Jules	adm. lég.	3/9, rue du Professeur Lamaze	Germain Daniel	50 »
Germonprez Gérard	adm. lég.	65, rue Barthélémy Delespaul	Germonprez Alain	30 »
Glineur René	adm. lég.	1, boulevard du Mar. Vaillant	Glineur René	60 »
Grandin Robert	adm. lég.	34, rue des Pavillons	Grandin Serge	40 »
Guffroy François	adm. lég.	2, impasse Blériot	Guffroy Jean-Pierre	25 »
Hamille Albert	adm. lég.	6, rue Broca	Hamille Joël	60 »
Hammani Amara	adm. lég.	49, rue Désiré Verhaeghe	Hammani Gérard	90 »
Hennebel Marcel	adm. lég.	rue fg d'Arras, tour 4, app. 9	Hennebel Claude	75 »
Hérens Jean	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Hérens Christian	70 »
Hérens Jean	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Hérens Gérard	50 »
Herment Victorien	adm. lég.	30, rue Lamartine	Herment Robert	180 »
Horrie André	adm. lég.	1, rue Montesquieu	Horrie Christian	50 »
Ide Wilfred	adm. lég.	52/3, rue Léon Blum	Ide Didier	60 »
Jorion Gaston	adm. lég.	2, rue Aristide Briand	Jorion Annie	40 »
Kozinski Léopold	adm. lég.	13, rue Képler	Kozinski Daniel	40 »
Laurent Georges	adm. lég.	11, rue Jules Breton	Laurent Georges	90 »
Lebette François	adm. lég.	4/5, rue de la Somme	Lebette Francine	50 »
Lebette François	adm. lég.	4/5, rue de la Somme	Lebette Jean-Claude	30 »
Lebette François	adm. lég.	4/5, rue de la Somme	Lebette Marie-Thérèse	25 »
Lefebvre René	adm. lég.	12, rue Salomé	Lefebvre André	50 »
Leniaert Cyrille	adm. lég.	11, rue Charles Pranard	Leniaert Evelyne	50 »
Lorette Émile	adm. lég.	16, rue Louis Faure	Lorette Jean-Jacques	40 »
Mahieu Lucien	adm. lég.	6, rue Ernest Couteaux	Mahieu Colette	40 »
Martel René	adm. lég.	3, rue Richard Wagner	Martel Francis	50 »
Martel René	adm. lég.	3, rue Richard Wagner	Martel Marie-France	40 »
Martyr Georges	adm. lég.	38, rue Saint-Bernard	Martyr Michel	70 »
Montagne Claude	adm. lég.	39, rue d'Arras	Montagne Gérard	70 »
Moreau Marcel	adm. lég.	12/6, rue de la Somme	Moreau Didier	40 »
Moreau Marcel	adm. lég.	12/6, rue de la Somme	Moreau Francis	50 »
Mussot Michel	adm. lég.	26, rue de l'école Saint-Louis	Mussot Gérald	25 »
Parent Albert	adm. lég.	11, rue des Hanneçons	Parent Francis	45 »
Parent Albert	adm. lég.	11, rue des Hanneçons	Parent Marie-Paule	60 »
Parent Albert	adm. lég.	11, rue de Hanneçons	Parent Jean-Pierre	30 »
Parisis Gaston	adm. lég.	54, rue de Fontenoy	Parisis Liliane	20 »
Pauquai Alfred	adm. lég.	35, rue Victor Renard	Pauquai Francis	35 »
Payen Edouard	adm. lég.	8, rue Chevreul	Payen Patrice	30 »
Petit Raphaël	adm. lég.	220, avenue Verhaeren	Petit Raphaël	120 »
Piot Yves	adm. lég.	3/6, rue Edouard Herriot	Piot Magalie	50 »
Présent James	adm. lég.	19, rue des Secouristes	Présent Michel-Guy	30 »
Ramon Noële	tut. lég.	132 ter, rue de Solférino	Ramon Jean-Charles	70 »
Ramon Noële	tut. lég.	132 ter, rue de Solférino	Ramon Marie-Noëlle	65 »
Ricaux Claude	adm. lég.	8, rue Moillet	Ricaux Jean-Claude	110 »
Roman Léon	adm. lég.	106, rue Jean sans Peur	Roman Alain	45 »
Roman Léon	adm. lég.	106, rue Jean sans Peur	Roman Bernard	35 »
Sabeg Khemissi	adm. lég.	37, rue Désiré Bondues	Sabeg Yazid	50 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Sannier Roger	adm. lég.	10, avenue Eugène Varlin	Sannier Michel	20 F.
Scholaert Jean	adm. lég.	30, rue Alexandre Ribot	Scholaert Dominique	30 »
Scholasch René	adm. lég.	2, rue de la Marne	Scholasch Gilbert	80 »
Sirbu Léon	adm. lég.	62, rue des Dondaines	Sirbu Daniel	25 »
Soualle Georges	adm. lég.	51, chemin des Margueritois	Soualle Pierre	35 »
Soualle Georges	adm. lég.	51, chemin des Margueritois	Soualle Jean	35 »
Specq Roger	adm. lég.	12, rue de la Somme	Specq Guy	50 »
Splingart Henri	adm. lég.	191, avenue Verhaeren	Splingart Daniel	50 »
Staelen Jean	adm. lég.	12, rue de la Somme	Staelen Patrick	40 »
Sys Charles	adm. lég.	10, boulevard de Strasbourg	Sys Christine	40 »
Sys Charles	adm. lég.	10, boulevard de Strasbourg	Sys Françoise	75 »
Thuillier Claude	adm. lég.	67, boulevard de la Moselle	Thuillier Jean-Claude	85 »
Tirode René	adm. lég.	13, rue des Dix-huit Ponts	Tirode Jean-Michel	30 »
Dupret Antoinette, ex Treels, f. Gouley	tut. lég.	27, avenue Eugène Varlin	Treels Jean-Michel	30 »
Tricart René	adm. lég.	1, rue Froissart	Tricart Patrick	50 »
Vallaëys Géry	adm. lég.	61, square du Portugal	Vallaëys Xavier	30 »
Vanbreugel Albert	adm. lég.	112, rue Hippolyte Lefebvre	Vanbreugel Michel	45 »
Vandaele Henri	adm. lég.	11, rue Defaucompret	Vandaele Michel	50 »
Vandenberghé Georges	adm. lég.	74, boulevard de Strasbourg	Vandenberghé Erick	90 »
Vanderstraeten Léon	adm. lég.	52, rue du docteur Yersin	Vanderstraeten Guy	70 »
Vanderstraeten Léon	adm. lég.	52, rue du docteur Yersin	Vanderstraeten J.-Claude	70 »
Vaniscotte André	adm. lég.	20, rue Lazare Garreau	Vaniscotte Jean-Pierre	50 »
Vaugin Emmanuel	adm. lég.	27, groupe Vannoschot	Vaugin Jean-Pierre	70 »
Verbiese Edouard	adm. lég.	5/5, rue du faubourg d'Arras	Verbiese Yves	25 »
Leroy Berthe, ex Verpoorten, f. Caux	tut. lég.	7, rue Fénelon	Verpoorten Pierre	50 »
Verstiggel André	adm. lég.	30, rue du Gros Gérard	Verstiggel Jean-Claude	65 »
Vitel Albert	adm. lég.	6/10, rue de la Somme	Vitel Jean-Jacques	50 »
Vitel Albert	adm. lég.	6/10, rue de la Somme	Vitel Dominique	50 »
Vlerick Daniel	adm. lég.	11, boul. du Maréchal Vaillant	Vlerick Jean-Charles	40 »
Wadoux Raymond	adm. lég.	20, rue Berthelot	Wadoux Gérard	70 »
Wadoux Raymond	adm. lég.	20, rue Berthelot	Wadoux Roseline	60 »
Wostan Pierre	adm. lég.	1, rue Buffon	Wostan Léopold	60 »
<i>Lycée d'Etat Fénelon</i>				
Beaussart Henri	adm. lég.	25, rue Joris Karl Huysmann	Beaussart Christian	40 »
Bertrand Pierre	adm. lég.	3, rue du professeur Lamaze	Bertrand Patrice	35 »
Bodart Victor	adm. lég.	57, square du Portugal	Bodart Serge	40 »
Bourez Louis	adm. lég.	16, rue des frères Lumière	Bourez Edith	40 »
Braessens Raoul	adm. lég.	40 bis, rue Gustave Nadaud	Braessens Annie	30 »
Brion Albert	adm. lég.	51, rue Jules Breton, c. Desmottes	Brion Michel	25 »
Brulois Marc	adm. lég.	70/8, boulevard de Metz	Brulois Philippe	70 »
Bufkens Pierre	adm. lég.	9, petite rue de l'Alma	Bufkens Jacqueline	40 »
Bultez Pierre	adm. lég.	15, rue Moillet	Bultez Patrick	60 »
Cappere André	adm. lég.	10/5, boulevard de Metz	Cappere Marie-France	50 »
Cappere André	adm. lég.	10/5, boulevard de Metz	Cappere François	50 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Cappere André	adm. lég.	10/5, boulevard de Metz	Cappere Thierry	40 F.
Le Bourre Delphine, veuve Cassez	tut. lég.	5, boul. Défenseurs de Lille	Cassez Annie	110 »
Chapey Alfred	adm. lég.	10, boulevard de Metz	Chapey Claude	40 »
Chateauroux Julien	adm. lég.	27 bis, rue de l'Alma	Chateauroux Francine	30 »
Clément Yves	adm. lég.	4, rue Commandant Bayart	Clément Martine	40 »
Cuminet Raymond	adm. lég.	17, rue de Suède	Cuminet Daniel	50 »
Dalle André	adm. lég.	3/15, rue du professeur Lamaze	Dalle Anny	30 »
Degand Louis	adm. lég.	37, rue Victor Renard	Degand Edith	50 »
Devin Odette, veuve Robertson	tut. lég.	34, rue Malsence	Devin Line	60 »
Dhellin Jean	adm. lég.	129, avenue de Dunkerque	Dhellin Claude	50 »
Delobelle Léon	adm. lég.	52, rue Jean Bart	Delobelle Annette	40 »
Deroy Kléber	adm. lég.	12, rue Léon Blum	Deroy Danièle	30 »
Duchain Georges	adm. lég.	70/12, boulevard de Strasbourg	Duchain Thérèse	50 »
Ducrocq René	adm. lég.	6, rue de la Somme	Ducrocq Michèle	75 »
Duhot Émile	adm. lég.	83, rue d'Isly	Duhot Jean-Pierre	50 »
Duhot Émile	adm. lég.	83, rue d'Isly	Duhot Janine	50 »
Flinois Edmond	adm. lég.	16, rue Berlioz	Flinois Francine	80 »
Hennebicq Marc	adm. lég.	28, rue du faubourg des Postes	Hennebicq Martine	30 »
Ide Wilfred	adm. lég.	52/3, rue Léon Blum	Ide Pascale	50 »
Ide Wilfred	adm. lég.	52/3, rue Léon Blum	Ide Denis	50 »
Petit Mauricette, veuve Isbled	tut. lég.	108, rue Francisco Ferrer	Isbled Geneviève	60 »
Kephalianos Antoine	adm. lég.	34, boulevard de Strasbourg	Kephalianos Calliope	80 »
Kephalianos Antoine	adm. lég.	34, boulevard de Strasbourg	Kephalianos Marie-Claire	90 »
Kuznik François	adm. lég.	5, rue d'Antin	Kuznik Jean-Paul	25 »
Lemoisne Robert	adm. lég.	61, square du Portugal	Lemoisne Christine	60 »
Lepage Albert	adm. lég.	45, rue de Norvège	Lepage Christian	50 »
Martyr Georges	adm. lég.	38, rue Saint-Bernard	Martyr Alain	40 »
Mons Robert	adm. lég.	289, rue des Bois Blancs	Mons Thérèse	125 »
Poissonnier Georges	adm. lég.	290, rue du faubourg d'Arras	Poissonnier Claudine	20 »
Poissonnier Georges	adm. lég.	290, rue du faubourg d'Arras	Poissonnier Roselyne	50 »
Potez Eugène	adm. lég.	25, rue Edmond Bailleux	Potez Marie-Clotilde	25 »
Regnier Pierre	adm. lég.	161, avenue Verhaeren	Regnier Françoise	25 »
Ricciotti Gino	adm. lég.	281, rue Léon Gambetta	Ricciotti Patricia	40 »
Rose Émile	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Rose Françoise	95 »
Sannier Roger	adm. lég.	10, avenue Eugène Varlin	Sannier Danièle	95 »
Sonneville Michel	adm. lég.	144, rue Colbert	Sonneville François	80 »
Thuillier Claude	adm. lég.	67, boulevard de la Moselle	Thuillier Jean-Marc	60 »
Thuillier Claude	adm. lég.	67, boulevard de la Moselle	Thuilliez Jean-Paul	40 »
Tonnell Henri	adm. lég.	20, rue de Malakoff	Tonnell Françoise	75 »
Vanreysselberge François	adm. lég.	69, rue Malesherbes	Vanreysselberge Dominique	45 »
Vanreysselberge François	adm. lég.	69, rue Malesherbes	Vanreysselberge Françoise	45 »
Van Weymers Louis	adm. lég.	23, rue Volta	Van Weymers Annie	60 »
Verplancke Alphonse	adm. lég.	23, impasse Blériot	Verplancke Danièle	50 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
<i>Cité Scolaire Nord</i>				
Armand René	adm. lég.	21, rue Képler	Armand Christine	40 F.
Armand René	adm. lég.	21, rue Képler	Armand Muriel	40 »
Baert Jean	adm. lég.	31, groupe Vannoschot	Baert Jacques	40 »
Bailly René	adm. lég.	210, rue Abélard	Bailly Raymond	70 »
Barbe René	adm. lég.	99, rue Raspail	Barbe Jean-Marc	40 »
Blondeau Émile	adm. lég.	1 bis, rue Fontaine del Saulx	Blondeau Jean-Marie	80 »
Boeraeve Albert	adm. lég.	57, boulevard de la Moselle	Boeraeve Jacques	90 »
Bouche Pierre	adm. lég.	92/7, boulevard de Metz	Bouche Maryse	40 »
Boutelier Georges	adm. lég.	17, rue Edouard Vaillant	Boutelier Alain	40 »
Chaine Marcel	adm. lég.	rue Buisson, gr. Vannoschot, 9	Chaine Maryse	50 »
Charlet Jean	adm. lég.	10/3, rue de la Somme	Charlet Michel	50 »
Chateauroux Julien	adm. lég.	27 bis, rue de l'Alma	Chateauroux Jean-Marc	30 »
Cherif Ben Moussa Moham.	adm. lég.	52, rue Léon Blum	Cherif Ben Moussa Zakia	60 »
Corbu Colette	tut. lég.	22, rue de Jemmapes	Corbu Claudine	100 »
Courty Henri	adm. lég.	30-32, boulevard de la Moselle	Courty Nadine	25 »
Courty Henri	adm. lég.	30-32, boulevard de la Moselle	Courty Yves	60 »
Couvillers Jean	adm. lég.	11, rue Bourjembois	Couvillers Francis	70 »
Couvillers Jean	adm. lég.	11, rue Bourjembois	Couvillers Yves	20 »
Delecourt Robert	adm. lég.	64, rue Sainte Catherine	Delecourt Robert	40 »
Deleporte Charles	adm. lég.	24, rue Kuhlmann	Deleporte Jean-Philippe	120 »
De Meulemeester Louis.	adm. lég.	44, rue Nationale	De Meulemeester Bernard.	30 »
De Meulemeester Louis.	adm. lég.	44, rue Nationale	De Meulemeester Louise	30 »
Moleux Jeanne	adm. lég.	5, rue Léon Tolstoï	De Try Danièle	90 »
Delaender Jeanne, séparée de Dhaese	adm. lég.	229, rue d'Arras	Dhaese Francis	60 »
D'Houndt Michel	adm. lég.	2, rue Képler	Dhaese Josiane	60 »
Domise André	adm. lég.	42, rue de l'Alcazar	D'Houndt Jean-Pierre	110 »
Domise André	adm. lég.	42, rue de l'Alcazar	Domise Annie	40 »
Bouquillon Fernande, di- vorcée de Duthoit	adm. lég.	7, rue du Chevalier Français	Domise Jean-Louis	40 »
Eeckhoutte Jacques	adm. lég.	132, rue Hippolyte Lefebvre	Duthoit Nicole	90 »
Fremaux Charles	adm. lég.	28, rue de la Rénovation	Eeckhoutte Françoise	35 »
Fresco Fernand	adm. lég.	118, rue du Buisson	Fremaux Serge	60 »
Fruit Marcel	adm. lég.	7/121, rue Javary	Fresco Joëlle	70 »
Galbrun André	adm. lég.	10, rue Désiré Bondues	Fruit Roger	40 »
Galle Marcel	adm. lég.	14, rue Saint-André	Galbrun Patrick	60 »
Wallyn Berthe ex Guelton, épouse Bianchi	tut. lég.	20, rue de Fleurus	Galle Micheline	40 »
Guibert Lucien	adm. lég.	4, rue de la Marne	Guelton Jean-Patrick	90 »
Hacz Stanislas	adm. lég.	13, rue de l'Alcazar	Guibert Daniel	50 »
Halluin Désiré	adm. lég.	8, rue Eugène Jacquet	Hacz Françoise	25 »
Havet Louis	adm. lég.	27, rue Duplex	Halluin Dominique	40 »
Herbaut Albert	adm. lég.	6 bis, rue Képler	Havet Marie-Christine	35 »
Houriez Eugène	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Herbaut André	75 »
Lacroix Victor	adm. lég.	24, rue Euler	Houriez Jean-Marie	35 »
Levaux Léon	adm. lég.	80, rue Saint-Gabriel	Lacroix Patrice	25 »
			Levaux Christian	40 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Lezennec Claude	adm. lég.	57, rue du Buisson	Lezennec Jean	90 F.
Moncomble Raymonde, veuve de Lionet	tut. lég.	10 /7, avenue Eugène Varlin	Lionet Gérard	90 »
Mars Marcel	adm. lég.	24, rue de la Chaude Rivière	Mars Gérard	85 »
Masurel Jacques	adm. lég.	28, rue Saint-Firmin	Masurel Christian	80 »
Masurel Jacques	adm. lég.	28, rue Saint-Firmin	Masurel René	60 »
Masurel Jacques	adm. lég.	28, rue Saint-Firmin	Masurel Sylviane	50 »
Mathieu René	adm. lég.	48, rue de Roubaix	Mathieu Monique	85 »
Mayot André	adm. lég.	8, avenue Eugène Varlin, app. 7	Mayot André	50 »
Munoz Henri	adm. lég.	118, rue Hippolyte Lefebvre	Munoz Alain	50 »
Ouvrard Raoul	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Ouvrard Jean-Claude	25 »
Pede Roger	adm. lég.	rue La Fontaine, c. Gruelle, 17	Pede Jocelyne	25 »
Pigeon André	adm. lég.	10 /11, boulevard de Strasbourg	Pigeon Jean-Marie	70 »
Prevot Henri	adm. lég.	38, rue Pierre Curie	Prevot Bernard	35 »
Prevot Henri	adm. lég.	38, rue Pierre Curie	Prevot Jean-Pierre	60 »
Rebouche Charles	adm. lég.	8, rue de la Somme	Rebouche Roland	70 »
Aelvoet André	tut. lég.	18 /13, avenue Président Hoover	Ribreux Guy	35 »
Ropital Germain	adm. lég.	28, rue de la Cité	Ropital Jean-Marie	60 »
Ropital Germain	adm. lég.	28, rue de la Cité	Ropital Philippe	45 »
Saintenoy Louis	adm. lég.	8, rue Sainte-Anne	Saintenoy Jean-Marc	50 »
Seeuws Paul	adm. lég.	28, rue du Château	Seeuws Claudine	40 »
Six Maurice	adm. lég.	15, square de l'Ermitage	Six Mireille	75 »
Tassin Gaston	adm. lég.	2, rue Rabelais	Tassin Bernard	60 »
Verhaegen René	adm. lég.	44, rue du docteur Yersin	Verhaegen Michel	25 »
Volpoet Michel	adm. lég.	8 /4, rue de la Marne	Volpoet Robert	50 »
<i>Lycée Nationalisé « Jean Macé »</i>				
Aelvoet André	adm. lég.	18 /13, avenue du Président Hoover	Aelvoet Marie-Noëlle	30 »
Arons Auguste	adm. lég.	23, rue Bernos	Arons Jocelyne	60 »
Baigneaux Jean	adm. lég.	4 /7, rue Alfred Naquet	Baigneaux Joëlle	70 »
Bailly René	adm. lég.	210, rue Abélard	Bailly Monique	70 »
Bailly René	adm. lég.	210, rue Abélard	Bailly Régine	30 »
Bara René	adm. lég.	5, rue de Valenciennes	Bara Colette	50 »
Barbe René	adm. lég.	99, rue Raspail	Barbe Colette	50 »
Rudynski Hélène, séparée de Bastien	tut. lég.	80, rue Brûle-Maison	Bastien Jacqueline	70 »
Baudelle Pierre	adm. lég.	13, rue Boucher de Perthes	Baudelle Geneviève	25 »
Baudelle Pierre	adm. lég.	13, rue Boucher de Perthes	Baudelle Jeannine	70 »
Beckaert Henri	adm. lég.	rue de Rivoli, 5, sentier du petit bois	Bekaert Michèle	70 »
Bigeast Henri	adm. lég.	26, rue des Myosotis	Bigeast Martine	70 »
Blondeau Émile	adm. lég.	1 bis, rue Fontaine del Saux	Blondeau Marie-Thérèse	20 »
Blondiaux Jules	adm. lég.	14 /4, boulevard de Verdun	Blondiaux Françoise	70 »
Bois Albert	adm. lég.	6 /4, rue de la Somme	Bois Joëlle	70 »
Botte Robert	adm. lég.	33, rue de l'Alma	Botte Danièle	40 »
Breyne Berthe	tut. lég.	48, rue d'Angleterre	Breyne Charlyne	40 »
Brugniaux Roger	adm. lég.	22, rue d'Arsonval	Brugniaux Anne-Marie	35 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE
De Nil Odette, veuve			
Buisine	tut. lég.	14, rue des Pivoines	Buisine Christiane 60 F.
De Nil Odette, veuve			
Buisine	tut. lég.	14, rue des Pivoines	Buisine Françoise 60 »
Callar Marceau	adm. lég.	53, rue Malsence	Callar Jocelyne 40 »
Capy Charles	adm. lég.	57, rue du Buisson, cité Franchomme	Capy Claudine 80 »
Caudron Arthur	adm. lég.	142, rue de Douai	Caudron Nelly 40 »
Cerulis Jean	adm. lég.	158, rue Abélard	Cerulis Nicole 90 »
Chalbos Raymond	adm. lég.	50, rue d'Iéna	Chalbos Thérèse 50 »
Cluytens Jean	adm. lég.	336, rue du Faubourg d'Arras	Cluytens Christiane 100 »
Cluytens Jean	adm. lég.	336, rue du Faubourg d'Arras	Cluytens Lucienne 100 »
Cluytens Jean	adm. lég.	336, rue du Faubourg d'Arras	Cluytens Andréa 100 »
Cluytens Jean	adm. lég.	336, rue du Faubourg d'Arras	Cluytens Claire 110 »
Colaut Gustave	adm. lég.	45, rue de Trévisé	Colaut Simone 100 »
Colaut Gustave	adm. lég.	45, rue de Trévisé	Colaut Michèle 40 »
Colpaert Julien	adm. lég.	3, boulevard de la Lorraine	Colpaert Nadine 50 »
Combes Pierre	adm. lég.	35, rue Louis Bergot	Combes Catherine 40 »
Copyans Charles	adm. lég.	6, rue Dupuytren, Imp. St-Eloi	Copyans Annie 80 »
Copyans Charles	adm. lég.	6, rue Dupuytren, Imp. St-Eloi	Copyans Liliane 60 »
Copyans Maurice	adm. lég.	15, rue Bernos	Copyans Eliane 50 »
Couillet François	adm. lég.	130, rue Gustave Delory	Couillet Anna 25 »
Courtin Robert	adm. lég.	6, rue de la Marne	Courtin Françoise 40 »
Dauchy Daniel	adm. lég.	3/5, rue des dix-huit Ponts	Dauchy Annie 110 »
Daussy Henri	adm. lég.	25, rue Victor Derode	Daussy Jocelyne 50 »
Delbeke Hilaire	adm. lég.	25, rue Princesse	Delbeke Nelly 60 »
Delbeke Hilaire	adm. lég.	25, rue Princesse	Delbeke Renée 50 »
Delcourte Henri	adm. lég.	51, rue du Bois d'Annappes	Delcourte Nicole 30 »
Delcourte Henri	adm. lég.	51, rue du Bois d'Annappes	Delcourte Viviane 30 »
Delval Pierre	adm. lég.	6, avenue Eugène Varlin	Delval Annie 35 »
Demouveau Marius	adm. lég.	20, rue Rubens	Demouveau Anne-Marie 60 »
Petrins Fernande, veuve			
de Saint-Aubert	tut. lég.	65, rue de Paris	De Saint-Aubert Jocelyne 50 »
Desmoort Henri	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Desmoort Betty 50 »
Despaigne Roland	adm. lég.	6/2, boulevard du Docteur Calmette	Despaigne Régine 75 »
Dhullu Victorine, veuve			
Despature	tut. lég.	118, rue de Cambrai	Despature Chantal 70 »
Ghekière Marcelle, veuve			
D'Esquermes	tut. lég.	35, rue de l'Hôpital Saint-Roch, cité Saint-Roch, 18	D'Esquermes Evelyne 60 »
Moleux Jeanne, divorcée			
de De Try	adm. lég.	5, rue Léon Tolstoï	De Try Michèle 80 »
Dewitte André	adm. lég.	33, rue des Glycines	Dewitte Evelyne 70 »
D'Haene Albert	adm. lég.	257, rue des Postes	D'Haene Daniëlle 30 »
D'Haudt René	adm. lég.	4, rue Berlioz	D'Haudt Chantal 75 »
Domergue Roger	adm. lég.	4, boulevard de Metz	Domergue Marylène 50 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Domergue Roger	adm. lég.	4, boulevard de Metz	Domergue Martine	50 F.
Dubois André	adm. lég.	49, rue Ratisbonne	Dubois Marie-Rose	50 »
Dubourg Louis	adm. lég.	7, rue Edouard Herriot	Dubourg Marie-José	50 »
Dubus André	adm. lég.	18, rue d'Anvers	Dubus Anny	30 »
Dufosse Yvon	adm. lég.	6/5, boul. du Docteur Calmette.	Dufosse Martine	60 »
Duhoo Paul	adm. lég.	19/4, boul. du Maréchal Vaillant	Duhoo Nicole	60 »
Dunajski Félix	adm. lég.	32, rue du Croquet	Dunajski Monique	40 »
Ekert Pierre	adm. lég.	rue de Maubeuge, bloc D	Ekert Annie	30 »
Evrard Robert	adm. lég.	231, boulevard de la Liberté	Evrard Micheline	80 »
Evrard Robert	adm. lég.	231, boulevard de la Liberté	Evrard Françoise	40 »
Falize Léon	adm. lég.	46 bis, rue d'Iéna	Falize Brigitte	70 »
Favier Eugène	adm. lég.	13, rue Leuty	Favier Brigitte	50 »
Fretin Roger	adm. lég.	88, rue Abélard	Fretin Françoise	35 »
Gamblin Robert	adm. lég.	10/6, boulevard Calmette	Gamblin Martine	50 »
George Gustave	adm. lég.	48, rue de la Chaude Rivière	George Myriam	80 »
George Gustave	adm. lég.	48, rue de la Chaude Rivière	George Chantal	40 »
Debaudringhien Paulette, adm. lég. divorcée de Gillot		8, boul. du Docteur Calmette.	Gillot Maryvonne	50 »
Glineur René	adm. lég.	1 boul. du Maréchal Vaillant.	Glineur Bernadette	50 »
Kedzia Hélène, divorcée Goscziulak	adm. lég.	139, rue des Bois Blancs	Goscziulak Martine	60 »
Grandin Robert	adm. lég.	34, rue des Pavillons	Grandin Nicole	60 »
Grandin Robert	adm. lég.	34, rue des Pavillons	Grandin Martine	30 »
Compan Arlette, ex Guigue épouse Germe	tut. lég.	139, boulevard de la Liberté	Guigue Nicole	30 »
Hammani Amara	adm. lég.	49, rue Désiré Verhaeghe	Hammani Farida	90 »
Helvig Gaston	adm. lég.	5, boulevard Paul Painlevé	Helvig Danielle	80 »
Hennart Roland	adm. lég.	26/3, boulevard de Strasbourg	Hennart Nadine	50 »
Hoflack Charles	adm. lég.	10, rue Victor Tilmant	Hoflack Marie-France	40 »
Houriez Eugène	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Houriez Régine	25 »
Huyghe Roger	adm. lég.	268, rue Pierre Legrand	Huyghe Danielle	25 »
Jesupret Robert	adm. lég.	3, rue Léon Tolstoï	Jesupret Marie-Paule	45 »
Kornig Ervin	adm. lég.	331 bis, rue Pierre Legrand	Kornig Michèle	70 »
Lagneau Henri	adm. lég.	196, rue d'Artois	Lagneau Annette	60 »
Lagneau Henri	adm. lég.	196, rue d'Artois	Lagneau Colette	35 »
Choupeaux Olga, divorcée de Lagorsse.	adm. lég.	10, rue Aristide Briand	Lagorsse Michèle	90 »
Laigle Paul	adm. lég.	6, rue de la Marne	Laigle Marie-Paule	30 »
Senaffe Paul	tut. lég.	12, boul. du Docteur Calmette.	Lannes Jeannine	70 »
Lauwyck Paul	adm. lég.	7, rue des Girondins	Lauwyck Françoise	75 »
Laudes Emiliane, séparée de Lecas	adm. lég.	27, rue des Jasmins	Lecas Michèle	90 »
Lechien Henri	adm. lég.	rue de Maubeuge, bloc SNCF, porte D, n° 7	Lechien Chantal	50 »
Lefebvre Gaston	adm. lég.	102, boulevard de Metz	Lefebvre Christiane	75 »
Lefebvre Maurice	adm. lég.	99, rue Francisco Ferrer	Lefebvre Christiane	35 »
Lefebvre Fernand	adm. lég.	101, rue Philippe de Comines	Lefebvre Marie-José	90 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Legros Charles	adm. lég.	14, rue du Long Pot	Legros Charline	30 F.
Van Denabeele Carmen, veuve Lemaire	tut. lég.	26, rue Jean Jaurès	Lemaire Marie-Joëlle	90 »
Letren André	adm. lég.	1/8, boul. du Maréchal Vaillant .	Letren Christiane	40 »
Brandener Raymonde, di- vorcée de Liochon	adm. lég.	14, rue Hovelacque	Liochon Joëlle	90 »
Malet Charles	adm. lég.	10, boul. du Docteur Calmette .	Malet Martine	75 »
Maniez Fernand	adm. lég.	32, rue Saint-Bernard	Maniez Françoise	50 »
Mazzini Joseph	adm. lég.	15, rue de Lannoy	Mazzini Sylviane	90 »
Mille René	adm. lég.	89/15, rue de Canteleu	Mille Bernadette	30 »
Moncheaux Léonard	adm. lég.	77, rue Laplace	Moncheaux Patricia	40 »
Mortreux Maurice	adm. lég.	16, boulevard de Verdun	Mortreux Christine	40 »
Munoz Henri	adm. lég.	118, rue Hippolyte Lefebvre . . .	Munoz Annie	70 »
Mussot Michel	adm. lég.	26, rue de l'École Saint-Louis .	Mussot Annick	40 »
Pigeon André	adm. lég.	10/11, boulevard de Strasbourg .	Pigeon Maryse	100 »
Piot Yves	adm. lég.	3/6, rue Edouard Herriot	Piot Yannick	45 »
Pollet Léon	adm. lég.	123, rue Nationale	Pollet Armelle	50 »
Pollet Léon	adm. lég.	123, rue Nationale	Pollet Béatrice	90 »
Pollet Léon	adm. lég.	123, rue Nationale	Pollet Catherine	50 »
Pollet Léon	adm. lég.	123, rue Nationale	Pollet Patricia	50 »
Pollet Léon	adm. lég.	123, rue Nationale	Pollet Sylvie	50 »
Gauthier Jeannine, ex Ringuet, épouse				
Appourchaux	adm. lég.	31, rue Frédéric Mottez	Ringuet Paule	50 »
Roche Charles	adm. lég.	8, rue des Pavillons	Roche Françoise	50 »
Roche Charles	adm. lég.	8, rue des Pavillons	Roche Nicole	30 »
Rousselle Eugène	adm. lég.	12/7, rue Guy de Maupassant . .	Rousselle Thérèse	60 »
Sauvage Marceau	adm. lég.	7, rue Javary	Sauvage Maryvonne	30 »
Schacht Georges	adm. lég.	22, rue d'Austerlitz	Schacht Josiane	50 »
Scheers Jean	adm. lég.	8, avenue Eugène Varlin	Scheers Annick	30 »
Scheers Jean	adm. lég.	8, avenue Eugène Varlin	Scheers Brigitte	35 »
Specq Roger	adm. lég.	12, rue de la Somme	Specq Ginette	60 »
Specq Roger	adm. lég.	12, rue de la Somme	Specq Brigitte	30 »
Stepczak Marie, divorcée de Valembois	tut. lég.	40, rue de l'Alcazar	Stepczak Françoise	90 »
Strobbe Georges	adm. lég.	20, rue Mariotte	Strobbe Michèle	80 »
Strobbe Georges	adm. lég.	20, rue Mariotte	Strobbe Muriel	85 »
Talman Lucien	adm. lég.	4, rue du Docteur Yersin	Talman Chantal	25 »
Tome Pierre	adm. lég.	12, avenue du Président Hoover .	Tome Francine	90 »
Tome Pierre	adm. lég.	12, avenue du Président Hoover .	Tome Odile	90 »
Tourlouse Joseph	adm. lég.	23, boulevard d'Alsace	Tourlouse Myriam	50 »
Dupret Antoinette, ex Treels, épouse Gouley	adm. lég.	27, avenue Eugène Varlin	Treels Christine	30 »
Dupret antoinette, ex Treels, épouse Gouley	adm. lég.	27, avenue Eugène Varlin	Treels Monique	30 »
Stepczak Marie, divorcée de Valembois	adm. lég.	40, rue de l'Alcazar	Valembois Thérèse	70 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Vanderbecq Raymond . . .	adm. lég. 4/1, rue de la Somme		Vanderbecq Annie	40 F.
Vanderbecq Raymond . . .	adm. lég. 4/1, rue de la Somme		Vanderbecq Nicole	35 »
Vanhée André	adm. lég. 12, rue Gosselet		Vanhée Brigitte	45 »
Vanheeghe Gilbert	adm. lég. 4, rue de la Somme		Vanheeghe Francine	20 »
Vanheeghe Gilbert	adm. lég. 4, rue de la Somme		Vanheeghe Marie-Françoise	30 »
Van Hoove Etienne	adm. lég. 4/3, rue de la Somme		Van Hoove Brigitte	35 »
Van Hoove Etienne	adm. lég. 4/3, rue de la Somme		Van Hoove Jacqueline . . .	35 »
Pannekoeke Marguerite, séparée de Vantourout . .	adm. lég. 37, rue Frédéric Mottez		Vantourout Marie Eddy . . .	90 »
Vermeersch Aimé	adm. lég. 8/8, rue de la Marne		Vermeersch Francis	30 »
Vermeersch Aimé	adm. lég. 8/8, rue de la Marne		Vermeersch Nicole	50 »
Vermeersch Aimé	adm. lég. 8/8, rue de la Marne		Vermeersch Christiane . . .	60 »
Vermersch Michel	adm. lég. 15, rue Kant		Vermersch Thérèse	70 »
Wojtan Pierre	adm. lég. 1, rue de Buffon		Wojtan Sophie	50 »
<i>Lycée Technique Baggio</i>				
Adam Stéphane	adm. lég. 27, rue Laplace		Adam Jean	50 »
Aubut Victor	adm. lég. 15, rue d'Arcole		Aubut Alain	100 »
Barenne Lucien	adm. lég. 32, rue Le Verrier		Barenne Jean-Luc	110 »
Rudynski Hélène, séparée de Bastien	adm. lég. 80, rue Brûle-Maison		Bastien Jean-Marc	70 »
Baudart Julien	adm. lég. 174, rue du faubourg des Postes .		Baudart Alain	40 »
Bernard Émile	adm. lég. 2, rue La Bruyère		Bernard Gérard	40 »
Blondeau Eugène	adm. lég. 16, square du Ramponneau . . .		Blondeau Benoît	40 »
Brachfogel Robert	adm. lég. 22, avenue du Président Hoover		Brachfogel François	60 »
Morvant Fernande, veuve Briffaut	tut. lég. 30, rue Edouard Doyennette . .		Briffaut Serge	60 »
Broutin Arthur	adm. lég. 19, rue de Thumesnil		Broutin Jean-Pierre	45 »
Bulot Roger	adm. lég. 22, rue Louis Braille		Bulot Jean-Claude	45 »
Cappere André	adm. lég. 10/5 boulevard de Metz		Cappere Christian	60 »
Caudron Arthur	adm. lég. 142, rue de Douai		Caudron Patrick	50 »
Delestrez Paulette, séparée Celerse	adm. lég. 70/2 boulevard de Metz		Celerse Bernard	60 »
Chaine Marcel	adm. lég. rue du Buisson, 9 square Wan- noschot		Chaine Henri	70 »
Chapey Alfred	adm. lég. 10, boulevard de Metz		Chapey Robert	40 »
Choquel Jules	adm. lég. 54, rue du Molinel		Choquel Michel	45 »
Colmant Fernand	adm. lég. 6/2, avenue Eugène Varlin . . .		Colmant Bernard	60 »
Constant Maurice	adm. lég. 68, rue d'Avesnes		Constant Christian	25 »
Constant Maurice	adm. lég. 68, rue d'Avesnes		Constant Jean-Pierre	50 »
Coussemaeker Raymond . .	adm. lég. 1, quai Vauban		Coussemaeker Michel	30 »
Damelincourt Gustave . . .	adm. lég. 53, rue Violette		Damelincourt Jean-Marie . .	40 »
Daneels François	adm. lég. 16, rue Brasseur		Daneels Gérard	45 »
De Bois Gaston	adm. lég. 4, rue Carpeaux		De Bois Jean	70 »
De Jaeger Joseph	adm. lég. 113, rue de Douai		De Jaeger Alain	20 »
Delache Charles	adm. lég. 18, boulevard de Metz, app. 10.		Delache Serge	40 »
Ryckewaert Renée, sépa- rée de Delacroix	adm. lég. 132 bis, rue de Solférino		Delacroix Lucien	40 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Delamarre Charles	adm. lég.	1/16, rue du Professeur Lamaze	Delamarre Jean-Pierre	70 F.
Deleporte Charles	adm. lég.	24, rue Kuhlmann	Deleporte Michel	50 »
Deliessche Émile	adm. lég.	6, rue Euler	Deliessche Francis	80 »
Delonnette Louis	adm. lég.	16, rue du Ballon	Delonnette André	30 »
Delonnette Eugène	adm. lég.	3, rue Massenet	Delonnette Eugène	30 »
Delpierre Charles	adm. lég.	13, rue du Chevalier de l'Espinar	Delpierre Jean-Pierre	25 »
Demulier Marcel	adm. lég.	5/2, rue Edouard Herriot	Demulier Jean-Claude	50 »
Deplanque Paul	adm. lég.	boulevard de la Moselle, Bt D1, entrée 5	Deplanque André	50 »
Dequand Guillaume	adm. lég.	158, rue d'Esquermes	Dequand André	40 »
Dequand Guillaume	adm. lég.	158, rue d'Esquermes	Dequand Yvan	130 »
Derieppe Edouard	adm. lég.	27, rue Désiré Bondues	Derieppe Jean-Jacques	30 »
Desée Claude	adm. lég.	60/3, rue de Lannoy	Desée Jean-Claude	60 »
Decalf Denise, ex Desrumaux, épouse				
Tytgat	tut. lég.	33 bis, rue de Thumesnil	Desrumaux Alain	25 »
Devos Louis	adm. lég.	100, rue Raspail	Devos Christian	50 »
Dewilde Claude	adm. lég.	120, rue du faubourg de Roubaix	Dewilde Jean-Claude	50 »
Dewulf Charles	adm. lég.	69, chemin des Margueritois	Dewulf Marcel	60 »
Dewulf Charles	adm. lég.	69, chemin des Margueritois	Dewulf Patrick	60 »
Dinde Jean	adm. lég.	18/6, rue Léon Blum	Dinde André	30 »
Dinde Jean	adm. lég.	18/6, rue Léon Blum	Dinde Michel	30 »
Domzalski Valentin	adm. lég.	60, rue de Trévis, C/Lagache, 6	Domzalski Jean-Michel	40 »
Domzalski Valentin	adm. lég.	60, rue de Trévis, C/Lagache, 6	Domzalski Régis	50 »
Dubois Jean	adm. lég.	11, rue Edouard Herriot	Dubois Jean-Pierre	40 »
Biebuyck Maria, veuve				
Duchateau	tut. lég.	17, rue Ducourouble	Duchateau Michel	115 »
Dufour Lucien	adm. lég.	22/1, boulevard de Strasbourg	Dufour Alain	35 »
Duquesne Gustave	adm. lég.	25, avenue Eugène Varlin	Duquesne Francis	30 »
Elias Charles	adm. lég.	49, chemin des Margueritois	Elias Michel	70 »
Espouy Pierre	adm. lég.	1, rue Kellermann	Espouy Gérard	30 »
Paquet Solange, séparée				
Fernandès	adm. lég.	26, rue du Gros Gérard	Fernandès Jean-Claude	90 »
Brosse Marie, séparée				
Fobert	adm. lég.	21, rue Paul Louis Courrier	Fobert Marc	50 »
Franckx Albert	adm. lég.	22/8, boulevard de Strasbourg	Franckx Jean-François	60 »
Gaeremynck André	adm. lég.	rue Jules Breton, Cité Desmottes 1	Gaeremynck André	30 »
Germonprez Gérard	adm. lég.	65, rue Barthélémy-Delespaul	Germonprez Annie	75 »
Gheeraert René	adm. lég.	avenue E. Varlin, gr. G. Delory, 61	Gheeraert Jean	60 »
Glorian André	adm. lég.	37, boulevard Émile Dubuisson	Glorian Jean-Pierre	25 »
Pattyn Renée divorcée				
de Gouet	adm. lég.	147, rue Saint-André	Gouet Claude	60 »
Grimbert Arthur	adm. lég.	4/7, rue de la Somme	Grimbert Jean-Jacques	70 »
Groux Germain	adm. lég.	6/6, rue de la Marne	Groux Robert	40 »
Delattre Raymonde, veuve Guiguet	tut. lég.	avenue Eugène Varlin, Pav. 7, app. 140	Guiguet Jean-Claude	100 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Harle Victor	adm. lég.	40, rue Émile Vandenberg	Harle Christian	90 F.
Hérens Jean	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Hérens Philippe	95 »
Hérens Jean	adm. lég.	18, avenue du Président Hoover	Hérens Yves	60 »
Hespel Victor	adm. lég.	18, rue des Meuniers	Hespel Christian	25 »
Hovelaque Émile	adm. lég.	52 bis, rue Racine, Imp. Théry .	Hovelaque Jean-Marie	20 »
Hubert Gabriel	adm. lég.	2/2, boulevard de Verdun	Hubert Daniel	40 »
Huyghe Pierre	adm. lég.	56, rue Fourmentel	Huyghe Daniel	40 »
Huyghe Pierre	adm. lég.	56, rue Fourmentel	Huyghe Michel	75 »
Huyghe Pierre	adm. lég.	45, rue Bourignon	Huyghe Michel	35 »
Ide Wilfred	adm. lég.	52/3, rue Léon Blum	Ide Alain	80 »
Knik Joseph	adm. lég.	26, rue Jules Verne	Knik Jean-Michel	50 »
Kornig Ervin	adm. lég.	331 bis, rue Pierre Legrand . . .	Kornig Bernard	90 »
Dupont Philomène, veuve Kornyeli	tut. lég.	6, rue du Crédit Municipal . . .	Kornyeli Serge	70 »
Lagneau Roger	adm. lég.	73, chemin des Margueritois . . .	Lagneau Gérard	50 »
Lahaye Marcel	adm. lég.	1/19, rue Colette, groupe Balzac.	Lahaye Michel	70 »
Lahaye Marcel	adm. lég.	1/19, rue Colette, groupe Balzac.	Lahaye Roland	35 »
Laheyne Gaston	adm. lég.	53, rue d'Aguesseau	Laheyne Christian	80 »
Lapotre Fernand	adm. lég.	11, rue du Pont du Lion d'Or . .	Lapotre Jean-Pierre	40 »
Lasserre Maurice	adm. lég.	14, avenue du Président Hoover	Lasserre Marc	25 »
Lasserre Maurice	adm. lég.	14, avenue du Président Hoover	Lasserre Christian	30 »
Lebrun André	adm. lég.	70, rue Francisco Ferrer	Lebrun Christian	75 »
Leclercq René	adm. lég.	2/2, rue de l'Asie	Leclercq Jean-Claude	40 »
Legrand André	adm. lég.	4, rue de la Somme	Legrand Jean-Claude	20 »
Lemière Robert	adm. lég.	50, rue des Ponts de Comines	Lemière Philippe	40 »
Lemière Robert	adm. lég.	50, rue des Ponts de Comines . .	Lemière Bernard	75 »
Lhors Robert	adm. lég.	186, rue de l'Arbrisseau	Lhors Roger	60 »
Lombart Albert	adm. lég.	19 bis, rue Alphonse Mercier . . .	Lombart Michel	55 »
Lombart René	adm. lég.	64, rue Saint-André	Lombart Michel	45 »
Looock Paul	adm. lég.	90, rue des Stations	Looock Jean-Paul	60 »
Nawozowa Olga, veuve Lyoen	tut. lég.	6/6, rue Alfred Naquet	Lyoen Jean-Jacques	100 »
Lys Paul	adm. lég.	64, rue de Bouvines	Lys Francis	95 »
Lys Paul	adm. lég.	64, rue de Bouvines	Lys Marcel	40 »
Maertens Raymond	adm. lég.	19, rue Fourmentel	Maertens Jean-Marie	50 »
Malet Charles	adm. lég.	10, boulevard du Dr Calmette . . .	Malet Pierre	75 »
Marquilly Jean	adm. lég.	56, rue Turgot	Marquilly Jean-Claude	60 »
Delattre Marcelle, divorcée de Matten	adm. lég.	18, boulevard de Strasbourg . . .	Matten Bernard	60 »
Mayot André	adm. lég.	8, avenue Eugène Varlin, app. 7	Mayot Alain	80 »
Merlin René	adm. lég.	51, rue de Flandre	Merlin Jean-Claude	40 »
Merlin André	adm. lég.	23, rue de Loos	Merlin Jean-Pierre	35 »
Nowak Adolphe	adm. lég.	34, rue Chappe	Nowak Henri	90 »
Obin Roger	adm. lég.	112, rue de Pologne	Obin Serge	30 »
Parizel Henri	adm. lég.	29, rue de la Clef	Parizel Gérard	40 »
Peirenboom Émile	adm. lég.	69, rue Manuel	Peirenboom Patrick	50 »
Pillot Louis	adm. lég.	99, rue Saint-Gabriel	Pillot Jean-Louis	45 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE
Piot Yves	adm. lég.	3 /6, rue Edouard Herriot	Piot Frédéric 40 F.
Polard Clément	adm. lég.	21 /1, boul. du Maréchal Vaillant.	Polard Guy 30 »
Prince André	adm. lég.	105, rue de la Bourdonnaye	Prince Jacques 25 »
Provost Henri	adm. lég.	9, rue Joris Karl Huysmans	Provost Marc 30 »
Quenehem Jean	adm. lég.	17, rue Casimir Delavigne	Quenehem Bernard 60 »
Quenehem Jean	adm. lég.	17, rue Casimir Delavigne	Quenehem Jean-Pierre 40 »
Richard Edmond	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Richard Jean-Claude 25 »
Roetyncck Daniel	adm. lég.	15, rue Germain Pilon	Roetyncck Pierre 30 »
Vermeersch Hélène, veuve Roman.	tut. lég.	188, rue des Bois Blancs	Roman Bernard 30 »
Rose Roger	adm. lég.	23, boul. du Maréchal Vaillant	Rose Didier 45 »
Rousseuw Henri	adm. lég.	15, impasse Blériot	Rousseuw Christian 40 »
Roussel Georges	adm. lég.	8, rue du Jambon	Roussel Christian 30 »
Ryckewaert Charles	adm. lég.	5, rue du faubourg des Postes	Ryckewaert Gaston 20 »
Saintquentin Jules	adm. lég.	1, rue Lequenne	Sainquentin Gérard 45 »
Margotin André	tut. lég.	23, rue Clemenceau	Sainrat Philippe 90 »
Saloppe André	adm. lég.	183, rue de Lannoy	Saloppe André 60 »
Sapin Michel	adm. lég.	30, rue Léon Blum	Sapin Jean-Michel 30 »
Savary Paul	adm. lég.	7, square de l'Ermitage	Savary Gérard 50 »
Screve Roger	adm. lég.	67, rue du Gal Anne de la Bourdonnaye	Screve Georges 25 »
Segers Émile	adm. lég.	35, rue Buffon, cité Beffe, 13	Segers Daniel 40 »
Palisse Paulette, veuve Selosse	tut. lég.	15, rue du Barbier Maes	Selosse Pierre 60 »
Simons Martial	adm. lég.	3 /2, rue Charles Delesalle	Simons Jacques 50 »
Six Maurice	adm. lég.	15, square de l'Ermitage	Six Pierre 95 »
Six Maurice	adm. lég.	15, square de l'Ermitage	Six Bernard 50 »
Slots Joseph	adm. lég.	630, avenue de la République	Slots André 90 »
Smague Edouard	adm. lég.	17 bis, rue Auguste Bonte, 12 c / Spinard	Smague Bernard 50 »
Spriet Gilbert	adm. lég.	40, quai de l'Ouest	Spriet Gilbert 25 »
Stillemans André	adm. lég.	15, rue de Douai	Stillemans Didier 50 »
Stove Eugène	adm. lég.	11, rue de Canteleu	Stove Jean-Pierre 20 »
Thibaut Henri	adm. lég.	15, rue Mariotte	Thibaut Bernard 40 »
Thibaut Marcel	adm. lég.	23, rue du Docteur Yersin	Thibaut Philippe 25 »
Elby Léonie, séparée de Thomas.	adm. lég.	19, rue André Wallaert	Thomas Michel 70 »
Tome Pierre	adm. lég.	12, avenue du Président Hoover	Tome Marie-Andrée 60 »
Dupret Antoinette, ex Treels, épouse Gouley	tut. lég.	27, avenue Eugène Varlin	Treels Daniel 30 »
Tricart Paul	adm. lég.	39, rue de Longueil	Tricart André 40 »
Turpin Roger	adm. lég.	6, rue de la Somme	Turpin Jean-Jacques 35 »
Turpin Marcel	adm. lég.	50, rue Lesage-Senault	Turpin Jean-Philippe 45 »
Usal Roger	adm. lég.	8, rue Jules Verne	Usal Patrick 50 »
Vanbreugel Robert	adm. lég.	72 /1, boulevard de Strasbourg	Vanbreugel Marcel 40 »
Franssens Raymonde, veuve Vandenabeele	tut. lég.	18 bis, rue Fombelle	Vandenabeele Patrick 70 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Van Den Borren Eugène .	adm. lég.	3, rue Jean Zay	Van Den Borren Cl.-Eug.	30 F.
Van Den Borren Eugène .	adm. lég.	3, rue Jean Zay	Van Den Borren Yves . . .	25 »
Van Dorsselaere Pierre .	adm. lég.	3, rue des Dix-huit Ponts . . .	Van Dorsselaere Claude . .	20 »
Vanherpe Maurice	adm. lég.	4, rue Euler	Vanherpe Jean-Pierre . . .	30 »
Vanquateur Richard . . .	adm. lég.	2, rue Aristide Briand	Vanquateur Jean-Claude . .	45 »
Barthelemy Denise, sépa- rée de Varée	adm. lég.	68, boulevard Victor Hugo . . .	Varée Hervé	75 »
Barthelemy, Denise, sépa- rée de Varée	adm. lég.	68, boulevard Victor Hugo . . .	Varée Raynal	50 »
Vaugin Emmanuel	adm. lég.	27, groupe Vannoschot	Vaugin Jean-Michel	75 »
Moreau Flore, veuve Verbecke	tut. lég.	25, rue Malsence	Verbecke Paul	75 »
Verbeke Valentin	adm. lég.	21, rue Fontaine del Saux . . .	Verbeke Stéphane	25 »
Verhas Florimond	adm. lég.	62/14, boulevard de Strasbourg .	Verhas Patrick	30 »
Verrons Louis	adm. lég.	6/10, rue de la Marne	Verrons François	25 »
Vignaud Marcel	adm. lég.	7, rue Javary	Vignaud Jean	60 »
Vuylsteke Edouard	adm. lég.	45, rue de Bailleul	Vuylsteke Jean-Paul	30 »
Wattez Madeleine	tut. lég.	118, rue Léon Gambetta	Wattez Jean-Jacques	70 »
<i>Lycée Technique Municipal Valentine Labbé</i>				
Skliaroff Jeany, divorcée de Adler	tut. lég.	332, rue Léon Gambetta	Adler Marguerite-Any	60 »
Antoine Roland	adm. lég.	7, rue Désiré Verhaeghe	Antoine Danièle	90 »
Baert Jean	adm. lég.	31, groupe Vannoschot	Baert Jacqueline	50 »
Baert Jean	adm. lég.	31, groupe Vannoschot	Baert Thérèse	50 »
Barenne Maurice	adm. lég.	15, rue Branly	Barenne Danièle	60 »
Beltrami Giovanini	adm. lég.	26, rue des Primeurs	Beltrami Liliane	45 »
Beltrami Giovanini	adm. lég.	26, rue des Pivoines	Beltrami Antoinette	50 »
Bodart Victor	adm. lég.	57, square du Portugal	Bodart Francine	100 »
Boin Gustave	adm. lég.	2, rue d'Aguesseau	Boin Brigitte	90 »
Boutelier Georges	adm. lég.	17, rue Edouard Vaillant	Boutelier Monique	60 »
Broyez Gaston	adm. lég.	25 bis, boulevard Jean-Baptiste Lebas, bloc C, n° 2	Broyez Colette	50 »
Carlier Charles	adm. lég.	13/2, rue Edouard Herriot	Carlier Elisabeth	50 »
Carpentier Émile	adm. lég.	11, rue Saint-Hubert	Carpentier Nicole	50 »
Chérif Ben Moussa Moham.	adm. lég.	52, rue Léon Blum	Chérif Ben Moussa Mansour.	50 »
Chielens Pierre	adm. lég.	18, square de l'Ermitage	Chielens Claudine	50 »
Colmant Bernard	adm. lég.	6/2, avenue Eugène Varlin	Colmant Marie-Madeleine . .	60 »
Conan Fernand	adm. lég.	6, rue Louis Christiaens	Conan Brigitte	50 »
Coutsiers Léonard	adm. lég.	77, rue des Meuniers, cité Delamar, n° 11	Coutsiers Nadine	50 »
Debels Charles	adm. lég.	42, rue Malsence, cité Lys, 15 . .	Debels Michèle	30 »
Defrenne Marcel	adm. lég.	58 bis, boulevard de Strasbourg	Defrenne Jocelyne	40 »
Dekeyser Lucien	adm. lég.	8, rue Branly	Dekeyser Marie-Thérèse . . .	30 »
Delahaye Gaston	adm. lég.	8, rue Salomé	Delahaye Danièle	50 »
Delemer Adolphe	adm. lég.	29, rue Stéphenson	Delemer Renée	30 »
Delille Henri	adm. lég.	4/4, rue Maxime Gorki	Delille Michèle	70 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Delobel Fernand	adm. lég.	8, rue Salomé	Delobel Simonne	70 F.
Demeestère Marcel	adm. lég.	11 /6, boulevard Maréch. Vaillant	Demeestère Monique	70 »
Demolie Marcel	adm. lég.	214, avenue Verhaeren	Demolie Evelyne	35 »
Depinoy Eugène	adm. lég.	13, rue Mariotte	Depinoy Gisèle	70 »
Derieppe Edouard	adm. lég.	27, rue Désiré Bondues	Derieppe Chantal	30 »
Dewilde Claude	adm. lég.	120, rue faubourg de Roubaix	Dewilde Chantal	50 »
Doigny Auguste	adm. lég.	59, avenue Max Dormoy	Doigny Danièle	75 »
Drouet Robert	adm. lég.	36, groupe Vannoschot	Drouet Brigitte	40 »
Biebuyck Maria, veuve				
Duchateau	tut. lég.	17, rue Ducourouble	Duchateau Françoise	40 »
Duhamelle Alfred	adm. lég.	84, rue Belle vue	Duhamelle Ghislaine	40 »
Dumont René	adm. lég.	22, boulevard de Strasbourg	Dumont Claudine	60 »
Dumoulin Roger	adm. lég.	4, boulevard de Verdun	Dumoulin Nicole	30 »
Dumoulin Roger	adm. lég.	4, boulevard de Verdun	Dumoulin Nadine	30 »
Duponchelle Émile	adm. lég.	21, rue Francisco Ferrer	Duponchelle Françoise	40 »
Dupond Maurice	adm. lég.	3, rue Frémy	Dupond Francine	50 »
Dupuis Aimable	adm. lég.	30, rue du Pont du Lion d'Or	Dupuis Aimable	30 »
Evrard Robert	adm. lég.	231 bis, boulevard de la Liberté.	Evrard Francine	75 »
Favre Etienne	adm. lég.	214, rue du Bois	Favre Régine	50 »
Fouques Raymond	adm. lég.	5 /46, rue Jules Verne	Fouques Annie	90 »
Gerduyn André	adm. lég.	27 /6, boulevard du Maréchal Vaillant	Gerduyn Josiane	25 »
Gossart Louis	adm. lég.	24, rue du Buisson	Gossart Arlette	60 »
Haelewyn Henri	adm. lég.	27 /1, boulevard du Maréchal Vaillant	Haelewyn Nadine	25 »
Harle Victor	adm. lég.	40, rue Émile Vandenberg	Harle Françoise	70 »
Laheyne Gaston	adm. lég.	53, rue d'Aguesseau	Laheyne Nicole	40 »
Leger Charles	adm. lég.	34 bis, rue des Bouchers	Leger Josiane	60 »
Leger Charles	adm. lég.	34 bis, rue des Bouchers	Leger Chantal	30 »
Legros Charles	adm. lég.	14, rue du Long Pot	Legros Christian	40 »
Lopez André	adm. lég.	1, rue d'Isly	Lopez Carmen	80 »
Nawozowa Olga, veuve				
Lyoen	tut. lég.	6 /6, rue Alfred Naquet	Lyoen Liliane	100 »
Peron Yves	adm. lég.	7, rue Javary	Peron Nicole	20 »
Pille Julien	adm. lég.	rue Montesquieu, c St-Louis, 14.	Pille Huguette	70 »
Porier Roger	adm. lég.	6, avenue du Président Hoover	Porier Martine	25 »
Poudensan Georges	adm. lég.	18, groupe Vannoschot	Poudensan Nadine	40 »
Blum Renée, div. Rance	tut. lég.	1 /1, rue Edouard Herriot	Rance Betty	80 »
Ricaux Claude	adm. lég.	8, rue Moillet	Ricaux Michèle	100 »
Richard Jean	adm. lég.	70, rue Roland	Richard Annette	60 »
Gerbehaye Jean	adm. lég.	32, rue Leuty	Roland Michèle	50 »
Rose Roger	adm. lég.	23, boul. Maréchal Vaillant	Rose Claudine	45 »
Rose Gaston	adm. lég.	34, rue de Londres	Rose Lucie	40 »
Saintquentin Jules	adm. lég.	1, rue Lequenne	Sainquentin Roselina	55 »
Savary Paul	adm. lég.	7, square de l'Ermitage	Savary Josette	45 »
Palisse Paulette, veuve				
Selosse	tut. lég.	15, rue du Barbier Maës	Selosse Michèle	60 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Six Jérôme	adm. lég.	70, rue de l'Océanie	Six Anne-Marie	50 F.
Tassin Gaston	adm. lég.	2, rue Rabelais	Tassin Elisabeth	25 »
Tosetti Jacques	adm. lég.	5/9, rue des Dix-huit Ponts	Tosetti Nicole	20 »
Truffin Émile	adm. lég.	107, rue Saint-André	Truffin Nicole	45 »
Vaast Fabienne	tut. lég.	16, rue Gombert	Vaast Chantal	50 »
Van Mellaert Michel	adm. lég.	121 bis, rue Paul Lafargue	Van Mellaert Josiane	30 »
Ver Eecke Marceau	adm. lég.	42, rue Mariotte	Ver Eecke Nicole	25 »
Verwaerde Lucien	adm. lég.	22, rue Balzac	Verwaerde Colette	60 »
Wagon Abel	adm. lég.	31, rue de Fontenoy	Wagon Béatrice	50 »
Watelle Charles	adm. lég.	120, rue Francisco Ferrer	Watelle Roselyne	40 »
<i>Collège d'Enseignement général Duplex</i>				
Plesemacker	Fernande,		Bal Georges	80 »
veuve Bal	tut. lég.	85, rue Guillaume Werniers	Baron Patrick	30 »
Baron Henri	adm. lég.	6/8, rue de la Marne	Braut Bernard	40 »
Braut Marcel	adm. lég.	2, rue Charles de Muysaert	Bray Philippe	25 »
Bray Auguste	adm. lég.	54, rue Gutenberg	Clément Bernard	80 »
Clément Pierre	adm. lég.	16, rue du Long Pot	Cointe Gérard	110 »
Neirinck Fernande, veuve	tut. lég.	44, avenue Max Dormoy	Colaut Bernard	50 »
Cointe.			Crémonèse Dominique	80 »
Colaut Gustave	adm. lég.	45, rue de Trévis	Daussy Henri	50 »
Cremonèse Jeanne	tut. lég.	158, rue de Paris	De Bleeckère Daniel	45 »
Daussy Simonne, veuve			Decaudain Bernard	30 »
Dumoulin	tut. lég.	62/3, avenue Eugène Varlin	Demouveaux Jean-Jacques	90 »
De Bleeckère Robert	adm. lég.	64, rue de Bouvines	Demouveaux Daniel	30 »
Decaudain Lucien	adm. lég.	2, rue de Philadelphie	Deprost André	60 »
Demouveaux Marius	adm. lég.	20, rue Rubens	Descamps Jacques	30 »
Demouveaux Marius	adm. lég.	20, rue Rubens	Descamps Ronald	50 »
Deprost Fernand	adm. lég.	129, rue du faubourg des Postes	D'Haene Pierre	30 »
Descamps René	adm. lég.	38, rue Mirabeau	D'Houndt Patrick	50 »
Descamps René	adm. lég.	38, rue Mirabeau	Èmère Bernard	35 »
D'Haene Albert	adm. lég.	257, rue des Postes	Grimbert Michel	70 »
D'Houndt Michel	adm. lég.	2, rue Képler	Fagot Bernard	30 »
Èmère Robert	adm. lég.	61, rue du faubourg de Roubaix	Laheyne Bruno	30 »
Grimbert Arthur	adm. lég.	47, rue de la Somme	Lambert Alain	30 »
Fagot Robert	adm. lég.	17, rue Gosselin	Ledoux Pierre	60 »
Laheyne Gaston	adm. lég.	53, rue d'Aguesseau	Lemaire Bernard	50 »
Lambert Henri	adm. lég.	57, rue Mirabeau	Levaux Gérard	30 »
Ledoux Richard	adm. lég.	57, rue du Bois d'Annappes	Liébart Christian	35 »
Lemaire Aimable	adm. lég.	, rue du Metz	Maes Jean-Philippe	40 »
Levaux Léon	adm. lég.	80, rue Saint-Gabriel	Maes Patrick	70 »
Liébart Eugène	adm. lég.	73, rue de Rivoli	Magniez Serge	30 »
Maes Michel	adm. lég.	10/3, avenue du Président Hoover	Moncheaux Jean-Claude	30 »
Maes Michel	adm. lég.	10/3, avenue du Président Hoover	Monrabal Fédor-Albert	40 »
Magniez Gérard	adm. lég.	8/9, rue Guy de Maupassant		
Moncheaux Léonard	adm. lég.	77, rue Laplace		
Monrabal Manuel	adm. lég.	5, rue Edouard Herriot		

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Mouchon Pierre	adm. lég.	10, rue de la Somme	Mouchon Michel	75 F.
Reynes André	adm. lég.	50, rue de Tournai	Reynes Bernard	50 »
Seeuws Claude	adm. lég.	23, rue du Château	Seeuws Claude	60 »
Soetaert Robert	adm. lég.	24, rue du Buisson	Soetaert Patrick	60 »
Trinchez Georget	adm. lég.	10/1, avenue Eugène Varlin	Trinchez Dominique	30 »
Vallaey Daniel	adm. lég.	170, rue de Lannoy, c. Bacquet, 46	Vallaey Alain	80 »
Vallaey Daniel	adm. lég.	170, rue de Lannoy, c. Bacquet, 46	Vallaey Michel	90 »
<i>Collège d'Enseignement général Madame de Staël</i>				
Anquez Mireille	tut. lég.	8, rue de la Paix d'Utrecht	Anquez Andrée	70 F.
Arons Auguste	adm. lég.	23, rue Bernos	Arons Nicole	60 »
Belbachir Hacine	adm. lég.	117, rue de Tournai	Belbachir Chantal	25 »
Boerave Albert	adm. lég.	57, boulevard de la Moselle	Boerave Françoise	50 »
Bonamis Alphonse	adm. lég.	9, rue du Dieu de Marcq	Bonamis Martine	30 »
Braut Marcel	adm. lég.	2, rue Charles de Muysaert	Braut Marie-Françoise	40 »
Bufkens Pierre	adm. lég.	2, petite rue de l'Alma	Bufkens Chantal	30 »
Carette Daniel	adm. lég.	20/13, boulevard de Metz	Carette Annie	50 »
Delestrez Paulette, séparée de Celerse	adm. lég.	70/2, boulevard de Metz	Celerse Annie	60 »
Procureur Emilienne, veuve Deconynck	tut. lég.	18, rue d'Ennetières	Deconynck Sylviane	70 »
Deloffre Achille	adm. lég.	56, rue Léon Blum	Deloffre Michèle	30 »
Delord Théophile	adm. lég.	175, rue d'Iéna, c. Billet, 6	Delord Joëlle	70 »
de Mul Gérard	adm. lég.	rue d'Emmerin, Imp. Blériot, 14.	de Mul Roland	40 »
Desrumaux Henri	adm. lég.	3/7, rue Renoir	Desrumaux Josiane	30 »
Dubo Roger	adm. lég.	64, rue de Bouvines	Dubo Monique	40 »
Ducrocq René	adm. lég.	6, rue de la Somme	Ducrocq Noëlle	60 »
Fichten Louis	adm. lég.	21, rue Bourignon	Fichten Monique	35 »
Gallet Henri	adm. lég.	3, rue Roland	Gallet Josiane	90 »
Glorian André	adm. lég.	37, boulevard Émile Dubuisson	Glorian Andrée	25 »
Herbaux Georges	adm. lég.	48, rue Duhem	Herbaux Claude	20 »
Kinckenbach Jacqueline divorcée de Maheux	adm. lég.	20-31, boulevard de la Moselle	Maheux Michèle	50 »
Monnet Elisabeth	tut. lég.	202, rue Colbert	Monnet Marie-Claire	60 »
Nirel Marceau	adm. lég.	9, place Jacques Louchard	Nirel Martine	60 »
Devadder Hélène, veuve Onzia	tut. lég.	190, rue de l'Arbrisseau	Onzia Jeannine	110 »
Pardonche Gaston	adm. lég.	2, avenue Eugène Varlin	Pardonche Claudine	80 »
Pichon Georges	adm. lég.	12, rue du Four à Chaux	Pichon Annie	110 »
Piscador Louis	adm. lég.	12, rue d'Austerlitz	Piscador Danièle	50 »
Présent René	adm. lég.	28, rue d'Ennetières	Présent Chantal	25 »
Prevot Henri	adm. lég.	38, rue Pierre Curie	Prevot Nicole	70 »
Ravaiau Albert	adm. lég.	3, rue Paul-Louis Courier	Ravaiau Jane	90 »
Ravaiau Albert	adm. lég.	3, rue Paul-Louis Courier	Ravaiau Nelly	75 »
Tersin Joseph	adm. lég.	61, rue Laplace	Tersin Monique	60 »
Tirode René	adm. lég.	13, rue des Dix-huit Ponts	Tirode René	50 »
West Marie-Louise, divor- cée de Van Brussel	adm. lég.	13 bis, rue Monge, c. Debil, 6	Van Brussel Suzanne	100 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Vandevoorde Arthur	adm. lég.	57, rue Laplace	Vandevoorde Annie	80 F.
Vandevoorde Arthur	adm. lég.	57, rue Laplace	Vandevoorde Nicole	60 »
Vandevoorde Gaston	adm. lég.	15, rue Paul-Louis Courier . . .	Vandevoorde Ginette	120 »
Vasseur Gilbert	adm. lég.	28 /17, boulevard de Strasbourg .	Vasseur Camille	40 »
Vasseur Gilbert	adm. lég.	28 /17, boulevard de Strasbourg .	Vasseur Jocelyne	40 »
Vermersch Michel	adm. lég.	15, rue Kant	Vermersch Ghyslaine	40 »
Verplancke Charles	adm. lég.	114, rue Paul Lafargue	Verplancke Georgette	80 »
Verplancke Charles	adm. lég.	114, rue Paul Lafargue	Verplancke Josiane	60 »
Verpoest Jules	adm. lég.	170, rue du faubourg des Postes .	Verpoest Michel	50 »
Verpoest Jules	adm. lég.	170, rue du faubourg des Postes .	Verpoest Chantal	50 »
<i>Lycée mixte de Gondcourt</i>				
Le Tallec Roger	adm. lég.	28, rue Louis Spriet	Le Tallec Patrick	60 »
<i>Lycée d'Haubourdin</i>				
Ducatez Cyrille	adm. lég.	14, rue de Dieppe	Ducatez Jean-Claude	95 »
<i>Lycée mixte de Lambersart</i>				
Costeur René	adm. lég.	22, avenue du Président Hoover	Costeur Bernard	90 »
Coussemaeker Raymond	adm. lég.	1, quai Vauban	Coussemaeker Marie-Cl.	50 »
Coussemaeker Raymond	adm. lég.	1, quai Vauban	Coussemaeker Christine	30 »
Inszczak Annie, divorcée de Wawak	adm. lég.	133, rue de Douai	Wawak Bernard	90 »
<i>Lycée mixte de Marcq-en-Barœul</i>				
Desrousseaux Hector	adm. lég.	112, rue Colbert	Desrousseaux Philippe	30 »
<i>Lycée de garçons de Tourcoing</i>				
Inszczak Annie, divorcée de Wawak	adm. lég.	133, rue de Douai	Wawak Richard	90 »
<i>Lycée Technique d'Etat d'Armentières</i>				
Botte Robert	adm. lég.	33, rue de l'Alma	Botte Jean-Marie	50 »
Didenot Antoine	adm. lég.	101, rue Saint-André	Didenot Jean-Louis	60 »
Mons Robert	adm. lég.	289, rue des Bois Blancs	Mons Christian	80 »
Mons Robert	adm. lég.	289, rue des Bois Blancs	Mons Joël	50 »
<i>Lycée Technique de jeunes filles de Tourcoing</i>				
Denis Léa, divorcée de Speters	adm. lég.	rue et cour Hôpital Saint-Roch, 7	Speters Myriam	70 »
<i>Collège d'Enseignement général d'Haubourdin</i>				
Ouvrard Raoul	adm. lég.	49, boulevard Louis XIV	Ouvrard Monique	35 »
<i>Collège d'Enseignement général d'Hellemmes</i>				
Kornig Ervin	adm. lég.	331 bis, rue Pierre Legrand . . .	Kornig Yves	50 »
Kornig Ervin	adm. lég.	331 bis, rue Pierre Legrand . . .	Kornig Jean-François	40 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE
<i>Collège d'Enseignement général de La Madeleine</i>			
Bauduin Louise, divorcée de Botte.	adm. lég.	2, rue d'Ath	Bauduin Colette 40 F.
Delay Michel	adm. lég.	39, rue Van den Heede	Delay Josiane 25 »
Vaugin Emmanuel	adm. lég.	27, groupe Vannoschot	Vaugin Brigitte 45 »
<i>Collège d'Enseignement général de Loos</i>			
Boeraeve Albert	adm. lég.	57, boulevard de la Moselle	Boeraeve Bernard 50 »
<i>Collège d'Enseignement général de Mons-en-Barœul</i>			
Barenne Lucien	adm. lég.	32, rue Le Verrier	Barenne Claudine 60 »
Beauzooone Gilbert	adm. lég.	16, rue Edouard Vaillant	Beauzooone Françoise 20 »
Bekaert Henri	adm. lég.	rue Mirabeau, cour Erlan, n° 1	Bekaert Marguerite 20 »
Botte Roger	adm. lég.	rue de Rivoli, c. Delecroix, 11	Botte Dominique 30 »
Degeyter Louis	adm. lég.	52, rue Paul Bert	Degeyter Janyck 30 »
Mode Roger	adm. lég.	rue et impasse Mirabeau, n° 2	Mode Anne 30 »
Saloppe André	adm. lég.	183, rue de Lannoy	Saloppe Nadine 80 »
<i>Collège d'Enseignement général de Ronchin</i>			
Sucche Marcel	adm. lég.	6/6, rue Guy de Maupassant	Sucche Jean-Marie 35 »
<i>Collège d'Enseignement Technique, avenue de Dunkerque</i>			
Aubut Victor	adm. lég.	15, rue d'Arcole	Aubut Patrick 40 »
Dumetz Rémi	adm. lég.	13, rue Durnerin	Dumetz Jean-Luc 40 »
Marquilly Jean	adm. lég.	56, rue Turgot	Marquilly Christian 30 »
<i>Collège d'Enseignement Technique, rue Francisco Ferrer</i>			
Bekaert Henri	adm. lég.	rue Mirabeau, cour Erlan, n° 1	Bekaert Jean-Pierre 25 »
De Bleeckère Robert	adm. lég.	64, rue de Bouvines	De Bleeckère Michel 30 »
Delay Germaine, divorcée de Engloo	adm. lég.	rue de Lannoy, c. Brunswyck, 7	Engloo Christian 70 »
Flohart Joseph	adm. lég.	57, rue du professeur Langevin	Flohart Maurice 75 »
Humbert Raymond	adm. lég.	32, rue Denis du Péage	Humbert Patrick 20 »
Mathieu René	adm. lég.	48, rue de Roubaix	Mathieu Christian 35 »
Mouchon Pierre	adm. lég.	10, rue de la Somme	Mouchon Bernard 35 »
Ropital Germain	adm. lég.	28, rue de la Cité	Ropital Germain 40 »
Vandommele Joseph	adm. lég.	47, rue Guillaume Werniers	Vandommele Michel 25 »
Wackers Charles	adm. lég.	21, rue Brasseur	Wackers Raymond 50 »
<i>Collège d'Enseignement Technique, rue d'Artois</i>			
Bettewiller Charles	adm. lég.	34, rue de Saint-Omer	Bettewiller Huguette 25 »
Broyez Gaston	adm. lég.	25 bis /2, boulevard J.-B. Lebas	Broyer Danielle 50 »
Lamotte Zulma	tut. lég.	6 bis, boulevard du Mar. Vaillant	Lamotte Danielle 50 »
Desquiens Agnès, veuve Lepers	tut. lég.	4, rue Porret	Lepers Agnès 70 »
Sanders Henri	adm. lég.	18, rue Branly	Sanders Annie 50 »
Tabary Louis	adm. lég.	11, rue Charles Delesalle	Tabary Claudie 30 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
Trehoult Yvon	adm. lég.	40, rue de Malakoff	Trehoult Mireille	45 F.
Vandekerckhove Robert	adm. lég.	2/5, rue Guy de Maupassant	Vandekerckhove Charline	50 »
Verbeke Valentin	adm. lég.	21 bis, rue Fontaine del Saulx	Verbeke Annie	25 »
Verhaeghe Félicien	adm. lég.	12, rue du Long Pot	Verhaeghe Michèle	25 »
<i>Collège d'Enseignement Technique des Industries Chimiques de Flers-les-Lille</i>				
Huyghe Jules	adm. lég.	60, rue Pierre Legrand	Huyghe Pierre	50 »
<i>Collège d'Enseignement Technique de Flers-les-Lille</i>				
Sanders Henri	adm. lég.	18, rue Branly	Sanders Serge	80 »
<i>Collège d'Enseignement Technique d'Haubourdin</i>				
Bouche Pierre	adm. lég.	92/7, boulevard de Metz	Bouche Jean-Pierre	25 »
Delisle Anne-Marie, veuve Catherine	tut. lég.	14, rue Roland	Catherine Jean-Pierre	50 »
Régnier Pierre	adm. lég.	161, avenue Verhaeren	Régnier Christiane	40 »
<i>Collège d'Enseignement Technique de Lambersart</i>				
Levray Laurence, veuve de Ratajczak	tut. lég.	7, rue du Magasin	Ratajczak Michèle	60 »
<i>Collège d'Enseignement Technique de garçons de Marcq-en-Barœul</i>				
Hars Germaine veuve de Buchard	tut. lég.	6, rue de l'École	Buchard Patrick	60 »
Dehuysser Maurice	adm. lég.	10, rue Salomé	Dehuysser Gérard	30 »
Dupont Jean	adm. lég.	15, rue Massillon	Dupont Jean-Claude	40 »
<i>Collège d'Enseignement Technique de Roubaix</i>				
Van Weydevelt Raymond	adm. lég.	15, groupe Vannoschot	Van Weydevelt Claudine	40 F.
<i>Ecole Hôtelière de Thonon-les-Bains</i>				
Bigeast Henri	adm. lég.	26, rue des Myosotis	Bigeast Alain	60 F.
<i>C.R.E.P.S. de Reims</i>				
Bigeast Henri	adm. lég.	26, rue des Myosotis	Bigeast Christian	40 »
<i>Croix Rouge Française</i>				
Vermeersch Eugénie, sé-parée de Leclercq	adm. lég.	47, rue Edouard Doyennette	Leclercq Marie-Joëlle	60 F.
ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES				
<i>Ecole Jamet-Buffereau</i>				
Hermant Pierre	adm. lég.	26, rue Émile Borel	Hermant Francis	30 F.
Martel René	adm. lég.	3, rue Richard Wagner	Martel Michèle	60 »
Scouflaire Edmond	adm. lég.	1/12, rue du professeur Lamaze	Scouflaire Michèle	30 »

CRÉANCIER			BÉNÉFICIAIRE	
NOM et PRÉNOM	QUALITÉ	DOMICILE	NOM, PRÉNOM et SOMME ALLOUÉE	
<i>Ecole Pratte</i>				
Bara René	adm. lég.	5, rue de Valenciennes	Bara Gérard	60 F.
Crosara Maximilien	adm. lég.	10, rue Mirabeau	Crosara Yveline	30 »
Martyr Georges	adm. lég.	38, rue Saint-Bernard	Martyr Bernard	70 »
<i>Ecole Tillier</i>				
Lejon Robert	adm. lég.	14, rue Louis Loucheur	Lejon Michel	40 »
Soualle Georges	adm. lég.	51, chemin des Martyrs	Soualle Annie	40 »
Thibaut Marcel	adm. lég.	23, rue du docteur Yersin	Thibaut Evelyne	25 »

RÉCAPITULATION

SUBVENTIONS COMMUNALES EN PARTICIPATION AUX FRAIS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES	NOMBRE DE BÉNÉ- CIAIRES	SUBSIDES OCTROYÉS	TOTAUX
<i>Lycée Faidherbe — Mathématiques, Lettres supérieures</i>	4	500 F.	
<i>Faculté de Droit de Lille</i>	2	195 »	
<i>Faculté des Sciences de Lille</i>	8	1.165 »	
<i>Faculté des Lettres de Lille</i>	4	600 »	
<i>Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie de Lille</i>	6	1.270 »	
<i>Lycée Technique Municipal Baggio (Math. sup.)</i>	1	150 »	
<i>Institut d'Etudes Politiques</i>	1	125 »	
<i>Ecole des Beaux Arts de Lille (CAFAS)</i>	3	620 »	
<i>Ecole des Beaux Arts de Lille (Architecture)</i>	1	100 »	
<i>Lycée Technique Municipal Valentine Labbé (B.T.S.)</i>	1	100 »	
<i>Lycée Claude Bernard de Paris</i>	1	100 »	
<i>Ecole Nationale d'Instituteurs de Douai</i>	11	1.635 »	
<i>Ecole Nationale d'Ingénieurs d'Arts et Métiers de Lille</i>	1	150 »	
<i>Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses</i>	1	170 »	
<i>Ecole supérieure de Commerce de Lille</i>	2	240 »	
<i>Institut supérieur Matériaux et Constructions mécaniques</i>	1	115 »	
TOTAL POUR LES SUBVENTIONS	48	7.235 F.	7.235 F.
ALLOCATIONS COMMUNALES POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES			
<i>Lycée d'Etat Faidherbe et Cité Scolaire Sud</i>	127	6.530 F.	
<i>Lycée d'Etat Fénélon</i>	54	2.820 »	
<i>Cité Scolaire Nord</i>	68	3.740 »	
<i>Lycée étagé moderne et classique Jean Macé</i>	149	8.285 »	
<i>Lycée Technique Municipal Baggio</i>	164	8.330 »	
<i>Lycée Technique Municipal Valentine Labbé</i>	76	3.905 »	

	NOMBRE DE BÉNÉ- CIAIRES	SUBSIDES OCTROYÉS	TOTAUX
<i>Collège d'Enseignement général Duplex</i>	39	1.985 F.	
<i>Collège d'Enseignement général Madame de Staël</i>	44	2.535 »	
<i>Etablissements d'Enseignement public divers</i>	64	3.005 »	
TOTAL POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (allocations)	785	41.135 F.	
<i>Etablissements divers de l'Enseignement autonome</i>	9	385 F.	
TOTAL POUR LES ALLOCATIONS	794	41.520 F.	41.520 F.

pour la }
scolarité } Nombre total de dossiers ayant reçu une suite : 842
1962/1963 } Montant global des subsides alloués 48.755 F.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au Budget primitif de l'exercice 1963, chapitre XXI, article portant intitulé : « Enseignement Supérieur : Subvention en participation aux frais d'études – Enseignement Secondaire et Technique : Allocations pour achat de fournitures scolaires ».

Adopté (voir compte rendu analytique, page 7).

**N° 63 / 4.002. — ENTRETIEN ET FOURNITURE DE MATÉRIEL SPORTIF.
ANNÉE 1962. CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE
DE LA MAISON J. VROMAN.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 62 / 4.001, du 9 mars 1962, du Conseil Municipal, un marché a été passé avec M. J. Vroman, 30, rue du Grand Chemin, à Roubaix, pour l'entretien et la fourniture de matériel sportif pendant l'année 1962.

Cette maison fait connaître qu'elle a été transformée en une Société à responsabilité limitée, sous la raison sociale « Vroman S.A.R.L. », sise à la même adresse.

Nous vous demandons d'entériner cette substitution d'entreprise.

Adopté.

N° 63/ 5.001. — VIDANGE DES FOSSES D'AISANCES DES IMMEUBLES COMMUNAUX. MARCHÉS.

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'exécution durant l'année 1963 des travaux de vidange des fosses d'aisances des immeubles communaux, nous avons consulté quinze entrepreneurs autorisés à exercer leur activité sur le territoire de Lille.

Dix d'entre eux ont négligé de répondre. Les cinq autres nous ont fait tenir des propositions parmi lesquelles ont été retenues celles qui s'avèrent les plus avantageuses pour la Ville et qui figurent au tableau ci-dessous.

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT DES SOUMISSIONS		
	1 ^{er} LOT	2 ^{me} LOT	3 ^{me} LOT
	F.	F.	F.
Paul Cantraine, 12, place de la République, Wattignies.	—	4.900	—
Gaston Delfly, 99, rue Kléber, La Madeleine.	4.725	—	4.095

D'accord avec votre Commission de l'Hygiène, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché les soumissions souscrites par ces firmes.

La dépense, soit 13.720 F., sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au Budget primitif de 1963.

Adopté.

N° 63/ 5.002. — CONTROLE MÉDICAL SCOLAIRE ET VACCINATIONS OBLIGATOIRES. TRANSPORTS D'ÉLÈVES EN AUTOCARS. MARCHÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville devra assurer pendant les périodes de fonctionnement scolaire de 1963, des transports d'élèves en autocars en vue des examens médicaux périodiques et des vaccinations obligatoires pratiqués au Centre médico-scolaire et de vaccination, sis rue Georges Lefèvre.

Afin d'exécuter ces transports, nous avons consulté la Mutuelle Touristique du Nord, 63, rue des Arts, à Roubaix, qui assure depuis plusieurs années ces transports à notre entière satisfaction. Cette association s'est offerte à continuer le service aux prix forfaitaires suivants :

1^o Transports au Centre médico-scolaire et de vaccination d'élèves assujettis aux examens médicaux périodiques :

— le voyage aller et retour 17,50 F.

2^o Transports au Centre médico-scolaire et de vaccination d'élèves assujettis à la première revaccination anti-variolique obligatoire :

— le voyage aller et retour 26,00 F.

Ces conditions étant très avantageuses pour la Ville, nous vous proposons d'accord avec votre Commission de l'Hygiène, d'accepter pour valoir marché la soumission soussignée.

La dépense totale s'élevant approximativement à 9.700 F., sera imputée par fractions correspondant aux frais de fonctionnement respectifs du Service des vaccinations et du Service du contrôle médical scolaire, sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget primitif de l'exercice 1963.

Adopté.

N^o 63/ 5.003. — PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. INTÉGRATION D'UNE CONSULTATION PRÉNATALE AU CENTRE GÉRÉ PAR LA VILLE DE LILLE. CONVENTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Avec l'accord de M. le Directeur Départemental de la Santé, la Ligue de Protection de l'Enfance, dont le siège social se trouve avenue Eugène Varlin, n^o 9, nous a présenté une demande tendant à l'intégration d'une consultation prénatale au Centre de Protection Maternelle et Infantile que gère la Ville en vertu d'une délégation du Département.

Cette consultation a pour champ d'action le quartier Saint Sauveur - Foire Commerciale et le secteur de Fives ; elle répond incontestablement à une nécessité.

En accord avec votre Commission de l'Hygiène, nous vous proposons d'agréer la demande dont il s'agit et vous demandons de nous autoriser à passer la convention nécessaire avec le représentant de cette association.

A l'instar des autres œuvres qui constituent notre centre, les frais de fonctionnement de cette consultation seront à prendre en charge par la Ville, agissant au nom du Département.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit ouvert au Budget pour le Service de la Protection Maternelle et Infantile ; elles seront intégralement remboursées par le Département en exécution des dispositions de l'article L. 185 du code de la santé publique et feront l'objet d'inscriptions en recette correspondante.

Adopté.

* * *

CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
DE LA VILLE DE LILLE

CONVENTION

Entre les soussignés :

M. Jules DEFAUX, Adjoint au Maire, délégué dans les fonctions relatives à l'hygiène, agissant au nom de la Ville de Lille déléguée par le Département, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du _____ qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M^{me} LEFEBVRE, Présidente de la Ligue de Protection de l'Enfance à Lille, avenue Eugène Varlin, Groupe G. Delory, Pavillon 8, représentante responsable de la consultation prénatale située à cette adresse et agréée par l'Inspection Départementale de la Santé,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Pour assurer la surveillance sanitaire des parents dont la protection est organisée par le code de la santé publique, la consultation prénatale de la Ligue de Protection de l'Enfance est intégrée dans le Centre de Protection Maternelle et Infantile géré par la Ville de Lille.

ARTICLE 2. — La consultation prénatale sus-désignée participera au Service de Protection Maternelle et Infantile en exerçant son activité dans le cadre de la loi et conformément à la réglementation en vigueur.

Elle devra notamment :

a) se conformer aux instructions techniques résultant du Code de la Santé Publique et des dispositions des arrêtés préfectoraux portant règlement du Service de la protection de la maternité et de la première enfance dans le Département du Nord ;

b) adopter le modèle de fiches (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...) établi par le Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile ;

c) coordonner son action avec celle du Centre Municipal de Protection Maternelle et Infantile, notamment pour les examens médicaux et la surveillance sociale à domicile ;

d) fournir tous les renseignements médico-sociaux indispensables à l'établissement et à la mise à jour du fichier central municipal ;

e) produire les rapports et renseignements demandés par le médecin-chef du Centre Municipal de Protection Maternelle et Infantile et nécessaires au bon fonctionnement du service, en particulier un rapport trimestriel de fonctionnement.

ARTICLE 3. — En échange de l'activité qui sera ainsi apportée à la protection maternelle et infantile organisée sur son territoire, la Ville de Lille, agissant par délégation du Département s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement et les dépenses courantes d'installation de la consultation susvisée.

ARTICLE 4. — Les dépenses susceptibles d'entrer en ligne de compte seront remboursées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5. — La Ville de Lille fournira les imprimés (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...).

ARTICLE 6. — La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 1962 ; elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une des parties contractantes trois mois avant son expiration. Elle pourra en tout temps être modifiée par accord des deux parties. Il en sera de même pour les règlements et avenants qui pourront intervenir au cours de son application.

N° 63 / 5.004. — **LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES. CAMPAGNE 1963.
MARCHÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

A la lumière de l'expérience réalisée en 1960, il est apparu expédient à l'Administration Municipale d'envisager de faire effectuer une démoustication de la Ville tous les deux ans, à partir de 1963.

Les opérations exécutées lors de la première campagne par la Société Amboile-Chimie ayant donné des résultats très satisfaisants à tous points de vue, nous avons de nouveau pressenti cette Société en vue de la campagne 1963.

La Société Amboile-Chimie nous a, par suite, remis un projet prévoyant, comme le précédent :

a) un traitement anti-larvaire visant à la destruction du plus grand nombre possible de larves avant leur éclosion ;

b) un traitement contre les insectes adultes.

Dans la première opération, qui aurait lieu en mars, seraient traités toutes les grandes fosses fixes et septiques ainsi que les mares, canaux, rigoles et les égouts, ces derniers étant traités une seconde fois à la fin du mois de juin.

Pour le traitement des petites et moyennes fosses, des produits insecticides en sachets à verser dans les cuvettes des cabinets d'aisance seront mis à la disposition des habitants. Ces sachets seront distribués par les voitures de la Société qui sillonneront la Ville rue par rue. De plus, un stock de ces sachets sera constitué à la station de désinfection afin que les habitants puissent venir en retirer à volonté

Quant aux opérations ultérieures, elles comporteraient au minimum trois applications effectuées, en principe, à un mois d'intervalle s'échelonnant sur les mois de juin, juillet, fin août-début septembre pour la destruction des moustiques adultes dans tous les espaces verts, publics et privés, ainsi que sur tous les plans d'eau infestés.

L'ensemble de ces travaux serait exécuté pour la somme globale et forfaitaire de 109.120 F.

En accord avec votre Commission de l'Hygiène et votre Commission des Finances, nous vous demandons :

1° de décider l'ouverture en 1963 d'une campagne pour la destruction des moustiques sur tout le territoire de la Ville ;

2° de nous autoriser à passer marché avec la Société Amboile-Chimie, 79, rue Ampère, à Paris (17^e), étant établi que, pour ce travail de conception particulière dont l'exécution ne peut être confiée qu'à une entreprise éprouvée, il n'est pas possible de procéder à une adjudication publique.

La dépense sera imputée sur le crédit qui sera ouvert à cet effet au Budget primitif de 1963

Adopté.

N° 63 / 5.005. — SERVICE D'INCENDIE. PROTECTION CONTRE LA RADIOACTIVITÉ. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre circulaire en date du 18 septembre, M. le Préfet du Nord a appelé l'attention des municipalités sur la nécessité de doter les corps de sapeurs-pompiers d'équipements de protection contre les effets radioactifs, nécessité résultant du nombre toujours croissant de déclarations effectuées par les détenteurs de radio-éléments.

Dans sa lettre, M. le Préfet expose que le Service Départemental de Protection contre l'Incendie serait susceptible de participer financièrement aux dépenses dont il s'agit à concurrence de 40 % et, afin de permettre aux municipalités de n'inscrire à leur budget que la part leur incombant, de procéder lui-même aux acquisitions de vêtements.

M. le Préfet ajoute qu'une participation financière de 10 % de l'État pourrait être également obtenue, en sorte qu'il ne resterait que la moitié des dépenses à la charge des communes. Il précise enfin, que l'équipement consiste en :

— un vêtement blanc, confectionné en tissu nylon P.V.C. (chlorure de polyvinyle), au prix unitaire de	206,25 F.
— une paire de gants P.V.C. rouges, type « poids-plume », la paire	8,75 »
Soit un équipement.	215,00 F.

non comprise la paire de bottes en caoutchouc de type classique que certains corps de sapeurs-pompiers, comme le nôtre par exemple, possèdent déjà.

En raison de l'intérêt qui s'attache à la possession de ces équipements, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de Protection contre l'Incendie et votre Commission des Finances, de vouloir bien :

1° réserver une suite favorable à la proposition de M. le Préfet du Nord et de fixer à dix le nombre des équipements dont il s'agit ;

2° prendre l'engagement de régler au Service Départemental de Protection contre l'Incendie, dès la livraison des vêtements, la part des dépenses nous incombant, soit

1.075 F., à prélever sur le crédit qui sera ouvert à cet effet au chapitre XXXV des autorisations spéciales de 1962.

Adopté.

N° 63/ 5.006. — SAPEURS-POMPIERS. HABILLEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1962.

MESDAMES, MESSIEURS,

En conformité des dispositions du règlement de Service du Corps des Sapeurs-pompiers prévu par l'article 31 du Décret n° 53-170, du 7 mars 1953, portant règlement d'administration publique pour l'organisation des Corps des Sapeurs-Pompiers et Statut des Sapeurs-Pompiers communaux modifié par le Décret n° 60-863, du 9 août 1960, et qui fixe notamment les conditions d'attribution et de renouvellement des tenues des gradés et sapeurs, il y a lieu de procéder, au titre de l'année en cours, aux achats d'objets vestimentaires ci-après :

	RENOU- VELLE- MENT	PRÉVI- SIONS 1 ^{er} ÉQUI- PEMENT	TOTAL	PRIX UNITAIRE APPRO- XIMATIF	PRIX TOTAL APPRO- XIMATIF
				F.	F.
<i>I. — Tenues de feu.</i>					
Vestes de cuir	12	6	18	140,00	2.520,00
Ceintures de feu	1	6	7	14,00	98,00
Cravates de feu	—	6	6	5,00	30,00
Casques	—	6	6	60,00	360,00
Coiffes de casques	50	—	50	9,00	450,00
<i>II. — Tenues exercice.</i>					
Vestes officiers s./officiers	23	—	23	50,00	1.150,00
Tenue toile bleue	91	6	97	25,00	2.425,00
<i>III. — Tenues de ville.</i>					
Uniformes drap	119	6	125	220,00	27.500,00
Manteaux	98	6	104	200,00	20.800,00
Pantalons drap	—	6	6	60,00	360,00
Képis	119	6	125	variable	2.775,00
Chemises blanches	9	—	9	17,00	153,00
Chemises bleues	110	12	122	11,00	1.342,00
Cravates noires	119	12	131	2,50	327,50
Souliers	9	6	111	40,00	4.440,00
Brodequins	96				
Gants laine	1	6	7	5,00	35,00
<i>IV. — Tenues sport.</i>					
Tennis sport	1	6	7	20,00	140,00
Gilets sport	114	6	120	4,00	480,00
TOTAL					65.385,50
					=====

En accord avec votre Commission de Protection contre l'Incendie, nous vous demandons de vouloir bien :

- 1° autoriser ces achats ;
- 2° solliciter l'agrément technique de M. le Préfet du Nord ;
- 3° solliciter l'aide financière de l'État et du Service Départemental d'Incendie, étant entendu que sera prise en charge par la Ville la différence entre la dépense totale et le montant des subventions ;
- 4° décider que la dépense évaluée approximativement à 65.385,50 F. sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre VII, article 1^{er}, du Budget primitif de 1962.

Adopté.

**N° 63/ 6.001. — ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION. TRAVAUX
D'INSTALLATION. MARCHÉS ANNÉES 1963 - 1964 - 1965.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les dispositions légales actuellement en vigueur et notamment le décret 60-724, du 25 juillet 1960 modifié et complété par le décret 62-473 du 13 avril 1962, exigent la passation de marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se renouvelant périodiquement et dont le montant annuel prévisible dépasse 20.000 F. pour un même entrepreneur ou un même fournisseur.

Conformément à cette réglementation, votre Service de la Voie Publique se propose de traiter pour les travaux d'extension, de renouvellement, de modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation, avec un certain nombre d'entreprises spécialisées agréées par la Ville et par Électricité de France.

Étant donné la diversité des travaux qui peuvent être demandés et l'impossibilité d'établir à l'avance un bordereau de prix unitaires, il est prévu que les prix seront préalablement débattus et que plusieurs entreprises seront consultées, chaque fois qu'il sera nécessaire, afin de sauvegarder les intérêts de la Ville.

En conséquence, et en accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer pour 1963 des marchés avec les firmes suivantes :

- Société Forclum, 36, place Cormontaigne, à Lille.
Montant du marché 50.000 F.
- Société Norelec, 48 bis, place Joffre, à Béthune.
Montant du marché 30.000 »
- Entreprise Demarthe, 13, rue Lacascade, à Marcq-en-Barœul.
Montant du marché 30.000 »
- Société Carlier Père et Fils, 41, rue de Douai, à Lille.
Montant du marché 40.000 »

Les Entreprises Carlier et Demarthe, spécialisées, la première dans la pose de câbles souterrains, la seconde dans l'installation de signalisations lumineuses, pourront être appelées à œuvrer pour le Service de la Signalisation.

Dans un but de simplification administrative, nous vous proposons de profiter des dispositions de l'article 2 du décret 62-473 du 13 avril 1962 et de reconduire tacitement ces marchés en 1964 et 1965.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les différents crédits mis annuellement à la disposition des Services utilisateurs au fur et à mesure des commandes qui préciseront la valeur approximative de la prestation à exécuter.

Adopté.

**N° 63 / 6.002. — ÉCLAIRAGE PUBLIC. FOURNITURE DE MATÉRIEL.
MARCHÉS ANNÉES 1963 - 1964 - 1965.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La modernisation, la rénovation et l'extension des installations d'éclairage public nécessitent la mise en œuvre d'un matériel important dont il y a lieu de prévoir l'acquisition.

Le matériel que vous nous avez autorisé à installer ces dernières années donne entière satisfaction tant au point de vue rendement qu'au point de vue solidité et reste toujours l'un des meilleurs de la production actuelle.

Étant donné que les conditions faites par les constructeurs sont avantageuses pour la Ville, il apparaît opportun d'employer les mêmes appareils afin de faciliter l'entretien, d'en minimiser les frais et d'assurer une certaine homogénéité entre les installations réalisées et celles envisagées.

En conséquence, et en accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer pour 1963 des marchés avec les firmes suivantes :

— Société Saunier-Duval, 17, rue Guillaume Tell, Paris (17 ^e).	
Montant du marché	40.000 F.
— Société L'Éclairage Technique, 15, rue Claudot, à Nancy.	
Montant du marché	25.000 »
— Société Holophane, 156, boulevard Haussman, Paris (8 ^e).	
Montant du marché	25.000 »
— Société F.A.C.E.N., 1, rue Sans Pavé, à Lille.	
Montant du marché	40.000 »
— Société Claude, Paz et Visseaux, 10, rue Cognac-Jay, Paris (7 ^e).	
Montant du marché	25.000 »
— Société Tréfimetaux, 28, rue de Madrid, Paris (8 ^e).	
Montant du marché	30.000 »
— Société S.E.T.U.H., 28, rue J.-B. Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.	
Montant du marché	25.000 »

Dans un but de simplification administrative, nous vous proposons de profiter des dispositions de l'article 2 du décret 62-473 du 13 avril 1962 et de reconduire tacitement ces marchés en 1964 et 1965.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les différents crédits mis annuellement à la disposition du Service de l'Éclairage Public au fur et à mesure des commandes qui préciseront la valeur approximative de la fourniture à effectuer.

Adopté.

N° 63/ 6.003. — DÉPOSE DES INSTALLATIONS FIXES DE LA C.G.I.T. DANS CERTAINES VOIES DE LA VILLE - MARCHÉ CORNU - AUGMENTATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 59-2/ 6.077, du 30 octobre 1959, vous nous avez autorisé à passer marché avec les Établissements Cornu pour l'enlèvement des installations fixes de la C.G.I.T. : rails, poteaux et fils de trolleys, dans certaines voies de la Ville.

Le marché approuvé concernait environ 650 tonnes de rails et 14.000 m² de remaniement de chaussée.

En cours d'exécution, il est apparu judicieux de faire réaliser par l'entreprise adjudicataire le remaniement complet de la partie centrale de la chaussée rue des Postes sur une largeur de 4,80 m.

D'autre part, les travaux relatifs au tronçon de l'ancienne ligne L passant par la place du Général de Gaulle, place de Rihour, rue du Palais Rihour, rue de l'Hôpital Militaire, place Richebé, n'étaient pas prévus dans la délibération susvisée car la C.G.I.T. utilisait encore ces voies lors de la passation du marché en cause.

La surface totale remaniée a ainsi été portée à 21.486 m² tandis que le tonnage des rails enlevés a atteint 923,635 tonnes.

Nous vous proposons donc, en accord avec vos Commissions de la Voie Publique et des Finances, de faire application des articles 29 et 30 du cahier des charges et conditions générales, et de nous autoriser à passer un avenant avec les Établissements Cornu.

La dépense est ainsi fixée à 168.396,50 F. et la recette résultant du produit de la vente des métaux récupérés est arrêtée à 157.263,82 F.

Conformément aux dispositions adoptées par la délibération 59-2/ 6.077, du 30 octobre 1959, nous vous demandons de vouloir bien décider :

— l'admission en recette de la somme de 157.263,82 F. et l'inscription correspondante aux autorisations spéciales de 1962 ;

— l'ouverture au même document d'un crédit d'emploi d'égale importance ;

— l'imputation sur le crédit ouvert au chapitre XXXIII, article 2, référence XIV - 27 du B.S. 1962 du reliquat de 11.132,68 F.

Adopté.

N° 63/ 6.004. — SERVICES PUBLICS. ADJUDICATION POUR FOURNITURES DE CARBURANTS. CAHIER DES CHARGES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le contrat passé pour la fourniture de carburants nécessaires aux véhicules municipaux arrivera à expiration le 31 mars prochain.

En vue du renouvellement de ce contrat, en accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous soumettons le cahier des charges dressé par l'adjudication à intervenir.

Nous vous prions de bien vouloir l'approuver.

Adopté.

N° 63/ 6.005. — DISTRIBUTION D'EAU. AMÉLIORATION DE LA DISTRIBUTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Poursuivant le programme que nous nous sommes tracé pour l'amélioration de la distribution de l'eau potable, nous envisageons d'établir au Réservoir de l'Arbrisseau une station de pompage capable d'augmenter la pression dans le réseau de notre Ville.

En vue de l'acquisition des pompes nécessaires à cet équipement, des constructeurs spécialisés ont été consultés et les conditions faites par la S. A. « Pompes et Procédés Modernes d'Élévation d'Eau » P.E.M.E. - 120, boulevard Thiers, à Béthune, ont retenu notre attention.

En accord avec votre Commission des Services Publics, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec cette Société un marché de gré à gré pour la fourniture de trois groupes électro-pompes.

La dépense, évaluée approximativement à la somme de 46.500 F. sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de 1963 pour le fonctionnement du Service des Eaux.

Adopté.

N° 63/ 6.006. — CONSTRUCTION D'ÉGOUTS DANS LES RUES DE CANNES, DE L'ORANGERIE, DU PARVIS NOTRE-DAME DE PELLEVOISIN ET RUE D'HAZEBROUCK.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nos Services Techniques ont lancé un appel à la concurrence, en vue de confier à l'entreprise la construction d'égouts dans les rues de Cannes, de l'Orangerie, du parvis Notre-Dame-de-Pellevoisin et rue d'Hazebrouck.

Vingt-trois entreprises ont été consultées ; une d'entre elles a répondu à notre consultation et nous a fait tenir la proposition suivante :

— Établissements Derudder à Wervicq 94.400 F.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Voie Publique et de l'Assainissement, de nous autoriser à passer marché avec cette entreprise.

Les dépenses pour la construction des égouts rues de Cannes, de l'Orangerie, du parvis Notre-Dame-de-Pellevoisin et rue d'Hazebrouck sont évaluées à 94.400 F., sauf variations dans les conditions économiques.

Ces dépenses seront imputées : pour les rues de Cannes, de l'Orangerie, du parvis Notre-Dame-de-Pellevoisin, sur le crédit ouvert au chapitre XXXVII, article 36, du Budget primitif de 1962 sous l'intitulé : « Construction de nouvelles chaussées », soit approximativement 67.100 F., et pour la rue d'Hazebrouck, sur le crédit ouvert au chapitre IX du Budget, pour l'entretien du réseau d'égout, soit environ 27.300 F.

Adopté.

**N° 63 / 6.007. — FOURNITURE DE PIÈCES EN ACIER MOULÉ POUR
OUVRAGES ACCESSOIRES. MARCHÉ ANNÉES 1963 - 1964.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les dispositions légales actuellement en vigueur et notamment le décret n° 62-473, du 13 avril 1962, prévoient la passation de marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se renouvelant périodiquement et dont le montant annuel prévisible dépasse 20.000 F. pour un même entrepreneur ou un même fournisseur.

Conformément à cette réglementation, les Services Techniques Assainissement se proposent, en ce qui concerne la fourniture de pièces en acier moulé, de traiter par voie de marché avec une entreprise spécialisée.

Les prix non tarifés seront préalablement débattus entre les Services municipaux et l'entrepreneur avant l'exécution des commandes.

Toutefois, dans le cas où la facturation porterait des prix tarifés, repris à la série de prix du bâtiment de la Région du Nord de la France, il sera fait application des dispositions de l'arrêté n° 24.319, du 31 mai 1960, à la condition que les prix de l'ouvrage ne soient pas supérieurs à ceux de la série de prix du bâtiment de la Région du Nord, diminués de 10 % pour les fournitures et travaux à la mesure et de 5 % pour la main-d'œuvre employée en régie.

Nous vous demandons donc, en accord avec votre Commission de la Voie Publique, de nous autoriser à passer marché avec la Société « Usines et Aciéries de Sambre et Meuse », dont le siège est à Feignies (Nord) pour la fourniture de pièces en acier moulé pour ouvrages accessoires.

Ce marché d'un montant annuel prévisible de 30.000 F. aura effet du 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1964.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre IX, du Budget pour l'entretien du réseau d'égouts.

Adopté.

N° 63/ 6.008. — ASSAINISSEMENT DE LA PLACE RIHOUR ET DE LA PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE. MARCHÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le but de permettre aux riverains de la place Rihour et de la place du Général de Gaulle d'évacuer directement les eaux usées dans le réseau de la Ville, nous envisageons la construction d'un égout partant de la rue Jean Roisin et desservant toutes les habitations de la place Rihour situées entre cette dernière rue et la place du Général de Gaulle et les immeubles portant les n°s 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 de cette dernière place ainsi que la « Grand'Garde » et l'immeuble de la « Voix du Nord ».

Un appel à la concurrence a été lancé en vue de l'exécution de ces travaux. Six entreprises ont été consultées, trois d'entre elles ont répondu à notre consultation et nous ont fait parvenir les propositions suivantes :

MONTANT DE LA SOUMISSION

Société des Grands Travaux Alpains à

Marquette	79.889 F. (non compris somme à valoir)
Entreprise Lesage, à Bailleul	83.410 » —
Entreprise Beugnet, à Arras	85.906 » —

L'offre la plus intéressante pour la Ville étant celle présentée par la Société des Grands Travaux Alpains, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de la Voie Publique et des Finances :

1° de nous autoriser à passer marché avec cette entreprise ;

2° de décider l'imputation de la dépense sur les crédits qui seront ouverts au chapitre XXXVII, du Budget primitif de 1963 pour la participation de la Ville (60.000 F.) et au titre de rempli de la subvention escomptée de l'État (20.000 F.).

Adopté.

N° 63/ 6.009. — ASSAINISSEMENT DE LA PLACE RIHOUR ET DE LA PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE. DEMANDE DE SUBVENTION.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez d'approuver le projet de construction d'un égout place Rihour et place du Général de Gaulle ; la dépense correspondante, évaluée à 80.000 F. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de l'arrêté du 10 juillet 1947.

Nous vous demandons en conséquence :

a) de nous autoriser à solliciter de M. le Préfet l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible et qui peut être estimée à 20.000 F., soit 25 % du montant des travaux. ;

b) de décider l'inscription des crédits correspondants au chapitre XIII des recettes et au chapitre XXXVII des dépenses du Budget primitif de 1963.

Adopté.

**N° 63 / 7.001. — BATIMENTS COMMUNAUX. FOURNITURE DE BOIS
CASSÉ. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Service d'Architecture a procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition du bois cassé nécessaire à l'allumage des foyers des écoles et autres bâtiments communaux, pour l'année 1963.

Quatorze firmes ont été consultées. Trois d'entre elles ont déposé les offres reprises au tableau ci-après :

ENTREPRISES	BOIS CASSÉ (LA TONNE)
Fénart	148,00 F.
Société Charbonnière de La Madeleine	117,60 »
Wauters	200,00

L'offre la plus intéressante pour la Ville a été faite par la Société Charbonnière de La Madeleine, dont le siège est à La Madeleine, 32, rue de la Petite Vitesse.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer avec la Société Charbonnière de La Madeleine, un marché de gré à gré évalué à sept mille cinquante-six francs (7.056 F.) environ, pour livraison de bois cassé, sans sciures ;

2° de décider que les dépenses seront imputées sur les divers crédits inscrits au Budget de l'exercice 1963 pour le chauffage des bâtiments communaux ou des écoles.

Adopté.

**N° 63 / 7.002. — SERVICES MUNICIPAUX. FOURNITURE DE FUEL-OIL
LÉGER. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Service d'Architecture a procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture, pendant les années 1963 et 1964, du fuel-oil léger nécessaire aux installations de chauffage de l'Orangerie du Jardin des Plantes, du Stade Félix Grimonprez, de l'Hospice Comtesse et des Ateliers du Chemin de Barges.

Onze firmes ont déposé des offres, à savoir :

ENTREPRISES	TARIF DE BASE 1.10.1962	MONTANT DU RABAIS	PRIX REMIS
Purfina Française	G.P.C. 174,80 F.	8,80 F.	166,00 F. la tonne
Nord Essence	» »	8,74 »	166,06 » »
Lecocq	» »	» »	» » »
Total	G.P.B. 177,80 F.	5,00 F.	172,80 F. »
Mory	» »	» »	» » »
Desmarais	» »	» »	» » »
Pursan	» »	8,89 F.	168,91 F. »
Sté Charbonnière de La Madeleine	» »	» »	» » »
B.P.	» »	0,00 »	177,80 F. »
Shell Berre	» »	2,50 F.	175,30 F. »
Alty	» »	9,00 F.	168,80 F. »

L'examen des offres montre que le rabais consenti par la Société Purfina Française, 20, rue de Croix, à Wasquehal (Nord), est le plus intéressant pour la Ville puisqu'il s'appuie sur le tarif « gros porteur échelon C » publié au Bulletin Officiel du Service des Prix.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer avec la Société Purfina Française dont le siège social est à Paris, 19, rue du Général Foy, représentée par son agence régionale, 20, rue de Croix, à Wasquehal, un marché de gré à gré évalué annuellement à trente-trois mille deux cents francs (33.200 F.) sauf modification des tarifs officiels ;

2° de décider que les dépenses seront imputées selon la destination de la fourniture, sur les crédits correspondants inscrits au Budget de l'exercice intéressé pour le chauffage des dits bâtiments.

Adopté.

**N° 63 / 7.003. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. PROGRAMME 1961.
ÉCOLE MATERNELLE RUE DE LA PHALECQUE ET
LOGEMENT. INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
CENTRAL. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux de construction de l'école maternelle rue de la Phalecque, étant en cours, il est nécessaire de passer dès maintenant le marché relatif aux installations de chauffage central.

Notre Service d'Architecture a procédé à un appel d'offres auprès de huit firmes spécialisées. Quatre d'entre elles ont déposé des propositions qui sont résumées au tableau ci-après :

ENTREPRISES	PRIX POUR LOCAUX SCOLAIRES	PRIX POUR LOGEMENT	DÉLAI	OBSERVATIONS
H. Vernier et Fils	29.480,00 F.	3.760,00 F.	2 mois	
Ponchaux	29.310,00 F.	3.670,00 F.	2 mois	Proposition incom- plète et non confor- me au cahier des charges.
Compagnie Générale de Chauffe	30.054,00 F.	3.833,00 F.	2 mois ½	Proposition incom- plète.
Delannoy-Dewailly	()	()	3 mois	Proposition trop largement calculée.
	— v — 40.650,00 F.			

C'est la solution présentée par la Société Vernier que nous proposons de retenir comme la plus intéressante pour la Ville, tant au point de vue technique que financier.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer avec la Société à responsabilité limitée Henry Vernier et Fils, dont le siège social est à Tourcoing, 27, rue de Roubaix, un marché de gré à gré évalué à trente-trois mille deux cent quarante francs (33.240 F.) pour les installations de chauffage central des locaux scolaires et du logement de direction ;

2° de décider que les dépenses seront imputées comme suit :

- 29.480 F. sur les crédits reportés au Budget supplémentaire de 1962 (XXXVII-92 et 93) « Constructions scolaires - programme 1961 » ;
- 3.760 F. sur le crédit reporté au Budget supplémentaire de 1962 (XXXVII-95) pour le chauffage autonome des logements « Constructions scolaires - programme 1961 ».

Adopté (voir compte rendu analytique, page 10).

**N° 63 / 7.004. — CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. PROGRAMME 1961.
ÉCOLE MATERNELLE RUE DE LA PHALECQUE ET
LOGEMENT. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.
MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux de construction de l'école maternelle rue de la Phalecque étant en voie d'achèvement, il convient de passer dès maintenant, le marché relatif aux travaux d'installations électriques.

Notre Service d'Architecture a procédé à un appel d'offres auprès de six firmes spécialisées. Cinq d'entre elles ont déposé des propositions qui sont résumées au tableau ci-après :

ENTREPRISES	PRIX	DÉLAI	OBSERVATIONS
Callens	27.716,24 F.	3 mois 1/2	
S.I.L.F.E.	28.679,61 F.	2 mois 1/2	
Potigny	26.469,43 F.	3 mois	
Forclum	30.427,00 F.	2 mois	
Coulon	31.130,00 F.	3 mois	

L'étude de ces offres fait apparaître que l'Entreprise Potigny est la plus intéressante pour la Ville, et que les postes main-d'œuvre et matériel sont très étudiés.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° de nous autoriser à passer avec l'Entreprise Potigny, dont le siège social est à Lille, 23-25, rue d'Arras, un marché de gré à gré évalué à vingt-six mille quatre cent soixante-neuf francs quarante-trois centimes (26.469,43 F.) pour les installations électriques des locaux scolaires et du logement de direction ;

2° de décider que les dépenses seront imputées sur les crédits reportés au Budget supplémentaire de 1962 (XXXVII-92 et 93) sous la rubrique générale : « Constructions scolaires, programme 1961 ».

Adopté.

**N° 63 / 7.005. — BATIMENTS COMMUNAUX. BOURSE DU TRAVAIL -
SALLE GUSTAVE DELORY. INSTALLATION DE CHAUFFAGE
AUX INFRA-ROUGES. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'installation du chauffage de la salle Gustave Delory à la Bourse du Travail étant absolument inefficace, notre Service d'Architecture, après étude des divers modes de chauffage à adopter, s'est rallié à un système de chauffage par infra-rouge, fonctionnant au gaz de ville.

Cette solution, peu onéreuse, donne une souplesse et une facilité de conduite nécessaires pour ces locaux dont l'utilisation est intermittente.

Les brûleurs brevetés « Brillois-Schwank » ont paru être les mieux adaptés pour l'installation et notre Service d'Architecture a pris contact avec les Établissements Brillois, constructeurs, dont le siège social est à Seclin (Nord).

Cette firme assurerait la fourniture des appareils, vannes, coffrets de commande et dispositifs de sécurité. Elle effectuerait également l'installation électrique pour le prix global de 29.697,80 F.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons l'autorisation :

1° de passer avec la Société Anonyme « Établissements Brillois », Ateliers de Construction à Seclin (Nord), un marché de gré à gré évalué à 29.697,80 F. ;

2° d'imputer la dépense sur le crédit inscrit au chapitre XIX du Budget primitif de 1963, pour le chauffage des bâtiments communaux.

Adopté.

**N° 63 / 7.006. — BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE DIRECTION.
AMÉLIORATION. REPRISE DE MATÉRIEL. ÉCOLE
DUPELIX.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération 59-2/ 7.084, du 30 octobre 1959, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 14 décembre 1959, nous avons décidé de doter les logements de direction des anciennes écoles, de diverses commodités et de racheter éventuellement les installations réalisées par les intéressés lorsqu'elles seront conformes aux règles de l'art.

Après visite d'une installation, notre Service d'Architecture a estimé que les aménagements réalisés par les soins de l'intéressé pouvaient être rachetés sur les bases ci-après :

Ecole Duplex : M. Ducroquet, retraité.

— 1 baignoire	} 200 F.
— 1 chauffe-bain	

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à racheter cette installation sur les bases indiquées. La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre XXI, du Budget primitif de 1963, pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Adopté.

**N° 53 / 7.007. — DOMMAGES DE GUERRE. TRANSFERT DU RELIQUAT
D'INDEMNITÉ DE L'IMMEUBLE, 145, RUE DU LONG
POT, A LILLE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'indemnité de dommages de guerre de l'immeuble de la Ville situé autrefois au 145, rue du Long Pot, dont le transfert avait été autorisé par délibération n° 59 / 7.009, du 30 janvier 1959, pour financer la construction du logement du chauffeur-mécanicien des établissements de bains de la rue Dupuytren, n'a été que partiellement utilisée.

Un reliquat d'indemnité après transfert demeure en effet attaché au dossier, 145, rue du Long Pot, pour un montant de 11.106,72 F. et bien que cette somme nous ait été versée par le Ministère de la Construction suivant décision et réquisition du 27 janvier 1962, il convient, pour la faire rentrer dans les comptes budgétaires de la Ville, de l'employer après nouveau transfert.

Nous avons pensé en conséquence, l'affecter au financement complémentaire des travaux d'aménagement du logement du Conservateur de l'Hospice Comtesse.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'approuver la demande de transfert ci-avant désignée ;

2° de décider l'affectation du reliquat d'indemnité de 11.106,72 F. au financement complémentaire des travaux d'aménagement du logement du Conservateur de l'Hospice Comtesse.

Adopté.

**N° 63/ 7.008. — DOMMAGES DE GUERRE. INSTITUT DIDEROT -
MATÉRIEL. REVERSEMENT A L'EXPERT DES
HONORAIRES PERÇUS PAR LA VILLE.**

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Mourey, Ingénieur, 106, rue d'Isly, à Lille, a été désigné comme expert-vérificateur par la Ville de Lille, en vertu d'une délibération n° 3.092, du 26 juillet 1951, pour mettre en forme le dossier de dommages de guerre concernant le matériel, l'outillage, le chauffage et les installations électriques de l'Institut Denis Diderot (dossier n° 50 c/59-16).

Le montant des dommages a été arrêté à 102.101,21 F., mais M. Mourey nous a fait constater que la décision portant évaluation définitive de l'indemnité en date du 17 août 1960, permet de déceler dans son détail, que la Ville a perçu une indemnité de 335,56 F. représentant une part des honoraires lui revenant.

En effet, M. Mourey qui a été réglé directement par le Ministère de la Construction, n'a reçu que 1.266,11 F. alors que la décision du 29/7/1960 indique le chiffre de 1.601,67 F., soit une moins-value à son désavantage de 335,56 F.

De son côté, la Ville a perçu une indemnité de 102.101,21 F. alors qu'elle aurait dû percevoir une indemnité de 98.773,47 F. à laquelle s'ajoutent les honoraires de son bureau d'études fixés à 2.992,18 F., soit au total 101.765,65 F., d'où une plus-value à son avantage de 335,56 F.

Il apparaît par conséquent que cette différence constitue une fraction d'honoraires revenant à M. Mourey et qu'il convient par suite de la reverser à l'intéressé.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'autoriser le reversement des honoraires perçus par la Ville à M. Mourey pour un montant de 335,56 F. ;

2° de décider que cette dépense sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 5, du Budget sous rubrique : « Dommages de guerre ».

Adopté.

N° 63 / 7.009. — DOMMAGES DE GUERRE. COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUDT. MOBILIER - REVERSEMENT AU MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION D'UN TROP PERÇU.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par décision et réquisition du 15 octobre 1955, M. le Directeur Départemental des Services de la Reconstruction et du Logement, a versé à la Ville de Lille une indemnité de 9.814.530 anciens francs, au titre des dommages de guerre — Mobilier de la Colonie de Vacances de Wormhoudt.

Une autre décision du 14 août 1956, ramène cette indemnité à 9.810.030 anciens francs, d'où une réduction de 45,00 F. sur l'indemnité déjà encaissée.

Afin de rétablir la concordance entre les écritures, il convient de reverser cette somme au Ministère de la Construction.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'autoriser le reversement au Ministère de la Construction d'une somme de 45,00 F. représentant un trop perçu ;

2° de décider que la dépense sera imputée sur le chapitre XXXVIII, article 5, sous rubrique : « Dommages de guerre ».

Adopté.

N° 63 / 7.010. — BATIMENTS COMMUNAUX. ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE. MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il est prévu à l'école des Beaux-Arts une installation téléphonique du type mixte automatique et comportant :

- une ligne réseau P.T.T. ;
- une ligne de jonction supplémentaire avec l'Hôtel de Ville ;
- quatre postes mixtes ;
- treize postes privés,

avec renvoi de la ligne P.T.T. sur le poste-surveillant et sonnerie de rappel au concierge de l'établissement.

Trois firmes spécialisées ont été consultées :

- 1^o la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques ;
- 2^o la Société « Téléphones et Signaux » ;
- 3^o la Société Télé-Électronique du Nord.

La Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques nous propose une installation mixte automatique du type « Pentaconta » à prise directe, au prix de 15.311,15 F.

La Société « Téléphones et Signaux » nous propose une installation du type « Renor » mixte automatique au prix de 16.470 F.

La Société Télé-Électronique du Nord nous propose un autocommutateur du type rotatif S.W., au prix de 12.900 F.

L'examen technique des propositions fait apparaître que la Société Télé-Électronique du Nord est à éliminer : le principe d'autocommutateur rotatif étant maintenant dépassé au point de vue technique par le matériel Pentaconta présenté par la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques, matériel qui équipe déjà plusieurs bâtiments communaux.

D'accord avec notre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1^o de nous autoriser à passer avec la Société Anonyme « Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques » dont le siège est à Paris (15^e), 251, rue de Vaugirard, un marché de gré à gré, évalué, sauf révision du prix à 15.311,15 F.

2^o de décider que la dépense sera imputée sur les crédits reportés au chapitre XXXVII du Budget supplémentaire pour la construction de l'école des Beaux-Arts.

Adopté.

**N^o 63 / 8.001. — PERSONNEL MUNICIPAL. RECLASSEMENT INDICIAIRE
DES EMPLOIS DES CATÉGORIES DES CADRES SUPÉRIEURS
ET MOYENS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET
TECHNIQUES.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Un arrêté interministériel du 19 novembre 1948, a fixé les échelles de traitements maxima susceptibles d'être appliquées au personnel des collectivités locales, sous réserve du respect des modalités de recrutement prévues pour certaines catégories d'emplois.

Pour déterminer les nouveaux barèmes, l'autorité centrale avait tenu compte notamment, pour divers emplois des cadres administratifs, des emplois identiques tenus par les agents des services préfectoraux.

Cette assimilation a d'ailleurs été confirmée par la suite à l'occasion de la diffusion de circulaires ministérielles.

Malheureusement, cette parité disparut progressivement à l'occasion de la revalorisation de la fonction de nombreux agents de l'État, revalorisation qui n'a pas été assortie d'une mesure analogue en faveur du personnel des collectivités locales.

Si certains aménagements ont été prévus ou sont en cours de réalisation au bénéfice du personnel appartenant aux catégories C et D, il n'en est pas de même pour les agents des cadres moyens et supérieurs. Il en résulte que nos collaborateurs perçoivent une rémunération nettement inférieure à celle de leurs collègues de l'État assurant des fonctions identiques ou comparables.

Cet état de fait, outre qu'il lèse gravement les intérêts de notre personnel, pèse lourdement sur le fonctionnement actuel et futur des services de la collectivité.

Vous n'ignorez pas que les tâches qui nous sont imposées dans tous les domaines s'avèrent de plus en plus lourdes et qu'il est indispensable, pour les mener à bien, de s'assurer le concours d'un personnel qualifié.

Or, les difficultés rencontrées en matière de recrutement, conséquence de l'insuffisance des traitements, risquent de priver l'administration de ce concours dans un temps plus ou moins éloigné, lorsque la plupart des cadres actuellement en fonction auront atteint l'âge de la retraite.

La Commission Nationale Paritaire a d'ailleurs compris ce danger et c'est pourquoi, lors de sa séance du 4 décembre dernier, elle a, à l'unanimité, émis un avis favorable à un projet de reclassement indiciaire en faveur des agents ci-dessus mentionnés en tenant compte notamment des améliorations substantielles accordées, avec effet du 1^{er} janvier 1962, aux fonctionnaires de l'État du grade comparable.

Conformément aux dispositions statutaires, il appartient maintenant à M. le Ministre de l'Intérieur d'arrêter définitivement les nouvelles échelles après avis du ministre chargé du budget.

Nous vous proposons donc de demander à M. le Préfet du Nord d'insister tout particulièrement auprès de M. le Ministre de l'Intérieur afin que les propositions formulées par la Commission Nationale Paritaire soient ratifiées par ses soins dans les plus brefs délais de façon à mettre fin à une situation qui, si elle est injuste et décourageante pour nos collaborateurs, est également grave de conséquence pour la bonne gestion des Services communaux.

Adopté.

N° 63 / 8.002. — PERSONNEL MUNICIPAL. RÉVISION DU CLASSEMENT INDICIAIRE DE CERTAINS EMPLOIS COMMUNAUX. APPLICATION DES ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DES 27 JUIN ET 2 NOVEMBRE 1962.

MESDAMES, MESSIEURS,

Deux arrêtés ministériels en date des 27 juin 1962 et 2 novembre 1962, parus au Journal Officiel des 17 juillet 1962 et 4 novembre 1962, ont modifié, pour certains emplois communaux, le classement indiciaire qui avait été fixé par les arrêtés des 5 novembre 1959 et 13 décembre 1961.

Nous vous proposons d'appliquer les nouvelles dispositions à nos agents du cadre titulaire, conformément aux barèmes ci-contre.

En ce qui concerne les emplois non repris à l'échelle nationale, il a été tenu compte des échelles de concordance adoptées par votre délibération du 17 mars 1961, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 27 juin 1961.

Les échelons exceptionnels prévus au tableau annexe en faveur des agents des cadres d'exécution pourront être accordés dans la limite de 25 % de l'effectif de chacun des emplois. Lorsque dans un groupe d'emplois classés dans une même échelle indiciaire, un ou plusieurs emplois comportent moins de quatre unités, la limite de 25 % s'applique à l'ensemble des emplois classés dans la dite échelle. Si dans ce dernier cas l'effectif global reste inférieur à quatre unités, les échelons exceptionnels pourront être accordés à un agent.

Pour accéder au premier de ces échelons, les titulaires des emplois dont il s'agit devront :

- a) être parvenus à l'échelon terminal de leur grade depuis trois ans au moins ;
- b) compter une ancienneté de services égale à vingt-deux ans ou dix-neuf ans suivant que les intéressés occupent un emploi classé dans une échelle de dix ou huit échelons.

L'ancienneté minima exigée pour passer du premier échelon au second échelon exceptionnel est fixé à trois ans.

Lorsque le nombre d'échelons n'aura pas varié, le reclassement des agents intéressés par les nouvelles mesures s'effectuera d'échelon à échelon ; dans le cas contraire, il aura lieu à l'échelon assorti d'un indice égal ou à défaut, immédiatement supérieur à celui détenu précédemment.

Certains emplois repris ci-dessous se voient présentement affectés d'un nombre d'échelons supérieur à celui qui était prévu lors du reclassement intervenu à la suite de la publication de l'arrêté ministériel du 5 novembre 1959.

Il y a donc lieu de modifier, en ce qui les concerne, la durée d'échelonnement de carrière et ce, dans les conditions prévues par les instructions ministérielles du 12 novembre 1962 et compte tenu de la réglementation adoptée par la délibération n° 61 / 8.001, du 17 mars 1961.

La dépense résultant de ce reclassement sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

CATÉGORIE II, N° 2

Expéditionnaire-vaguemestre.
Surveillant de musées.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 15 ans 6 mois
Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (5^{me}) . . . 6 ans 6 mois

	<i>Avancement</i>	
	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,	1 an 8 mois	2 ans 2 mois

2 ^{me} échelon,	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
3 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
4 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
5 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
6 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
7 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
8 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
9 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
10 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois

CATÉGORIE IV, N° 2

Directeur du Conservatoire et de l'École des Beaux-Arts.
 Directeur de l'École Régionale d'Architecture, Chefs d'atelier.
 Professeurs du Conservatoire et de l'École des Beaux-Arts.
 Décorateurs.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 17 ans
 Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (4^{me}) . . . 8 ans

Avancement

	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
2 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
3 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
4 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
5 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
6 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois
7 ^{me} —	2 ans 10 mois	3 ans 4 mois

CATÉGORIE IV, N° 3

Bibliothécaire adjointe.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 17 ans
 Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (5^{me}) . . . 8 ans

	<i>Avancement</i>	
	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,		
2 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
3 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
4 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
5 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
6 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
7 ^{me} —	2 ans 5 mois	2 ans 11 mois
8 ^{me}	2 ans 6 mois	2 ans 11 mois

CATÉGORIE IV, N° 4

Sous-Bibliothécaire.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 17 ans
 Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (6^{me}) . . . 8 ans

	<i>Avancement</i>	
	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,		
2 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
3 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
4 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
5 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
6 ^{me} —	1 an 8 mois	2 ans 2 mois
	1 an 8 mois	2 ans 2 mois

7 ^{me} échelon,	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
8 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
9 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
10 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois
11 ^{me} —	1 an 9 mois	2 ans 3 mois

CATÉGORIE V, N° 3

Rédacteurs.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 14 ans
 Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (6^{me}) . . . 6 ans

Avancement

	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,	1 an 4 mois	1 an 10 mois
2 ^{me} —	1 an 4 mois	1 an 10 mois
3 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
4 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
5 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
6 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
7 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
8 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
9 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
10 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois
11 ^{me} —	1 an 5 mois	1 an 11 mois

CATÉGORIE V, N° 5

Receveur principal des abattoirs.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 14 ans

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (5^{me}) . . . 6 ans

	<i>Avancement</i>	
	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,		
2 ^{me} —	1 an 6 mois	2 ans
3 ^{me} —	1 an 6 mois	2 ans
4 ^{me} —	1 an 6 mois	2 ans
5 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois
6 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois
7 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois
8 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois
9 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois
10 ^{me} —	1 an 7 mois	2 ans 1 mois

CATÉGORIE V, N° 6

Pianiste-accompagnateur.

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon terminal . . . 14 ans

Ancienneté minimum exigée pour l'accès à l'échelon moyen (4^{me}) . . . 6 ans

	<i>Avancement</i>	
	MINIMUM	MAXIMUM
1 ^{er} échelon,		
2 ^{me} —	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois
3 ^{me} —	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois
4 ^{me} —	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois
	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois

5 ^{me} échelon,	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois
6 ^{me} —	2 ans 4 mois	2 ans 10 mois
7 ^{me} —		

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
		1.7.1961	1.1.1962
SERVICES ADMINISTRATIFS.			
Chef de bureau	Exc. (a) 560		560 (b)
(a) accessible à 4 agents	6 ^{me} 530		530
(b) accessible à 20 % des effectifs, soit à 5 agents	5 ^{me} 500		500
	4 ^{me} 460		460
	3 ^{me} 420		420
	2 ^{me} 380		380
	1 ^{er} 335		335
Rédacteur.		Exc.	455 (b)
(a) accessible à 6 agents.		11 ^{me}	430
(b) accessible à 20 % des effectifs, soit à 10 agents.	Exc. (a) 455	10 ^{me}	400
	8 ^{me} 430	9 ^{me}	370
	7 ^{me} 405	8 ^{me}	350
	6 ^{me} 375	7 ^{me}	330
	5 ^{me} 345	6 ^{me}	310
	4 ^{me} 315	5 ^{me}	290
	3 ^{me} 280	4 ^{me}	270
	2 ^{me} 245	3 ^{me}	250
	1 ^{er} 210	2 ^{me}	230
		1 ^{er}	210
Agent Principal.		Exc. 2	365
		Exc. 1	355
	10 ^{me} 330	10 ^{me}	345
	9 ^{me} 320	9 ^{me}	335
	8 ^{me} 310	8 ^{me}	325
	7 ^{me} 300	7 ^{me}	315
	6 ^{me} 285	6 ^{me}	305
	5 ^{me} 270	5 ^{me}	290
	4 ^{me} 255	4 ^{me}	275
	3 ^{me} 240	3 ^{me}	260
	2 ^{me} 225	2 ^{me}	245
	1 ^{er} 205	1 ^{er}	225
Commis.		Exc. 2	320
		Exc. 1	305
	10 ^{me} 285	10 ^{me}	285
	9 ^{me} 275	9 ^{me}	280

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
			1.7.1961	1.1.1962
	8 ^{me}	265	8 ^{me}	275
	7 ^{me}	255	7 ^{me}	265
	6 ^{me}	240	6 ^{me}	255
	5 ^{me}	225	5 ^{me}	245
	4 ^{me}	210	4 ^{me}	235
	3 ^{me}	195	3 ^{me}	225
	2 ^{me}	180	2 ^e	210
	1 ^{er}	165	1 ^{er}	195
Agents d'enquêtes.			Exc. 2	285
			Exc. 1	270
	10 ^{me}	255	10 ^{me}	255
	9 ^{me}	250	9 ^{me}	250
	8 ^{me}	240	8 ^{me}	245
	7 ^{me}	230	7 ^{me}	240
	6 ^{me}	220	6 ^{me}	235
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	225
	4 ^{me}	200	4 ^{me}	215
	3 ^{me}	190	3 ^{me}	205
	2 ^{me}	180	2 ^{me}	195
	1 ^{er}	165	1 ^{er}	185
Sténo-dactylographes.			Exc. 2	285
			Exc. 1	270
	10 ^{me}	255	10 ^{me}	255
	9 ^{me}	250	9 ^{me}	250
	8 ^{me}	240	8 ^{me}	245
	7 ^{me}	230	7 ^{me}	240
	6 ^{me}	220	6 ^{me}	235
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	225
	4 ^{me}	200	4 ^{me}	215
	3 ^{me}	190	3 ^{me}	205
	2 ^{me}	180	2 ^{me}	195
	1 ^{er}	165	1 ^{er}	185
Téléphonistes.			Exc. 2	285
			Exc. 1	270
	10 ^{me}	255	10 ^{me}	255
	9 ^{me}	250	9 ^{me}	250
	8 ^{me}	240	8 ^{me}	245
	7 ^{me}	230	7 ^{me}	240
	6 ^{me}	220	6 ^{me}	235
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	225
	4 ^{me}	200	4 ^{me}	215
	3 ^{me}	190	3 ^{me}	205
	2 ^{me}	180	2 ^{me}	195
	1 ^{er}	165	1 ^{er}	185

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
			1.7.1961	1.1.1962
Agent de bureau.			Exc. 2	235
			Exc. 1	225
	8 ^{me}	205	8 ^{me}	210
	7 ^{me}	200	7 ^{me}	205
	6 ^{me}	195	6 ^{me}	200
	5 ^{me}	185	5 ^{me}	195
	4 ^{me}	175	4 ^{me}	185
	3 ^{me}	165	3 ^{me}	175
	2 ^{me}	155	2 ^{me}	165
	1 ^{er}	140	1 ^{er}	150
Expéditionnaire-vaguemestre.			Exc. 2	255
			Exc. 1	245
			10 ^{me}	235
			9 ^{me}	230
	8 ^{me}	225	8 ^{me}	225
	7 ^{me}	220	7 ^{me}	220
	6 ^{me}	215	6 ^{me}	215
	5 ^{me}	205	5 ^{me}	205
	4 ^{me}	195	4 ^{me}	195
	3 ^{me}	185	3 ^{me}	185
	2 ^{me}	175	2 ^{me}	175
	1 ^{er}	160	1 ^{er}	165
PERSONNEL DE SERVICE.				
Brigadier des garçons de bureau.			Exc. 2	210
			Exc. 1	200
Huissier du Maire.	8 ^{me}	190	8 ^{me}	190
	7 ^{me}	185	7 ^{me}	185
	6 ^{me}	180	6 ^{me}	180
	5 ^{me}	170	5 ^{me}	175
	4 ^{me}	160	4 ^{me}	170
	3 ^{me}	150	3 ^{me}	160
	2 ^{me}	140	2 ^{me}	150
	1 ^{er}	130	1 ^{er}	135
Garçon de bureau.			Exc. 2	190
Concierge surveillant.			Exc. 1	185
Surveillant Hôtel de Ville et terrains de jeux.	8 ^{me}	180	8 ^{me}	180
	7 ^{me}	175	7 ^{me}	175
Femme de service.	6 ^{me}	170	6 ^{me}	170
	5 ^{me}	165	5 ^{me}	165
	4 ^{me}	155	4 ^{me}	160
	3 ^{me}	145	3 ^{me}	150
	2 ^{me}	135	2 ^{me}	140
	1 ^{er}	100	1 ^{er}	100

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
			1.7.1961	1.1.1962
SERVICES TECHNIQUES.				
Dessinateur.			Exc. 2	345
			Exc. 1	335
	10 ^{me}	320	10 ^{me}	320
	9 ^{me}	310	9 ^{me}	315
	8 ^{me}	300	8 ^{me}	310
	7 ^{me}	285	7 ^{me}	305
	6 ^{me}	270	6 ^{me}	295
	5 ^{me}	255	5 ^{me}	285
	4 ^{me}	240	4 ^{me}	270
	3 ^{me}	220	3 ^{me}	255
	2 ^{me}	200	2 ^{me}	235
	1 ^{er}	180	1 ^{er}	215
Ouvrier Professionnel 2 ^e C ^{le} .	7 ^{me}	285	7 ^{me}	285
Surveillant P.P. (1).	6 ^{me}	275	6 ^{me}	275
	5 ^{me}	260	5 ^{me}	265
(1) cadre d'extinction.	4 ^{me}	245	4 ^{me}	255
	3 ^{me}	225	3 ^{me}	240
	2 ^{me}	205	2 ^{me}	225
	1 ^{er}	180	1 ^{er}	210
Chauffeur Automobiles P.L.	7 ^{me}	285	7 ^{me}	285
Conducteurs d'engins.	6 ^{me}	265	6 ^{me}	275
	5 ^{me}	245	5 ^{me}	265
	4 ^{me}	225	4 ^{me}	255
	3 ^{me}	205	3 ^{me}	240
	2 ^{me}	185	2 ^{me}	225
	1 ^{er}	165	1 ^{er}	210
SERVICES VÉTÉRINAIRES.				
Receveur Principal des abattoirs (a).			Exc. 2	375
			Exc. 1	365
(a) échelle accordée au 5 ^{me} des receveurs.			10 ^{me}	355
			9 ^{me}	345
			8 ^{me}	335
	7 ^{me}	355	7 ^{me}	320
	6 ^{me}	345	6 ^{me}	305
	5 ^{me}	335	5 ^{me}	290
	4 ^{me}	320	4 ^{me}	275
	3 ^{me}	295	3 ^{me}	260
	2 ^{me}	275	2 ^{me}	245
	1 ^{er}	245	1 ^{er}	225
Receveur des abattoirs.			Exc. 2	320
			Exc. 1	305
	10 ^{me}	270	10 ^{me}	280
	9 ^{me}	260	9 ^{me}	275

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :		
			1.7.1961	1.1.1962	
	8 ^{me}	250	8 ^{me}	265	275
	7 ^{me}	240	7 ^{me}	255	265
	6 ^{me}	225	6 ^{me}	240	255
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	225	245
	4 ^{me}	195	4 ^{me}	210	235
	3 ^{me}	180	3 ^{me}	195	225
	2 ^{me}	165	2 ^{me}	180	210
	1 ^{er}	150	1 ^{er}	165	195
HALLES ET MARCHÉS.					
<i>Régie des droits de place.</i>					
Contrôleur des Droits de Place.			Exc. 2		320
			Exc. 1		305
	10 ^{me}	270	10 ^{me}	280	285
	9 ^{me}	260	9 ^{me}	275	280
	8 ^{me}	250	8 ^{me}	265	275
	7 ^{me}	240	7 ^{me}	255	265
	6 ^{me}	225	6 ^{me}	240	255
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	225	245
	4 ^{me}	195	4 ^{me}	210	235
	3 ^{me}	180	3 ^{me}	195	225
	2 ^{me}	165	2 ^{me}	180	210
	1 ^{er}	150	1 ^{er}	165	195
Receveur des droits de place.			Exc. 2		285
			Exc. 1		270
	10 ^{me}	245	10 ^{me}	255	255
	9 ^{me}	235	9 ^{me}	250	250
	8 ^{me}	225	8 ^{me}	240	245
	7 ^{me}	215	7 ^{me}	230	240
	6 ^{me}	205	6 ^{me}	220	235
	5 ^{me}	195	5 ^{me}	210	225
	4 ^{me}	185	4 ^{me}	200	215
	3 ^{me}	175	3 ^{me}	190	205
	2 ^{me}	165	2 ^{me}	180	195
	1 ^{er}	150	1 ^{er}	165	185
SERVICES SOCIAUX ET D'HYGIENE.					
Régisseur des établissements de bains.			Exc. 2		365
			Exc. 1		355
	10 ^{me}	330	10 ^{me}		345
	9 ^{me}	320	9 ^{me}		335
	8 ^{me}	310	8 ^{me}		325
	7 ^{me}	300	7 ^{me}		315
	6 ^{me}	285	6 ^{me}		305
	5 ^{me}	270	5 ^{me}		290
	4 ^{me}	255	4 ^{me}		275

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
			1.7.1961	1.1.1962
	3 ^{me}	240	3 ^{me}	260
	2 ^{me}	225	2 ^{me}	245
	1 ^{er}	205	1 ^{er}	225
Caissière des établissements de bains.			Exc. 2	320
			Exc. 1	305
	10 ^{me}	270	10 ^{me}	285
	9 ^{me}	260	9 ^{me}	280
	8 ^{me}	250	8 ^{me}	275
	7 ^{me}	240	7 ^{me}	265
	6 ^{me}	225	6 ^{me}	255
	5 ^{me}	210	5 ^{me}	245
	4 ^{me}	195	4 ^{me}	235
	3 ^{me}	180	3 ^{me}	225
	2 ^{me}	165	2 ^{me}	210
	1 ^{er}	150	1 ^{er}	195
<i>Ecoles d'Art.</i>				
MUSÉES.				
Surveillant.			Exc. 2	255
			Exc. 1	245
			10 ^{me}	235
			9 ^{me}	230
	8 ^{me}	225	8 ^{me}	225
	7 ^{me}	220	7 ^{me}	220
	6 ^{me}	215	6 ^{me}	215
	5 ^{me}	205	5 ^{me}	205
	4 ^{me}	195	4 ^{me}	195
	3 ^{me}	185	3 ^{me}	185
	2 ^{me}	175	2 ^{me}	175
	1 ^{er}	160	1 ^{er}	165
BIBLIOTHEQUE. Sous-Bibliothécaire.			11 ^{me}	430
			10 ^{me}	400
			9 ^{me}	370
			8 ^{me}	350
	7 ^{me}	390	7 ^{me}	330
	6 ^{me}	365	6 ^{me}	310
	5 ^{me}	340	5 ^{me}	290
	4 ^{me}	315	4 ^{me}	270
	3 ^{me}	285	3 ^{me}	250
	2 ^{me}	250	2 ^{me}	230
	1 ^{er}	210	1 ^{er}	210
	Bibliothécaire adjointe.			8 ^{me}
7 ^{me}		500	7 ^{me}	500
6 ^{me}		455	6 ^{me}	455

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX :	
			1.7.1961	1.1.1962
	5 ^{me}	410	5 ^{me}	410
	4 ^{me}	360	4 ^{me}	360
	3 ^{me}	310	3 ^{me}	310
	2 ^{me}	260	2 ^{me}	260
	1 ^{er}	210	1 ^{er}	210
ÉCOLES D'ART.				
Directeur 1 ^{re} Catégorie.			7 ^{me}	835
	6 ^{me}	735	6 ^{me}	800
	5 ^{me}	700	5 ^{me}	760
	4 ^{me}	660	4 ^{me}	710
	3 ^{me}	620	3 ^{me}	650
	2 ^{me}	575	2 ^{me}	590
	1 ^{er}	530	1 ^{er}	530
Professeurs École des Beaux-Arts (1).			7 ^{me}	705
(1) pour 16 heures de cours, à titre personnel, à remplacer par professeur-12 heures.	6 ^{me}	685	6 ^{me}	645
	5 ^{me}	605	5 ^{me}	585
	4 ^{me}	545	4 ^{me}	525
	3 ^{me}	485	3 ^{me}	465
	2 ^{me}	430	2 ^{me}	405
	1 ^{er}	370	1 ^{er}	340
Professeur École des Beaux-Arts et Conservatoire (1).			7 ^{me}	585
	6 ^{me}	515	6 ^{me}	545
	5 ^{me}	475	5 ^{me}	500
Chefs d'atelier École Régionale d'Architecture (2).	4 ^{me}	435	4 ^{me}	450
Décorateur.	3 ^{me}	390	3 ^{me}	400
	2 ^{me}	345	2 ^{me}	350
	1 ^{er}	300	1 ^{er}	300
(1) pour 12 heures de cours. (2) les agents en fonction conservent le bénéfice de l'échelle indiciaire pour 16 heures de cours.				
Pianiste accompagnateur.			7 ^{me}	290
	6 ^{me}	230	6 ^{me}	270
	5 ^{me}	213	5 ^{me}	250
	4 ^{me}	193	4 ^{me}	225
	3 ^{me}	173	3 ^{me}	200
	2 ^{me}	153	2 ^{me}	175
	1 ^{er}	135	1 ^{er}	150
ATELIER DE DÉCORS.				
Chef de l'atelier.	7 ^{me}	635	7 ^{me}	706
	6 ^{me}	615	6 ^{me}	670
	5 ^{me}	595	5 ^{me}	634

EMPLOIS	ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>actuelle</i>		ÉCHELLE INDICIAIRE BRUTE <i>nouvelle</i> APPLICABLE AUX : 1.7.1961 1.1.1962	
	4 ^{me}	565	4 ^{me}	598
	3 ^{me}	540	3 ^{me}	558
	2 ^{me}	510	2 ^{me}	517
	1 ^{er}	475	1 ^{er}	477
CIMETIERES. Surveillant.			Exc. 2	205
			Exc. 1	195
	8 ^{me}	185	8 ^{me}	185
	7 ^{me}	180	7 ^{me}	180
	6 ^{me}	175	6 ^{me}	175
	5 ^{me}	170	5 ^{me}	170
	4 ^{me}	160	4 ^{me}	165
	3 ^{me}	150	3 ^{me}	160
	2 ^{me}	140	2 ^{me}	150
	1 ^{er}	130	1 ^{er}	135

Adopté.

N° 63 / 8.003. — PERSONNEL MUNICIPAL. DÉCRET DU 5 MAI 1962
PORTANT MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL
COMMUNAL. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES
AGENTS PROMUS OU NOMMÉS DANS CERTAINS
EMPLOIS.

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des dispositions statutaires, l'agent promu ou recruté dans un autre emploi de sa commune ou d'une autre collectivité est classé, dans son nouveau grade, à l'échelon comportant un traitement égal ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont il bénéficiait dans son ancien grade.

Dans la limite de l'ancienneté maximum exigée pour une promotion à l'échelon supérieur, il conserve l'ancienneté d'échelon acquise dans le précédent grade lorsque sa nomination ne lui apporte pas une augmentation de traitement au moins égale à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon dans le précédent emploi.

Lorsqu'il avait atteint l'échelon le plus élevé de son ancien grade, il conserve son ancienneté d'échelon dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites si sa nomination ne se traduit pas pour lui par un avantage pécuniaire au moins égal à celui que lui avait procuré son accession à cet échelon.

Toutefois, l'article 8 du décret du 5 mai 1962, qui a modifié certaines dispositions du statut prévoit que, par dérogation aux dispositions de l'article précédent, l'agent promu ou recruté dans sa commune ou dans une autre collectivité dans l'un des emplois d'exécution dont la liste sera fixée par arrêté du Ministre de l'Intérieur, est maintenu dans son nouveau grade à l'échelon auquel il était parvenu dans son précédent grade.

Lorsque la nomination envisagée dans ces conditions a pour résultat d'accorder aux intéressés un gain excédant 45 points indiciaires bruts, elle est prononcée à l'échelon inférieur le plus voisin tel que ce gain n'excède pas le maximum prévu. Toutefois, ce gain indiciaire maximum est porté à 75 points bruts en cas de nomination dans certains emplois déterminés par l'arrêté précité.

Si la nomination prononcée dans les conditions prévues à l'alinéa premier a pour effet d'attribuer à l'intéressé un traitement inférieur à celui dont il bénéficiait dans son ancien grade, elle est prononcée à l'échelon comportant un traitement égal ou immédiatement supérieur.

En tout état de cause, l'intéressé conserve, dans la limite de l'ancienneté maximum exigée pour l'accès à l'échelon supérieur de son nouvel emploi, l'ancienneté d'échelon qu'il avait acquise dans l'emploi antérieur.

La liste des emplois d'exécution mentionnés ci-dessus a été fixée comme suit par arrêtés de M. le Ministre de l'Intérieur des 22 octobre 1962 et 27 novembre 1962.

EMPLOIS PERMETTANT UN GAIN INDICIAIRE DE 45 POINTS BRUTS AU MAXIMUM

Services administratifs.

Commis.
Agent d'enquêtes.
Sténo-dactylographe.
Téléphoniste.
Appariteur enquêteur.
Agent de bureau.

Personnel de Service.

Brigadier des gardiens ou garçons de bureau, ou
des hommes d'équipe.
Huissier du Maire.
Gardien ou garçon de bureau.
Femme de service des écoles maternelles.
Femme de service.

Services Techniques.

Homme d'équipe.
Dessinateur.
Chef d'équipe d'ouvriers professionnels 1^{re} catégorie.
Ouvrier professionnel 2^{me} catégorie.
Ouvrier professionnel 1^{re} catégorie.
Aide-ouvrier professionnel.
Conducteur d'auto poids lourds et transport en
commun.
Conducteur d'auto tourisme et utilitaire.
Chef égoutier.
Chef fossoyeur.
Égoutier.

	Éboueur.
	Fossoyeur.
	Chef d'équipe d'entretien de la voie publique.
	Ouvrier d'entretien de la voie publique.
	Manœuvre spécialisé.
	Manœuvre de force.
	Manœuvre.
<i>Services Sociaux et d'Hygiène.</i>	Garçon de laboratoire d'analyses médicales.
	Garçon de laboratoire d'analyses chimiques.
	Inspecteur de salubrité des villes de moins de 40.000 habitants.
	Agent de désinfection.
<i>Services vétérinaires.</i>	Inspecteur préposé au contrôle de la salubrité des viandes et des denrées alimentaires des villes de moins de 40.000 habitants.
	Receveur des abattoirs.
<i>Régie des droits de place.</i>	Contrôleur.
Halles et marchés.	Receveur placier.
<i>Musées.</i>	Surveillant chef gardien.
	Gardien.
<i>Bibliothèques.</i>	Employé de bibliothèque.
	Surveillant.
	Garçon.
<i>Service d'inhumation.</i>	Ordonnateur des pompes funèbres.
	Porteur.
	Gardien de cimetière.
<i>Police Municipale et Rurale.</i>	Brigadier.
	Gardien.
	Garde champêtre.

EMPLOIS PERMETTANT UN GAIN INDICIAIRE DE 75 POINTS BRUTS
AU MAXIMUM

<i>Services administratifs.</i>	Agent principal.
<i>Services techniques.</i>	Contremaître.
	Surveillant de travaux.
	Chef d'équipe d'ouvriers professionnels 2 ^{me} catégorie.
<i>Services vétérinaires.</i>	Receveur principal des abattoirs.

* * *

L'application de ces dispositions constitue un sérieux avantage pour les agents nommés ou promus après le 8 mai 1962 dans les cadres ci-dessus.

Par contre, leurs collègues recrutés ou promus antérieurement à cette date pourraient être désavantagés d'une façon très sensible.

Afin de remédier à cette anomalie, M. le Ministre de l'Intérieur a, par circulaire n° 618, du 12 octobre 1962, suggéré d'adopter en leur faveur le système suivant retenu par l'État en faveur de ses fonctionnaires :

Les intéressés auront la faculté, si le Conseil Municipal en décide ainsi, de renoncer à la date de prise d'effet de la nomination ou de la promotion dont ils ont fait l'objet, celle-ci étant fictivement reportée au 9 mai 1962.

Ils bénéficieront, dès lors, d'une reconstitution de carrière dans leur ancien grade entre la date d'effet de leur nomination ou de leur promotion et le 9 mai 1962, et d'une nouvelle nomination ou promotion prononcée pour compter du 9 mai 1962, selon les modalités prévues par l'article 8 du décret du 5 mai 1962. L'effet pécuniaire de ces mesures de reconstitution de carrière est limité, en tout état de cause, au 9 mai 1962.

Nous vous prions de vouloir bien, dans le cas présent, nous autoriser à faire application de ces dispositions en faveur des agents qui en manifesteraient le désir.

D'autre part, nous vous proposons de compléter la liste établie par M. le Ministre de l'Intérieur dans ses arrêtés ministériels des 22 octobre et 27 novembre 1962, par l'adjonction des catégories d'emplois ci-après qui, non repris au barème national, ont été, par votre délibération du 17 mars 1961, approuvée le 27 juin 1961, affectés d'une échelle de concordance.

EMPLOIS PERMETTANT UN GAIN INDICIAIRE DE 45 POINTS BRUTS
AU MAXIMUM

Surveillant Propreté Publique . . .	échelle indiciaire des O.P. 2.
Chef des manutentionnaires, démolisseurs et terrassiers des Travaux en Régie	— du chef égoutier.
Contrôleur-enquêteur	— chef d'équipe d'entretien de la voie publique.
Surveillant et surveillante d'entretien	— —
Caissier et caissière	— du receveur des abattoirs.
Chauffeur et chauffeur-concierge	— des égoutiers-éboueurs.
Démolisseur	— —
Terrassier	— —
Horloger remonteur	— —
Magasinier	— —
Manutentionnaire et manutentionnaire ignifugeur	— —
Surveillants Musées et Écoles d'art	— du surveillant-chef gardien.
Expéditionnaire-vaguemestre	— —
Contrôleur des eaux	— de l'ouvrier d'entretien de la voie publique.

**EMPLOIS PERMETTANT UN GAIN INDICIAIRE DE 75 POINTS BRUTS
AU MAXIMUM**

Régisseur de bains échelle indiciaire de l'agent principal.
Fontainier de travaux et d'explo-
itation — de surveillant de travaux.

*
*
*

La dépense découlant de l'application de ces mesures sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget.

Adopté.

**N° 63 / 8.004. — PERSONNEL MUNICIPAL. CLASSEMENT INDICIAIRE
DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS.
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU
9 OCTOBRE 1962.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Un arrêté ministériel du 9 octobre 1962, publié au Journal Officiel du 10 novembre, a déterminé les nouveaux indices applicables, avec effet du 1^{er} juillet 1961, aux sapeurs-pompiers professionnels.

Nous vous proposons de vouloir bien étendre ces nouvelles dispositions reprises ci-après, aux agents de notre Corps des Sapeurs-Pompiers, le reclassement des intéressés devant s'opérer de classe à classe à l'intérieur de chaque grade :

NATURE DE L'EMPLOI	CLASSE	ÉCHELLE INDICIAIRE ACTUELLE INDICE BRUT	ÉCHELLE INDICIAIRE NOUVELLE INDICE BRUT	INDICE RÉEL AU 1.12.62
Commandant.	1 ^{re}	635	685	521
	2 ^{me}	599	645	490
	3 ^{me}	569	605	460
	4 ^{me}	546	565	429
	5 ^{me}	518	525	399
	6 ^{me}	495	485	369
Capitaine.	1 ^{re}	500	515	392
	2 ^{me}	472	490	372
	3 ^{me}	449	470	358
	4 ^{me}	421	445	338
	5 ^{me}	395	420	319
	6 ^{me}	370	400	304

NATURE DE L'EMPLOI	CLASSE	ÉCHELLE INDICIAIRE ACTUELLE INDICE BRUT	ÉCHELLE INDICIAIRE NOUVELLE INDICE BRUT	INDICE RÉEL AU 1.12.62
Lieutenant.	1 ^{re}	430	430	327
	2 ^{me}	402	400	304
	3 ^{me}	375	375	285
	4 ^{me}	351	350	266
	5 ^{me}	323	325	247
	6 ^{me}	300	300	228
Sous-Lieutenant. (1) après 18 ans de service.	Exc. (1)		415	315
	1 ^{re}	390	390	297
	2 ^{me}	367	370	281
	3 ^{me}	339	350	270
	4 ^{me}	316	330	251
	5 ^{me}	288	310	236
	6 ^{me}	265	290	221
Adjudant-Chef.	1 ^{re}	370	380	289
	2 ^{me}	353	365	277
	3 ^{me}	336	350	266
	4 ^{me}	319	330	251
	5 ^{me}	302	310	236
	6 ^{me}	285	290	221
Adjudant.	1 ^{re}	355	365	277
	2 ^{me}	338	350	266
	3 ^{me}	321	335	254
	4 ^{me}	304	315	240
	5 ^{me}	287	294	224
	6 ^{me}	270	275	211
Sergent-Chef.	1 ^{re}	330	335	254
	2 ^{me}	310	320	243
	3 ^{me}	294	305	232
	4 ^{me}	282	290	221
	5 ^{me}	266	270	207
	6 ^{me}	250	250	193
Sergent.	1 ^{re}	315	325	247
	2 ^{me}	294	310	236
	3 ^{me}	281	290	221
	4 ^{me}	261	270	207
	5 ^{me}	247	250	193
	6 ^{me}	230	230	179
Caporal-Chef.	1 ^{re}	300	300	228
	2 ^{me}	284	285	217
	3 ^{me}	268	270	207
	4 ^{me}	252	255	196

NATURE DE L'EMPLOI	CLASSE	ÉCHELLE INDICIAIRE ACTUELLE INDICE BRUT	ÉCHELLE INDICIAIRE NOUVELLE INDICE BRUT	INDICE RÉEL AU 1.12.62
	5 ^{me}	236	240	186
	6 ^{me}	225	225	175
Caporal.	1 ^{re}	285	290	221
	2 ^{me}	270	275	211
	3 ^{me}	255	260	200
	4 ^{me}	245	245	190
	5 ^{me}	230	230	179
	6 ^{me}	215	215	169
Sapeur-Pompier de 1 ^{re} classe.	1 ^{re}	270	275	211
Qualifié 2 ^{me} C ^{1e} .	2 ^{me}	255	265	203
	3 ^{me}	245	250	193
	4 ^{me}	230	235	182
	5 ^{me}	215	220	172
	6 ^{me}	205	205	162
Sapeur-Pompier de 1 ^{re} classe.	1 ^{re}	230	235	182
Qualifié 1 ^{re} C ^{1e} .	2 ^{me}	215	225	175
	3 ^{me}	205	215	169
	4 ^{me}	190	205	162
	5 ^{me}	180	185	149
	6 ^{me}	165	170	143
Sapeur-Pompier de 2 ^{me} classe.	1 ^{re}	255	255	196
Qualifié 2 ^{me} C ^{1e} .	2 ^{me}	245	245	190
	3 ^{me}	230	235	182
	4 ^{me}	215	225	175
	5 ^{me}	205	210	165
	6 ^{me}	190	190	151
Sapeur-Pompier de 2 ^{me} classe.	1 ^{re}	225	225	175
Qualifié 1 ^{re} C ^{1e} .	2 ^{me}	210	215	169
	3 ^{me}	200	205	162
	4 ^{me}	185	195	154
	5 ^{me}	170	180	146
	6 ^{me}	160	165	141

Adopté.

N° 63 / 8.005. — PERSONNEL MUNICIPAL. CENTRE SOCIAL DE FIVES.
MONITEUR DE L'OUVROIR ET DU FOYER DES JEUNES.
RÉMUNÉRATION.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Administration Municipale fait appel, pour ses Services sociaux du Centre de Fives, au concours de moniteurs dont les attributions sont résumées ci-après :

Organisation des loisirs chez les jeunes gens et enfants d'âge scolaire fréquentant le centre des jeunes (sports, travaux manuels, jeux, enseignements ménagers, sorties collectives, etc...). La monitrice effectue, en outre, toutes démarches sociales en vue d'aider les familles et vieillards fréquentant le foyer des Anciens.

En l'absence de barème national, ces emplois avaient été affectés, lors de leur création intervenue par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 décembre de la même année, de l'échelle indiciaire nette 180 - 250 correspondant à celle des chefs d'équipe d'ouvriers professionnels 1^{re} catégorie.

A l'occasion du reclassement indiciaire réalisé en application de l'arrêté interministériel du 17 novembre 1959, l'Autorité de tutelle nous a demandé de revoir le problème de la rémunération lors de la première vacance à intervenir, si bien que l'échelle 180 - 250 n'a été maintenue, par votre délibération du 17 mars 1961, qu'à titre personnel pour les agents en fonction.

L'emploi de monitrice de l'ouvroir étant présentement vacant, il importe donc de revoir le problème afin de nous permettre de pourvoir cette vacance.

Compte tenu des attributions de l'emploi, des connaissances et de la nature du diplôme exigé, il nous est apparu que le maintien de l'échelle précédemment en vigueur se justifiait.

M. le Préfet du Nord, consulté par nos soins, nous a fait connaître qu'il n'émettait pas d'objection à cette proposition, sous réserve que les candidats à ce poste soient titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou aient satisfait à un examen professionnel d'un niveau équivalent aux épreuves préalables à la délivrance du titre susvisé.

Dans ces conditions, nous vous demandons :

a) de maintenir aux moniteurs du Centre Social l'échelle indiciaire des chefs d'équipe professionnels 1^{re} catégorie, soit nette 180 - 250, qui était précédemment affectée à cet emploi ;

b) de décider que l'accès au poste de monitrice de l'ouvroir sera réservé, par voie de concours sur titres, aux candidats remplissant les conditions prévues par le statut en vigueur, et possédant obligatoirement le certificat d'aptitude professionnelle de couture.

Adopté.

N° 63 / 8.006. — PERSONNEL MUNICIPAL. CHAUFFEURS TOURISTES.
INDEMNITÉ POUR HEURES SUPPLÉMENTAIRES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le fonctionnement du Service des voitures « tourisme », mises à la disposition des membres de l'Administration Municipale, a toujours donné lieu à de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne le règlement des heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs qui y sont affectés.

Présentement et bien qu'il s'agisse d'obligations normales découlant de la fonction, le travail assuré par nos chauffeurs les dimanches et jours fériés est rémunéré sous forme d'heures supplémentaires ; seules font l'objet de récupérations, les heures effectuées en semaine, au-delà de la vacation normale, récupérations qui ne sont d'ailleurs pas sans perturber profondément le service.

Enfin, les heures supplémentaires sont mandatées à temps plein, alors qu'il s'agit beaucoup plus d'heures de permanence que de travail effectif.

Pour remédier à cette situation, nous avons pensé que, par analogie avec les dispositions en vigueur dans les administrations de l'État et dans les Services préfectoraux, il serait souhaitable d'allouer aux intéressés une indemnité annuelle forfaitaire qui couvrirait toutes les heures supplémentaires qu'elles soient effectuées de jour comme de nuit, en semaine, les dimanches ou jours fériés.

Il serait bien entendu que le service des dimanches et fêtes continuerait à être assuré par roulement, les intéressés bénéficiant du seul repos hebdomadaire.

Conformément aux dispositions qui nous ont été données par M. le Préfet du Nord, cette indemnité pourrait être calculée sur la base de 49 % du traitement indiciaire correspondant à l'indice 100, ce qui correspondrait compte tenu des traitements en vigueur au 1^{er} octobre 1962, à une indemnité annuelle de 1.544 F. Elle varierait automatiquement chaque fois qu'une revalorisation serait apportée à la valeur du dit indice.

A titre d'indication, nous signalons que si cette solution avait été appliquée en 1961, elle aurait procuré à l'Administration, une économie de 2.590 F. pour cet exercice. De plus, et étant donné qu'il n'y aurait plus de récupérations, le travail administratif serait allégé.

Nous vous prions de vouloir bien agréer cette proposition et décider qu'elle prendra effet à partir du premier jour qui suit sa ratification devant le Conseil Municipal.

Adopté.

Conseil Municipal - Séance du 18 Janvier 1965

<p>Monsieur de Chaux</p>  <p>Augustin Laurent</p>	<p>Mme Tempereur</p> <p>Tempereur</p>	<p>M. Boquest</p> <p>Boquest</p>	<p>M. Defaux</p> 	
<p>M. Eussiez</p> 	<p>M. Brouse</p> 	<p>M. Van Wolfer</p>	<p>M. Sombaut</p> 	
<p>M. Rousseaux</p> 	<p>M. Dayennette</p> 	<p>Mme Byrgat</p> 	<p>M. Benasse</p> 	
<p>M. Bèreaux</p>	<p>M. Gerquembourg</p> 	<p>M. Stanchard</p>	<p>M. Gamelot</p> 	
<p>M. Gourmont</p>	<p>M. Déan</p> 	<p>M. De Becker</p> 	<p>M. Decottignies</p> 	
<p>Mme Depline</p> 	<p>Mme De France</p> 	<p>M. François</p>	<p>M. Guillemin</p> 	
<p>M. Pandrea</p> 	<p>M. Pandrie</p> 	<p>M. Sandel</p> 	<p>M. Dubrez</p> <p>Excusei Poumici Benj an</p> 	
<p>M. Meura</p> 	<p>M. Minne</p>	<p>M. Maithy</p>	<p>M. Piat</p> 	
<p>M. Ramette</p>	<p>M. Simoens</p> 	<p>M. Van Kemmel</p> <p>Van Kemmel</p>	<p>Mme Vanneville</p> <p>Vanneville</p>	<p>M. Viron</p> 